

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL TOULOUSE 31**

**RAPPORT FINANCIER  
ANNUEL**

*Année 2010*

<b>RAPPORT D'ACTIVITE 2010</b>	<b>Page 3</b>
<b>RAPPORT DE GESTION 2010</b>	<b>Page 4</b>
<b>COMPTES SOCIAUX</b>	<b>Page 7</b>
<b>COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>Page 21</b>
<b>COMPTES CONSOLIDES 2010 – ETATS FINANCIERS</b>	<b>Page 45</b>
<b>RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>Page 130</b>
<b>DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>Page 133</b>
<b>COMPTES SOCIAUX 2010 – ETATS FINANCIERS</b>	<b>Page 135</b>
<b>RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>Page 192</b>
<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE</b>	<b>Page 195</b>
<b>RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>Page 216</b>

# **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31**

***RAPPORT DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR L'EXERCICE CLOS***

***LE 31 DECEMBRE 2010***

# CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

*RAPPORT DE GESTION*

*COMPTES SOCIAUX et COMPTES CONSOLIDES*

*2010*

## SOMMAIRE

<b>I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE DE 2010 .....</b>	<b>7</b>
1. ZONE EURO : MALGRE LA CONTRAINTE DE L'ASSAINISSEMENT BUDGETAIRE, UNE REPRISE MODEREE MAIS INEGALE .....	7
2. L'ECONOMIE FRANÇAISE SUR LE CHEMIN DE LA REPRISE .....	7
3. LES BANQUES FRANÇAISES .....	8
4. EN MIDI-PYRENEES : UNE AMELIORATION MODEREE MAIS REELLE .....	8
5. UN ENVIRONNEMENT MARQUE PAR UNE PROFONDE MUTATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DE NOS METIERS DE BANQUIER .....	9
<b>II. LE CONTEXTE FINANCIER DE 2010 .....</b>	<b>10</b>
1. UNE LIQUIDITE TOUJOURS ALIMENTEE PAR LA BCE ET LES MESURES GOUVERNEMENTALES .....	10
2. MARCHE DE TAUX : LA BCE POURSUIT SA POLITIQUE D'ASSOULISSEMENT MONETAIRE ET QUANTITATIF 10	10
3. L'ANNEE BOURSIERE 2010 A CONSOLIDE LA HAUSSE RAPIDE DE 2009 ET TERMINE SUR LA CONFIRMATION D'UN REGAIN D'OPTIMISME DES INVESTISSEURS .....	11
<b>III. L'ANNEE 2010 DE LA CAISSE REGIONALE DE TOULOUSE 31 .....</b>	<b>12</b>
1. FAITS MARQUANTS .....	12
1.1 ACTIVITES CLIENTELES .....	12
1.2 ACTIVITE PROPRE .....	13
1.3 RESULTATS FINANCIERS .....	13
1.4 SITUATION FINANCIERE .....	13
1.5 PERSPECTIVES.....	13
2. ACTIVITE 2010 .....	14
<i>Le fonds de commerce</i> .....	14
<i>La collecte</i> .....	14
<i>Le crédit</i> .....	14
<i>L'assurance de biens et de personnes</i> .....	15
<i>Les services</i> .....	16
3. LES COMPTES SOCIAUX 2010 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT .....	16
<i>Le bilan</i> .....	16
<i>Le compte de résultat : du produit net bancaire au résultat net</i> .....	18
4. LES COMPTES CONSOLIDES 2010 .....	21
<i>Le Périmètre de consolidation</i> .....	21
<i>L'activité des filiales et des participations</i> .....	21
<i>Le bilan et le résultat consolidés</i> .....	21
<b>IV. MAITRISE DES FACTEURS DE RISQUES.....</b>	<b>24</b>
1. RISQUE DE CREDIT .....	25
<i>Objectifs et politique</i> .....	25
<i>Gestion du risque de crédit</i> .....	25
<i>Exposition</i> .....	28
2. RISQUE DE MARCHE .....	30
<i>Objectifs et politique</i> .....	30
<i>Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés</i> .....	31
<i>Exposition : activités de marché (Value at Risk)</i> .....	32
<i>Risque Action</i> .....	33
3. GESTION DU BILAN .....	33
<i>La gestion du bilan - Risques financiers structurels</i> .....	33
<i>Risque de taux d'intérêt global</i> .....	34
<i>Les risques de liquidité et de financement</i> .....	36

4.	POLITIQUE DE COUVERTURE.....	37
	<i>Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge).....</i>	37
	<i>Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge).....</i>	38
	<i>Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge).....</i>	38
5.	RISQUE OPERATIONNEL.....	38
	<i>Objectifs et politique.....</i>	39
	<i>Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance.....</i>	39
	<i>Méthodologie.....</i>	40
	<i>Exposition.....</i>	41
6.	RISQUES DE NON-CONFORMITE.....	41
<b>V.</b>	<b>LE CCI.....</b>	<b>42</b>
<b>VI.</b>	<b>DIVIDENDES.....</b>	<b>44</b>
<b>VII.</b>	<b>OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS.....</b>	<b>44</b>
<b>CADRE GENERAL.....</b>		<b>48</b>
	<i>Présentation juridique de l'entité.....</i>	48
	<i>Organigramme simplifié du Crédit Agricole.....</i>	48
	<i>Relations internes au Crédit agricole.....</i>	49
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....</b>		<b>53</b>
	<i>COMPTE DE RESULTAT.....</i>	53
	<i>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</i>	
	54	
	<i>BILAN ACTIF.....</i>	55
	<i>BILAN PASSIF.....</i>	56
	<i>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....</i>	57
	<i>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....</i>	58
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....</b>		<b>60</b>
1.	<i>Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.....</i>	60
2.	<i>Périmètre de consolidation.....</i>	89
3.	<i>Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture.....</i>	90
4.	<i>Notes relatives au compte de résultat.....</i>	103
5.	<i>Information Sectorielle.....</i>	109
6.	<i>Notes relatives au bilan.....</i>	109
7.	<i>Avantages au personnel et autres rémunérations.....</i>	122
8.	<i>Engagements de financement et de garantie et autres garanties.....</i>	124
9.	<i>Juste valeur des instruments financiers.....</i>	125
10.	<i>Événements postérieurs à la clôture.....</i>	128
11.	<i>Périmètre de consolidation au 31 Décembre 2010.....</i>	129

## I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE DE 2010

Après la crise financière et la récession économique qui en a résulté en 2008, une reprise de l'économie mondiale s'est engagée ; cependant dans un grand nombre de pays développés le chômage reste à un niveau élevé.

Selon l'OCDE, dans ce contexte, le défi pour les politiques économiques est de « mener à bien la transition d'une reprise soutenue par l'action des pouvoirs publics vers une croissance auto alimentée afin de stabiliser les anticipations et restaurer la confiance ». Il s'agit de « rééquilibrer les politiques économiques » en alliant la consolidation budgétaire, nécessaire compte tenu des niveaux actuels de déficit et de dette dans la plupart des pays développés, et des réformes structurelles concernant le secteur financier aussi bien que le fonctionnement des économies.

### 1. Zone euro : malgré la contrainte de l'assainissement budgétaire, une reprise modérée mais inégale

L'économie de la zone euro est à court terme affaiblie par l'assainissement budgétaire, le désendettement, la restructuration du secteur bancaire, le niveau élevé du chômage et la grande hétérogénéité des performances d'un pays à l'autre.

Mais la reprise se poursuit : la croissance estimée en moyenne annuelle est de 1,6% en 2010. Ceci est le résultat d'exportations liées à la forte demande des pays émergents, d'une demande intérieure soutenue par des conditions de taux d'intérêt favorables et la stabilisation du marché du travail, et d'une amélioration du côté du crédit. La croissance forte de l'Allemagne (3,1 % en 2010, 2,1 % en 2011) a des effets positifs directs et indirects sur les autres pays.

La résolution des problèmes budgétaires et la stabilisation du ratio dette publique /PIB sont en bonne voie dans la plupart des pays de la zone. Des pays dits périphériques (Grèce, Irlande, Portugal, Espagne) encore dans des problèmes spécifiques ont été traités par la mise en place en mai 2010 d'un filet de sécurité, le « mécanisme européen de stabilité financière ». La BCE a poursuivi par ailleurs ces achats de titres de dette publique des pays en difficulté.

### 2. L'économie française sur le chemin de la reprise

La croissance de l'économie française pourrait atteindre 1,5 % en 2010. Elle est soutenue, par un environnement international porteur, notamment chez notre principal partenaire l'Allemagne, par la consommation des ménages qui résiste grâce aux créations d'emplois (plus de 100 000 sur les trois premiers trimestres 2010 dont 73 000 dans l'intérim) et par l'investissement des entreprises.

### **3. Les banques françaises**

#### **2010 : une année de reprise pour le secteur bancaire français mais dans un environnement encore très incertain**

La crise de liquidité, née en octobre 2008 suite à la faillite de Lehmann, a été en partie résolue en 2009 par l'intervention de l'Etat et les mesures adoptées par la BCE facilitant l'accès à la liquidité. Cette crise de liquidité que les banques françaises ont réussi à traverser sans trop d'encombre s'est transformée en une crise économique qui affecte dorénavant les états occidentaux et fragilise en particulier ceux dont la situation financière est la plus précaire, notamment d'un point de vue des déficits publics et budgétaires.

Les craintes des marchés sur la solvabilité de certains pays de la zone Euro (Grèce, Irlande, Portugal) ont fait s'envoler les primes de risque de ces Etats, ce qui peut avoir une incidence sur l'exposition des banques sur ces pays, même si ces expositions paraissent limitées. L'idée que le coût du risque d'un état est inférieur à celui des entreprises nationales est aujourd'hui remise en question sur certains pays.

Souhaitant tirer les enseignements de cette crise, le Comité de Bâle a proposé de renforcer le cadre réglementaire des banques en renforçant notamment les exigences en fonds propres et en définissant de nouveaux ratios réglementaires pour encadrer la gestion de la liquidité. Les textes définitifs produits par le Comité de Bâle ont fait l'objet d'intenses discussions au cours de l'année. Ils devront être transcrits en droit national. Malgré les dernières incertitudes sur les propositions finales, les établissements bancaires ont indiqué lors de l'arrêté des comptes à fin septembre 2010 qu'ils avaient la capacité à respecter ces nouvelles règles du jeu, bien que le coût final en fonds propres pour les années à venir soit très élevé.

### **4. En Midi-Pyrénées : une amélioration modérée mais réelle**

Le redressement amorcé début 2010 se consolide et l'année 2011 devrait rester sur la même tendance selon les dernières analyses de la Banque de France.

A fin octobre, les cadences sont redevenues nettement supérieures à celles du premier semestre 2009, mais on reste éloigné des niveaux de 2007. **L'industrie est soutenue par les activités aéronautiques et spatiales** et dans une moindre mesure, par **l'agroalimentaire qui a bien résisté**. La tendance est favorable dans les services informatiques et d'étude technique. On note également une reprise dans le travail temporaire, qui est un indicateur précurseur d'activité. Les tendances semblent également s'améliorer dans la construction et l'entretien de logements.

**Certains secteurs connaissent encore des difficultés.** Le textile reste souvent difficile. Dans les travaux publics, les indicateurs sont déprimés en raison du ralentissement des prises d'ordres en provenance des collectivités territoriales. L'immobilier d'entreprises pâtit



du niveau important des stocks. On relève quelques tensions également dans le secteur des transports, des cafés, des hôtels, des restaurants....

**La distribution du crédit s'est ralentie** par rapport à la période d'euphorie de 2007 et 2008, mais **elle reste mieux orientée en Midi-Pyrénées qu'au niveau national**, avec des taux de progression annuels de l'ordre de 7 % contre à peine 2% en France entière à fin septembre. Ce constat se vérifie pour toutes les catégories d'entreprises et notamment pour les PME. Cela signifie que les banques répondent présent d'une façon générale, même si des difficultés peuvent subsister çà et là.

**>>Au-delà de ces données conjoncturelles, avec 15 000 habitants de plus chaque année et 13 000 créations d'entreprise par an (dont 7 000 auto entrepreneurs) la Haute-Garonne reste un marché dynamique et porteur.**

## **5. Un environnement marqué par une profonde mutation des conditions d'exercice de nos métiers de banquier**

L'année 2010 a été marquée par de nombreuses incertitudes autour des dettes souveraines européennes et autour des propositions du Comité de Bâle visant à renforcer la solidité financière des établissements bancaires.

Acteurs majeurs d'une économie mondialisée, les établissements bancaires ont été stigmatisés, sans distinction, comme les responsables de cette crise d'origine financière. Les principaux États se sont mis d'accord pour leur imposer de nouvelles contraintes et empêcher des faillites en cascade. Ces réformes, qui pèseront sur nos performances et notre capacité à financer l'économie, ne manqueront pas d'entraîner des évolutions sensibles dans les pratiques de nos métiers bancaires et nous obligeront à faire des choix.

**Plus que jamais la Caisse Régionale de Toulouse 31 devra renforcer la confiance des épargnants pour consolider sa capacité à distribuer du crédit, soutien indispensable de l'économie.**

## II. LE CONTEXTE FINANCIER DE 2010

### **1. Une liquidité toujours alimentée par la BCE et les mesures gouvernementales**

L'année 2010 a été marquée par un prix de la liquidité élevé. En effet, la crise de confiance envers les pays périphériques (Grèce, Irlande, Portugal...) et le manque de visibilité à moyen terme des résultats des entreprises et de la future réglementation du système financier ont alimenté la défiance des investisseurs entre eux. Dans ces conditions, des actions conjointes ont dû être mises en place par la BCE et les membres de l'Union Européenne afin de retrouver une certaine normalité sur la liquidité.

Ainsi, la BCE, en laissant ses taux directeurs inchangés et en maintenant ses mesures non conventionnelles (opérations de refinancement illimité à moins d'un an et rachat de dettes souveraines des périphériques), a permis aux secteurs bancaires en difficulté de se refinancer à moindre coût et de freiner l'emballement des taux de rendement sur les obligations d'Etats périphériques.

Pour contrer l'aversion au risque des investisseurs, les pays de la zone euro ont également annoncé en mai la création d'un dispositif provisoire (la Facilité Européenne de Stabilisation Financière), émetteur AAA, qui a une capacité de prêt de 350 Mds € (ayant pour collatéral 440 Mds € provenant des pays de l'ensemble de la zone €). Cette mesure a notamment permis de rassurer les marchés sur la capacité de l'Union Européenne à sauver la crédibilité de l'euro.

### **2. Marché de taux : la BCE poursuit sa politique d'assouplissement monétaire et quantitatif**

Dans la zone euro : depuis mai 2009, la BCE a maintenu son taux directeur à 1 %. Alors que le taux interbancaire à 3 mois culminait à 5,40 % en octobre 2008, sur 2010, son niveau a longtemps stagné à 0,70 %, avant d'enclencher une hausse sur le second semestre qui le conduit à 1,02 % en décembre. Cette hausse est donc restée très modérée, pour contrer les tensions sur les marchés financiers.

#### **La normalisation des taux à long terme est fonction de la dissipation des doutes sur la solidité de la reprise américaine**

La menace d'une rechute en récession des Etats-Unis a durant l'été fait tomber les taux longs à leurs plus bas niveau. La crainte d'une crise de la dette souveraine dans la zone euro et les risques d'inflation dans les pays émergents ont conduit ensuite à une forte remontée du rendement des emprunts d'Etat, aux Etats-Unis et dans la zone euro.

Dans la zone euro : à 3,61 % au 1er janvier, le taux de l'OAT 10 ans, après être resté stable autour de ce niveau jusqu'à début mai, a ensuite enclenché une baisse jusqu'à son point le plus bas de 2,47 % à fin août, à partir duquel la tendance s'est inversée à la hausse, jusqu'à atteindre le niveau de 3,39 % le 20 décembre.

### **3. L'année boursière 2010 a consolidé la hausse rapide de 2009 et termine sur la confirmation d'un regain d'optimisme des investisseurs**

Les marchés actions ont été marqués par une assez forte volatilité et certaine indécision sur l'année 2010.

Le premier semestre 2010 a été particulièrement contrasté. Après un premier trimestre quasiment stable sur la plupart des indices, le second trimestre, et particulièrement le mois de mai, a été marqué par un repli de l'ensemble des places boursières. L'Europe a été particulièrement affectée, dans un contexte de défiance des investisseurs, inquiets des niveaux d'endettement public à la limite des capacités de certains états, en particulier en Europe du Sud. Ainsi, sur le premier semestre 2010, tous les indices étaient en assez net repli : CAC 40 -13 %, FTSE -9 %, ...

Sur le deuxième semestre, les indices européens sont de retour à des niveaux proches de ceux du début d'année. Les valorisations restent soutenues par de bons fondamentaux et la publication des nouvelles règles prudentielles du secteur bancaire (Bâle III) a réduit les inquiétudes concernant le secteur financier qui pesaient sur les marchés. Toutefois, l'environnement boursier reste encore incertain compte tenu notamment des situations budgétaires de plusieurs pays de la zone euro qui suscitent encore de nombreuses interrogations et craintes de la part des investisseurs.

### **III. L'ANNEE 2010 DE LA CAISSE REGIONALE DE TOULOUSE 31**

#### **1. Faits marquants**

La Caisse Régionale de Toulouse 31 a installé sur l'année 2010 une nouvelle organisation commerciale en mode multi canal.

Cette nouvelle organisation en Banque – Assurance – Immobilier est la plus aboutie sur le département de la Haute-Garonne, résolument tournée vers une proximité tant géographique que de métier avec :

- 8 nouvelles agences dédiées aux PME ;
- 2 nouvelles agences patrimoniales et 1 agence Banque Privée ;
- 1 centre d'affaires assurant la gestion des grandes entreprises, des collectivités, et des promoteurs immobiliers au travers de 4 agences dédiées ;
- 2 agences de vente à distance ;
- 1 agence spécialisée dans le financement de l'habitat ;
- 16 agences immobilières.

Au total, avec 130 agences et 750 collaborateurs, la Caisse Régionale constitue la première force commerciale du département.

#### **1.1 Activités clientèles**

Les résultats soulignent sa position de banque conquérante et la complémentarité de cette nouvelle organisation avec :

- 20 000 nouveaux clients particuliers dont la moitié ont moins de 25 ans et 2 600 nouveaux professionnels;
- un accroissement de ses encours de collecte de près de 320 millions d'euros et 94 000 nouveaux produits d'épargne souscrits;
- 613 millions d'euros de financement à l'habitat en hausse annuelle de 43% ;
- 452 millions d'euros de financement moyen long terme en progression de près de 10%, 400 millions d'euros d'utilisation de concours de trésorerie pour 850 millions d'euros d'engagement destinés aux professionnels;
- la souscription de 32 000 contrats d'assurances sur l'année;
- une clientèle qui a bénéficié, encore cette année, d'un élargissement de son offre de services.

## 1.2 Activité propre

Malgré la volatilité observée sur les marchés financiers en 2010, la gestion à long terme de ses excédents de fonds propres lui a permis de consolider le montant de ses plus values latentes à près de 7 mois de résultat (32 M€), soit + 7%.

## 1.3 Résultats financiers

Après une année 2009 déjà très positive, le PNB continue de progresser porté par l'ensemble de ses activités clientèles (+5,4%).

L'évolution des charges d'exploitation résulte du plan d'investissement qui accompagne son plan stratégique. Il vise à renforcer les forces commerciales en proximité des clients avec notamment l'embauche de 35 commerciaux supplémentaires cette année. Elle englobe également l'enregistrement des premières charges liées au projet de système d'information unique des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Le taux de créances douteuses et litigieuses se stabilise à 3,42%.

La couverture globale des risques des encours de crédits est en hausse et atteint 3,43% permettant de faire face aux éventuelles difficultés de la Caisse Régionale sur son marché.

Le résultat net social de l'année 2010 s'établit à 55,2 millions d'euros en progression de 4,0%.

## 1.4 Situation financière

Ses capitaux propres consolidés s'établissent à 924 M€. Un ratio Bâle 2 à 14,2% et un ratio de liquidité à 132% viennent garantir confortablement la sécurité financière de son activité.

Le cours du Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) de 55,60 euros au 31 déc. 2010 est stable sur l'année. Il affiche un rendement actuariel, dividende inclus, de 5,60% en 2010. Ce cours reste toujours très décalé par rapport à la valeur de l'entreprise (actif net à 161,6 euros par titre).

Toujours soucieux d'associer les porteurs de CCI aux résultats de l'entreprise, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'assemblée générale du 29 mars 2011 le versement d'un dividende en hausse, qui s'établirait à 3,56 euros.

## 1.5 Perspectives

Avec une force commerciale renforcée sur un département dynamique : 750 salariés présents au service de toutes les clientèles particuliers, patrimoniaux, professionnels, agriculteurs et entreprises, la Caisse Régionale Toulouse 31 possède un atout déterminant pour accélérer son développement et rassembler en 2014 autour de ses expertises Bancaires, Assurance et Immobilières, 470 000 clients pour construire avec eux le développement économique de la Haute Garonne.

La Caisse Régionale Toulouse 31 qui a fixé son cap en 2009 pour les 5 années qui viennent est résolument tournée vers l'avenir et entend affirmer sa différence et défendre sa place.

Pour l'année 2011, son plan de développement est axé sur la conquête et l'accueil de toutes les clientèles ainsi que sur le développement de son portefeuille d'assurances. Elle proposera à l'ensemble de sa clientèle une relation « sur-mesure » en mode multicanal.

Elle continuera à contribuer activement au développement du département en assumant, en pleine responsabilité, ses métiers d'intermédiation, d'assureur, de fournisseurs de services bancaires et d'immobilier.

Elle continuera, consciente de sa responsabilité économique et sociale, à conforter ses fondamentaux financiers, à investir sur les hommes qui la composent et à assumer son rôle de banque citoyenne, créatrice d'emploi et forte contributive aux budgets de collectivités locales.

## **2. Activité 2010**

### **Le fonds de commerce**

A l'issue de l'exercice 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a élargi sa base de clientèle, qui compte désormais près de 422 000 clients particuliers (dont plus de 20% ont moins de 25 ans) et professionnels. 128 000 clients sont désormais sociétaires (+ 5 000) et participent lors des Assemblées Générales à la vie mutualiste de la Caisse Régionale.

19 200 nouveaux dépôts à vue ont été ouverts en 2010 (+14,3%).

### **La collecte**

Au 31 décembre 2010, l'encours global de la collecte clientèles, en progression de 3,3%, s'établit à plus de 9,9 milliards d'euros, soit une collecte supplémentaire sur l'année de près de 320 millions d'euros.

- Le contexte de taux relativement bas a profité à l'encours des dépôts à vue de la Caisse Régionale qui a progressé de 8,5% soit 142 millions d'euros de variation annuelle.
- La recherche de produits sécurisés a profité à l'épargne bancaire avec une progression de 3,3% soit 127 millions d'euros de variation annuelle nette mais n'a pas été favorable aux valeurs mobilières qui enregistrent une baisse de 7,0%, soit une variation négative de 117 millions d'euros, essentiellement sur les OPCVM à court terme qui offraient des rendements peu attractifs.
- Les encours de produits assurance vie ont également progressé de 6,8%, soit 166 millions d'euros de variation nette, essentiellement sur des contrats « multi supports ».

### **Le crédit**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a distribué au long de l'année 2010 près de 1 200 millions d'euros sur l'ensemble de ses marchés.

Au 31 décembre 2010, ses encours de crédit ont progressé de 260 millions d'euros (soit +4,4%).

Elle enregistre une belle performance sur le financement de l'habitat avec 613 millions d'euros de financement, soit une hausse de 43% sur l'année 2010, favorisée par une fin d'année très dynamique boostée par l'annonce de la réduction des avantages fiscaux tant sur la résidence principale (fin de la déduction des intérêts d'emprunt) que sur

l'investissement locatif (diminution de la réduction fiscale de 25% à 15% pour les logements non BBC).

La Caisse Régionale a doublé sur 2010 sa distribution de prêts économie d'énergie avec 23 millions d'euros de crédit soit 1 324 dossiers avec une offre sur mesure concernant les prêts solaires qui a dynamisé cette très belle performance.

Son accompagnement des PME-PMI du département de la Haute-Garonne s'est également traduit par 319 millions d'euros de financement attribué sur l'année à moyen et long terme, et près de 400 millions d'euros d'utilisation de concours de trésorerie pour 850 millions d'euros d'engagement.

Exemplaire dans la mise en oeuvre du dispositif de soutien dit « mesures Sarkozy » aux filières agricoles en crise, la Caisse Régionale a montré cette année encore qu'elle restait le premier partenaire financier de l'agriculture. Elle a financé 58 millions d'euros en faveur des agriculteurs.

Elle a également continué de soutenir les initiatives locales et les jeunes entrepreneurs. En témoignent la création d'une société de capital investissement CA TOULOUSE 31 Initiatives, filiale de la Caisse Régionale, le développement de ses partenariats avec Haute-Garonne Initiative et Midi Pyrénées Entreprendre et son entrée dans les pôles de compétitivité Aerospace Valley et Cancer Bio Santé.

L'année 2010 a été également marquée par le fort développement des financements accordés aux collectivités publiques avec 75 millions d'euros de crédit distribué.

### **L'assurance de biens et de personnes**

Son portefeuille d'assurance compte désormais 131 900 contrats, c'est-à-dire qu'un client bancaire sur 3 est assuré par la Caisse Régionale.

En 2010, on retiendra :

- l'organisation d'une journée conquête sur le mois de juin dédiée à l'assurance, accompagnée d'une offre promotionnelle dédiée qui a conduit à la souscription de plus de 3 000 contrats,
- la progression du taux d'équipement de ses clients sur l'ensemble de l'offre,
- la poursuite du développement de l'assurance Multirisques habitation avec la commercialisation de plus de 8 700 contrats soit une progression de 23%,
- le succès des contrats Auto et deux roues avec près de 6 600 contrats souscrits sur l'année soit une hausse de 12% par rapport à 2009,
- en matière d'assurance de personnes, 14 400 nouveaux contrats,
- le lancement de l'offre Assurance Tous Mobile (ATM) pour protéger l'équipement nomade de nos clients tels que : téléphones portables, ordinateurs portables, appareils photos et caméscopes numériques, lecteurs baladeurs MP3/MP4, livres électroniques etc.

Enfin, la couverture des prêts à l'habitat, qui garantit aux souscripteurs la prise en charge de leur crédit en cas de décès ou d'invalidité, a progressé sur l'année 2010 et s'est établi à 127,5% de l'encours total des prêts à l'habitat (en progression de 5 pts).

Sur le marché des professionnels, la Caisse Régionale propose également une gamme de produits d'assurance couvrant aussi bien l'outil de travail que l'exploitant et ses salariés. Avec plus de 7 000 contrats d'assurances, un professionnel sur 5 est assuré par la Caisse Régionale.

### Les services

Avec 514 000 contrats actifs sur 2010, la Caisse Régionale a continué de faire progresser le taux d'équipement de ses clients particuliers (avec un taux d'équipement en carte qui s'établit à 93% soit en hausse de +0,8%) et professionnels (avec la souscription de plus d'un service pour chaque client professionnel).

Pour continuer d'accompagner ses clients, elle propose de nouveaux produits et services, intégrant toutes les évolutions technologiques : Créances Services, pour le financement des besoins de trésorerie, et le pack e-commerce qui propose la création et la gestion d'une véritable boutique en ligne.

### 3. Les comptes sociaux 2010 : bilan et compte de résultat

#### Le bilan

#### **BILAN AU 31 DECEMBRE 2010 (en millions d'euros)**

ACTIF	2009	2010	Variation	PASSIF	2009	2010	Variation
Opérations interbancaires et assimilées	147,4	87,4	-40,7%	Opérations interbancaires et assimilées	65,0	7,2	-88,9%
Opérations internes au Crédit Agricole	682,0	615,5	-9,8%	Opérations internes au Crédit Agricole	3 801,2	3 836,6	0,9%
Opérations avec la clientèle	5 758,4	6 007,8	4,3%	Comptes créditeurs de la clientèle	2 237,3	2 366,5	5,8%
Opérations sur titres	379,8	436,5	14,9%	Dettes représentées par un titre	399,9	381,0	-4,7%
Titres de participations et de filiales	383,1	382,4	-0,2%	Comptes de régularisation et passifs divers	102,5	137,9	34,5%
Immobilisations	46,9	46,7	-0,4%	Provisions et dettes subordonnées	198,4	212,1	6,9%
Actions propres	2,6	2,6	0,0%	Fonds pour risques bancaires généraux	5,6	5,6	0,0%
Comptes de régularisation et actifs divers	127,0	129,4	1,9%	Capitaux propres hors FRBG	664,3	706,2	6,3%
				Bénéfice de l'exercice	53,0	55,2	4,2%
<b>TOTAL</b>	<b>7 527,2</b>	<b>7 708,3</b>	<b>2,4%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 527,2</b>	<b>7 708,3</b>	<b>2,4%</b>

Le total du bilan atteint 7,708 milliards d'euros, en progression de 2,4 % par rapport à 2009. Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

#### **3.1.1 L'actif**

Les opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole reprennent principalement le compte courant de trésorerie et les opérations de trésorerie court terme. L'évolution 2010 (- 126 millions d'euros) résulte, d'une part de la compensation au passif des comptes de trésorerie avec Crédit Agricole Consumer Finance (- 52,9 millions d'euros) et des opérations de gestion du refinancement et de la liquidité avec une baisse des placements monétaires à terme (-62 millions d'euros).



L'évolution des opérations avec la clientèle est la traduction comptable de l'activité crédits dont les faits caractéristiques de l'exercice ont été détaillés dans la première partie.

Les opérations sur titres progressent de 56,7 millions d'euros, provenant de l'augmentation des excédents de fonds propres disponibles du fait de la conservation en réserves d'une partie du résultat 2009.

### 3.1.2 Le passif

Les opérations internes au Crédit Agricole augmentent de 35,4 millions d'euros, en raison principalement de la progression des avances souscrites auprès de Crédit Agricole S.A. (+ 59,3 millions d'euros). Ces opérations sont la résultante d'une gestion active de la liquidité.

Les comptes créditeurs de la clientèle sont en augmentation de 129,2 millions d'euros, principalement en raison d'un accroissement des dépôts à vue (+ 138,9 millions d'euros).

La Caisse Régionale enregistre 10 factures échues au 31 décembre 2010. Le montant des factures en instance de règlement à cette même date est de 220 K€, ventilé (brut des avoirs correspondants qui s'élèvent à 14 milliers d'euros) dans l'échéancier ci-dessous (en milliers d'euros) :

	Echues	< 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 à 9 mois	de 9 Mois à 1 an	> 1 an	Total
2010	10	197	0	13	0	0	0	220
Rappel 2009	10	46	26	0	0	1	0	83

Les provisions et dettes subordonnées comprennent les TSR pour 30,4 millions d'euros, les comptes courants bloqués des Caisses Locales pour 87,2 millions d'euros (contre 73,8 millions d'euros en 2009) ainsi que les provisions pour risques et charges.

Ces dernières augmentent de 10,6 millions d'euros pour atteindre 94,5 millions d'euros, principalement en raison de la création d'une provision filière Café Hôtel Restaurant pour 2,0 millions d'euros, du provisionnement d'engagement hors bilan sur des clients douteux (+ 7,2 millions d'euros).

Les capitaux propres, hors résultat net, comprennent les parts sociales, les certificats coopératifs d'investissement, les certificats coopératifs d'associés et les réserves. Ils s'élèvent à 706,2 millions d'euros, en hausse de 41,9 millions d'euros, issus de la mise en réserve des résultats conservés relatifs à l'exercice 2009.

### 3.1.3 *Le hors bilan* **Engagement Hors Bilan au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)**

ENGAGEMENTS DONNES	2009	2010	ENGAGEMENTS RECUS	2009	2010
<b>Engagements de Financement</b>			<b>Engagements de Financement</b>		
Engagements en faveur de la clientèle	766,1	738,2	Engagements reçus d'établissements de crédit	0,0	250,1
<b>Engagements de Garantie</b>			<b>Engagements de Garantie</b>		
Engagements d'ordre d'établissements de crédits	22,5	6,8	Engagements reçus d'établissements de crédit	242,0	233,9
Engagements internes au Crédit Agricole	0,0	0,0	Engagements internes au Crédit Agricole	18,5	45,4
Engagements d'ordre de la clientèle	203,4	189,9	Engagements reçus de la clientèle	1 410,3	1 607,8
<b>Total</b>	<b>992,0</b>	<b>934,9</b>	<b>Total</b>	<b>1 670,8</b>	<b>2 137,2</b>

Les **engagements donnés** passent de 992 millions d'euros à 935 millions d'euros en 2010, en baisse de 57,1 millions d'euros (soit – 5,8 %).

Les **engagements reçus** augmentent de 466,4 millions d'euros pour atteindre 2 137,2 millions d'euros (soit + 27,9 %).

Cette évolution résulte principalement :

- de la mise en place d' accord de refinancement avec CASA suite aux modifications de calcul du ratio de liquidité (+ 250 M€) qui ont été instaurées dès le 30 juin 2010.
- de l'accroissement des garanties reçues de CAMCA sur les crédits habitat accordés (+ 197,7 millions d'euros).

### **Le compte de résultat : du produit net bancaire au résultat net**

Sur l'année 2010, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté les preuves que son développement et ses investissements viennent renforcer sa rentabilité. Avec une année 2009 déjà très positive, le PNB d'activité a continué de progresser fortement de 7,2% porté par l'ensemble de ses activités clientèles.

#### **3.2.1 Le Produit Net Bancaire**

en K€

	Décembre 2009	Décembre 2010	Variation Déc. 10 - Déc. 09
<b>Produits nets d'intérêts et revenus assimilés (*)</b>	<b>122 712</b>	<b>127 505</b>	<b>3,9%</b>
<b>Revenus des titres</b>	<b>17 754</b>	<b>15 406</b>	<b>-13,2%</b>
<b>Produits net des commissions (*)</b>	<b>102 328</b>	<b>113 042</b>	<b>10,5%</b>
<b>Produits nets sur opérations des portefeuilles</b>	<b>2 499</b>	<b>1 448</b>	<b>-42,1%</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-3 306</b>	<b>-2 366</b>	<b>-28,4%</b>
<b>PNB</b>	<b>241 987</b>	<b>255 035</b>	<b>5,4%</b>

\* Sur l'exercice 2010, transferts :

- des frais de dossiers clients du compartiment « Produits net des commissions » vers le compartiment « Produits nets d'intérêts et revenus assimilés » pour un impact de +2,7 millions d'euros ;
- des frais de prescription payés par la Caisse Régionale sur le crédit dans les charges de fonctionnement au compartiment « Produits nets d'intérêts et revenus assimilés » pour -1,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, le Produit Net Bancaire atteint 255,0 millions d'euros en hausse de 5,4%. La part issue des activités clientèles a quant à elle progressé de +7,2% témoignant ainsi du développement des activités de la Caisse Régionale, banque assurance de proximité et de plein exercice.

Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés augmentent de 4,8 millions d'euros (+3,9%) par rapport à 2009 (hors transferts, évolution de 3,2 millions d'euros).

Cette progression est issue d'une part de la progression de son épargne bancaire et de ses dépôts à vue, et d'autre part de la hausse de ses encours crédits sur des niveaux de marges toujours satisfaisants. L'exercice 2010 est marqué par de forts niveaux de remboursements anticipés sur le marché de l'habitat liés au contexte de taux, ce qui a généré une augmentation de 1,5 millions d'euros des indemnités de remboursement anticipés clients.

Les revenus des titres diminuent de 2,4 millions d'euros. Cette baisse est due essentiellement à un effet de base élevée de l'exercice 2009 avec la perception d'un dividende exceptionnel sur la structure Sacam International.

La progression des produits nets des commissions de 10,7 millions d'euros (13,4 millions d'euros hors transferts des frais de dossiers) est liée à l'amélioration du taux d'équipement de nos clients notamment en produits d'assurance, à la progression de nos encours de collecte assurance vie, et également à l'ajustement de nos conditions tarifaires en matière de gestion de compte.

Les produits nets sur opérations des portefeuilles sont en diminution de 1,1 millions d'euros essentiellement du fait d'une moindre externalisation de plus values (-0,9 millions d'euros). Le montant des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'établit à fin 2010 à 32 millions d'euros en progression de 7%.

### 3.2.2 Du Produit Net Bancaire au Résultat Brut d'exploitation

en K€

	Décembre 2009	Décembre 2010	Variation Déc. 10 - Déc. 09
<b>PNB</b>	241 987	255 035	5,4%
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	-123 087	-127 868	3,9%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	118 900	127 167	7,0%

Les charges de fonctionnement nettes progressent de 4,8 millions d'euros soit +3,9 % (hors transfert de la prescription 5,9 millions d'euros).

L'évolution des charges de fonctionnement de la Caisse Régionale, retraitée des charges liées au projet de système d'information unique « NICE » (2,7 millions d'euros pour l'exercice 2010) aurait été de +1,7% à 125,2 millions d'euros.

Hors charges liées au projet NICE, l'évolution des charges de fonctionnement de 2,1 millions d'euros résulte :

- Pour 1,7 millions d'euros, de la progression de la masse salariale et des charges sociales (+1,2 millions d'euros) et de l'intéressement participation (+0,5 millions d'euros). L'effectif s'est accru de 43 personnes le portant à 1 117 collaborateurs fin 2010.
- Pour 0,4 millions d'euros de décisions d'investissements liées à son plan stratégique notamment avec l'augmentation de la surface commerciale (ouverture de 10 nouvelles agences) et la mise en place de la numérisation des dossiers clients, compensées par des réductions de coûts internes de fonctionnement.

Son coefficient d'exploitation s'établit pour l'année 2010 à 50,1% en baisse de 0,7 points.

### 3.2.3 Du résultat brut d'exploitation au résultat net

en K€

	Décembre 2009	Décembre 2010	Variation Déc. 10 - Déc. 09
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>118 900</b>	<b>127 167</b>	<b>7,0%</b>
<i>COEF. EXP</i>	<i>50,9%</i>	<i>50,1%</i>	<i>-0,7 pts</i>
Coût du risque	-38 362	-38 677	0,8%
Provisions et exceptionnel	-1 118	-1 401	25,3%
Impôt sur les bénéfices	-26 399	-31 938	21,0%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>53 021</b>	<b>55 151</b>	<b>4,0%</b>

Sur le résultat brut d'exploitation en hausse de 8,3 millions d'euros (+7,0%) qui traduit l'efficacité financière de son développement, vient s'imputer le coût du risque pour un montant de 38,7 millions d'euros (+0,8%) qui se décompose ainsi :

- Le risque crédit lié au provisionnement individuel des encours de créances douteuses et litigieuses (CDL) pour 23,2 millions d'euros, en baisse en raison du niveau élevé de 2009 lié à un dossier entreprise de la filière aéronautique ;
- Le risque de crédit hors bilan pour 9,8 millions d'euros pour les engagements CDL ;
- Les « autres risques », notamment collectif, filière et juridique, s'élèvent à 8,3 millions d'euros au total.

Le taux de CDL est stable sur l'exercice à 3,42%, et le taux de couverture des créances douteuses est de 79%. La Caisse Régionale a choisi de renforcer la couverture globale des risques de ses encours de crédit pour la porter de 3,3% en 2009 à 3,4%\* fin 2010.

$$* \text{Taux de couverture global} = \frac{\text{Total provisions individuelles et collectives}}{\text{Total encours de crédit}}$$

La charge fiscale de l'exercice 2010 atteint 31,9 millions d'euros, en hausse de 5,5 millions d'euros par rapport à 2009.

Son résultat net progresse de 4,0% lui permettant de conforter, par une prévention de ses risques, sa structure financière.

#### **4. Les comptes consolidés 2010**

##### **Le Périmètre de consolidation**

Le périmètre des comptes consolidés de l'entité consolidante Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est composé :

- de la Caisse Régionale,
- des 45 Caisses Locales,
- de 4 fonds dédiés : Force Toulouse Diversifié et Ozenne Institutionnel, Toulouse 31 Court Terme et Toulouse 31 Obligations.

##### **L'activité des filiales et des participations**

Afin de continuer le développement du bassin économique régional, la Caisse Régionale Toulouse 31 a créé une société de capital risque dénommée Toulouse 31 initiatives avec un capital initial de 1 M€. Cette structure vient en complément de la participation de la Caisse Régionale dans la structure Grand Sud Ouest Capital dont la zone de chalandise s'étend sur un périmètre plus élargie.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 continue de développer la marque Square Habitat au travers de sa filiale Midi Toulousain Immobilier et de ses sous filiales avec :

- un chiffre d'affaire de plus de 5 millions d'euros en progression de 27% sur 2010.
- 1 200 transactions effectuées sur 2010 ;
- 5 700 lots en gestion.

Les autres filiales ne présentent pas d'activité significative.

##### **Le bilan et le résultat consolidés**

###### ***4.3.1 Les éléments chiffrés de synthèse***

Le total du bilan consolidé s'établit à 7,8 milliards d'euros, représentant une augmentation de 2,9 % par rapport à 2009.

Le total des fonds propres consolidés s'élève à 923,8 millions d'euros, contre 858,9 millions d'euros en 2009. Le résultat net consolidé 2010 s'élève à 67,2 millions d'euros contre 50,6 millions d'euros en 2009, en augmentation de 32,8 %.

en M€	Décembre 2009	Décembre 2010	Variation Déc. 10 - Déc. 09
<b>PNB</b>	<b>239,7</b>	<b>261,9</b>	<b>9,3%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>50,6</b>	<b>67,2</b>	<b>32,8%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>858,9</b>	<b>923,8</b>	<b>7,6%</b>
<b>BILAN</b>	<b>7 561,9</b>	<b>7 780,2</b>	<b>2,9%</b>

#### **4.3.2 Le résultat consolidé**

Le résultat net consolidé 2010 s'élève à 67,2 millions d'euros contre 50,6 millions d'euros en 2009, en augmentation de 32,8 %.

Il est principalement constitué du résultat social de la Caisse Régionale (55,1 millions d'euros), du résultat des Caisses locales (2,5 millions d'euros), du résultat sur les fonds dédiés (+3,0 millions d'euros), complétés des impacts liés à l'application des normes IFRS en matière d'imposition courante et différée (+ 4,8 millions d'euros), de traitements des titres et d'instruments dérivés (+ 1,7 millions d'euros).

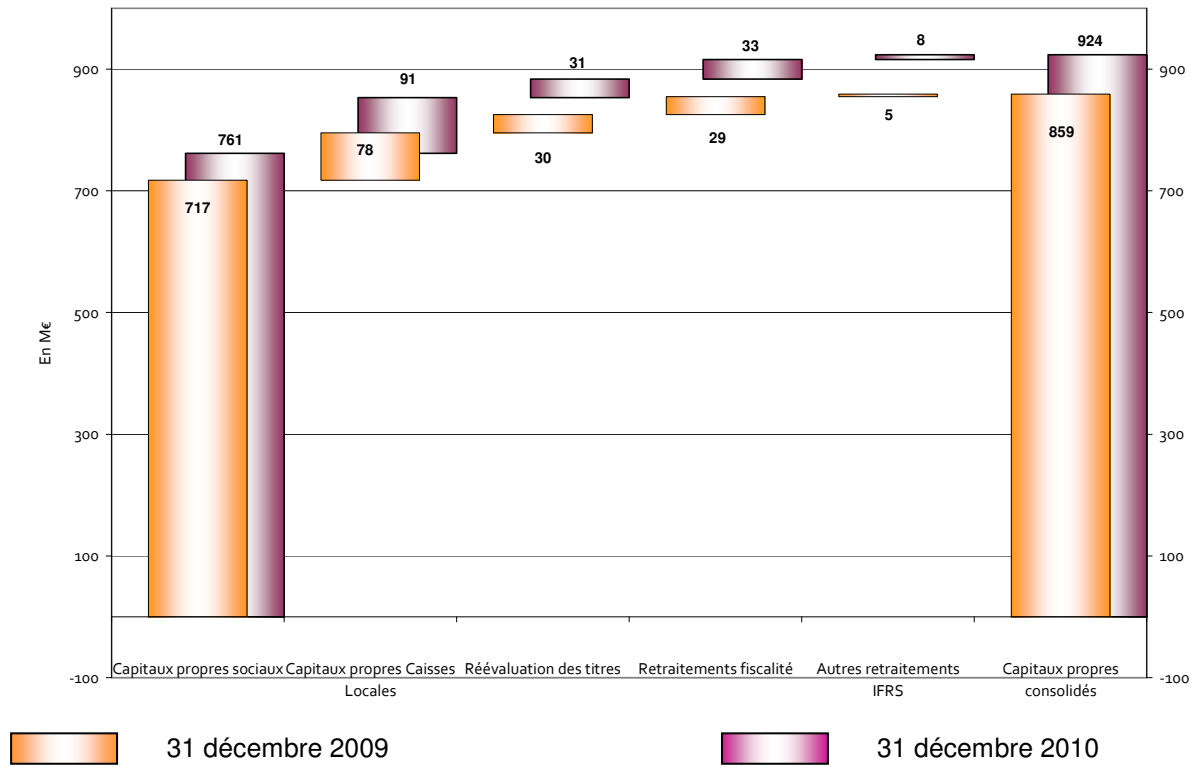
L'augmentation de 16,6 millions d'euros, enregistrée entre 2009 et 2010, résulte principalement, d'une hausse de la contribution des fonds dédiés (+9,7 millions d'euros), d'une progression des impositions différées (+ 1,9 millions d'euros) et du résultat social de la Caisse Régionale (+ 2,1 millions d'euros).

#### **4.3.3 Les fonds propres consolidés**

Les fonds propres consolidés s'élèvent à 923,8 millions d'euros en 2010, contre 858,9 millions d'euros en 2009, en hausse de 64,9 millions d'euros, résultant de la combinaison des éléments suivants :

- de l'augmentation des réserves par affectation des résultats non distribués en 2009 pour 38,9 millions d'euros,
- de la hausse du capital issue des Caisses Locales pour + 12,6 millions d'euros,
- de la progression du résultat consolidé de 16,6 M€ ;
- de la diminution de la revalorisation des titres disponibles à la vente (titres de placement et titre de participation) de 2,4 millions d'euros en raison principalement de la baisse de la valorisation du titre SAS Rue la Boétie (- 2,5 millions d'euros),

Le passage des capitaux propres en normes françaises aux capitaux propres en normes IFRS pour la Caisse Régionale est présenté dans le graphique ci-dessous :



#### **IV. MAITRISE DES FACTEURS DE RISQUES**

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale est exposée sont les suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du Groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse Régionale est exposée font l'objet d'un suivi particulier et de procédures d'alerte si nécessaire. Elle a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques. Piloter l'ensemble des risques pour assurer la qualité maximale et la fiabilité des services rendus à la clientèle est un des axes stratégiques majeurs de l'entreprise.

Le système de contrôle interne permet de prévenir et de réduire ces risques. Il s'articule autour de plusieurs niveaux de contrôles, hiérarchiques, complémentaires, indépendants les uns des autres et s'appliquant à l'ensemble des unités du Siège et des Agences.

L'indépendance des fonctions, notamment pour le Département Risques et Contrôles Permanents (RCP), la surveillance des risques et la formalisation des procédures internes fondées sur des systèmes de délégation figurent parmi les principes fondamentaux mis en œuvre. Le RCP est composé des services Risques Conformité Opérationnels et Contrôles Permanents, Risques de Crédit et de l'Unité Risques Financiers.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre de la modification du règlement CRBF 97-02 (arrêté du 31 mars 2005, entré en vigueur le 1er janvier 2006), obligeant notamment à



désigner trois responsable distincts : Responsable du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), Responsable des Contrôles Permanents et Responsable de la Conformité.

Le pilotage de l'ensemble du dispositif de contrôle est assuré par le Comité de Contrôle Interne et Risques, présidé par le Directeur Général. Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration sont informés régulièrement de l'évolution des risques, des résultats des contrôles effectués et des actions en cours.

## **1. Risque de Crédit**

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celle-ci présente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

### **Objectifs et politique**

La politique d'intervention de la Caisse Régionale sur ses marchés en matière de crédit est élaborée par la Direction Générale et approuvée par le Conseil d'Administration. Cette politique, déclinée par marché, s'inscrit plus globalement dans le cadre de la politique de développement de la Caisse régionale. La Caisse Régionale s'attache à ce qu'elle soit :

- Une politique de développement durable et rentable dans le cadre de la relation globale avec le client,
- Une politique de développement maîtrisé par la limitation des prises de risque au regard des fonds propres et des résultats.

Le dispositif global de maîtrise du risque crédit, appelé POLITIQUE RISQUES CREDIT, est basé sur des principes généraux, communs à tous les marchés et des règles de gestion propres à chaque marché. La ligne hiérarchique de chaque métier est responsable du respect de cette politique dans le cadre de ses interventions et le DRCP assure la surveillance de 2ème degré-2ème niveau de l'ensemble.

### **Gestion du risque de crédit**

#### **1.2.1 Principes généraux de prise de risque**

Les décisions relatives à la prise de risques s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, sa note Bâle II, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Caisse Régionale. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes et indépendantes, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Depuis 2009, le schéma de prise de décision mis en œuvre est basé sur les principes suivants :

- Un niveau d'intervention est défini pour chaque métier, visant à valoriser et responsabiliser le décideur, sous les contrôles hiérarchiques habituels.
- Pour les prises de risque les plus importantes, un Comité d'Attribution de prêt par marché composé d'Administrateurs, le Directeur Général, ou le Bureau du Conseil d'Administration (avec avis préalable du Directeur Général) prennent les décisions.

Le Responsable du RCP assure préalablement un double regard indépendant et donne un avis.

### **1.2.2 Méthodologies et systèmes de mesure des risques**

#### *a. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit*

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

#### *b. Le système de notation des particuliers et des professionnels*

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

#### *c. Le système de notation des entreprises*

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Les tableaux de bord diffusés par le RCP permettent d'avoir une vision de la consolidation des risques de crédit notamment par type de clientèle, par filière identifiée comme plus sensible, par groupe de risque et par note.

#### *d. Mesure du risque de crédit*

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

### **1.2.3 Dispositif de surveillance**

Le dispositif de surveillance est basé sur les règles définies dans la politique risque crédit qui fixe un certain nombre de limites en termes d'encours, d'opérations unitaires et ce, en fonction de la note attribuée aux contreparties. Au-delà de ces limites, la Caisse Régionale recherche la diversification et le partage de ses prises de risques. Des limites existent également pour certaines filières ou secteurs d'activité considérés comme plus sensibles. Les limites sont fixées en pourcentage des fonds propres et des résultats de la Caisse Régionale.

#### *a. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées*

La Caisse Régionale mesure ses risques en tenant compte de l'ensemble des catégories d'engagements (trésorerie, équipement et garanties données) et en les consolidant sur les contreparties et groupes de contreparties liées. Les méthodologies de mesure et de surveillance sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites, de leur régularisation et du fonctionnement des comptes. Ces éléments font l'objet de rapports réguliers à l'organe exécutif et à l'organe délibérant. En matière de contre garantie, la Caisse Régionale peut faire appel à FONCARIS si ses engagements vis à vis d'une contrepartie atteignent 10 M€.

Les 10 principales contreparties de la Caisse régionale représentent 4,4% des encours de créances.

*b. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel*

De fréquentes revues de portefeuille sont organisées par le DRCP, sur la base d'un programme annuel validé par le Comité de Contrôle Interne et Risques. Elles permettent de faire le point pour chaque marché notamment sur les principaux groupes de contreparties liées, les contreparties avec des notes dégradées, les filières considérées comme sensibles...

Le Comité de Révision des Crédits Sains, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque trimestre pour examiner des portefeuilles de créances saines, tous marchés, sur la base de critères de sélection prédéfinis. Il peut décider du passage en recouvrement de clients présentant un risque dégradé.

Le Comité Recouvrement, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque trimestre pour examiner des portefeuilles de créances en recouvrement amiable ou judiciaire, tous marchés.

*c. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance*

La Caisse Régionale apporte une attention particulière à l'identification des risques potentiels et à leur couverture. Elle mène des actions permanentes de prévention et d'anticipation du risque de non remboursement et accorde une place prépondérante au recouvrement amiable.

Des revues de portefeuille et les réunions du Comité Recouvrement permettent de faire le point sur les contreparties gérées en recouvrement amiable ou judiciaire.

Des présentations régulières de l'évolution des risques sont faites au Conseil d'Administration.

*d. Processus de suivi des risques sur base consolidée*

Le Comité de Contrôle Interne et Risques, présidé par le Directeur Général et réuni chaque trimestre, suit les risques sur une base consolidée pour la banque de détail, celle des entreprises, les filières considérées comme sensibles, les usages Bâle 2 et les évolutions liées à la réforme Bâle 2.

#### *e. Impacts des stress scenarii*

Des stress scenarii sont régulièrement effectués afin d'évaluer le risque de perte encouru et l'évolution de l'exigence de fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

### **1.2.4 Mécanismes de réduction du risque de crédit**

La prise en compte et la gestion des garanties et sûretés suit les principes mis en œuvre dans le cadre de Bale 2 en termes d'éligibilité, et déclinés par le comité Normes et Méthodologies du Groupe pour permettre une approche cohérente au sein du Groupe. La politique de garantie de la Caisse Régionale repose sur la définition de garanties à prendre selon les cas en fonction:

- de la qualité du client appréciée notamment à travers la notation.
- de la nature de l'opération financée.
- du type d'engagement.
- de la durée de l'engagement.

Hormis les sûretés réelles ou personnelles traditionnelles, sur le marché de l'habitat la CAMCA et Crédit Logement peuvent apporter leur garantie, tandis que sur le marché des professionnels et des petites entreprises SIAGI ou OSEO notamment peuvent intervenir.

La politique de la Caisse Régionale consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

## **Exposition**

### **1.3.1 Exposition maximale**

L'exposition est disponible dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

### **1.3.2 Concentration**

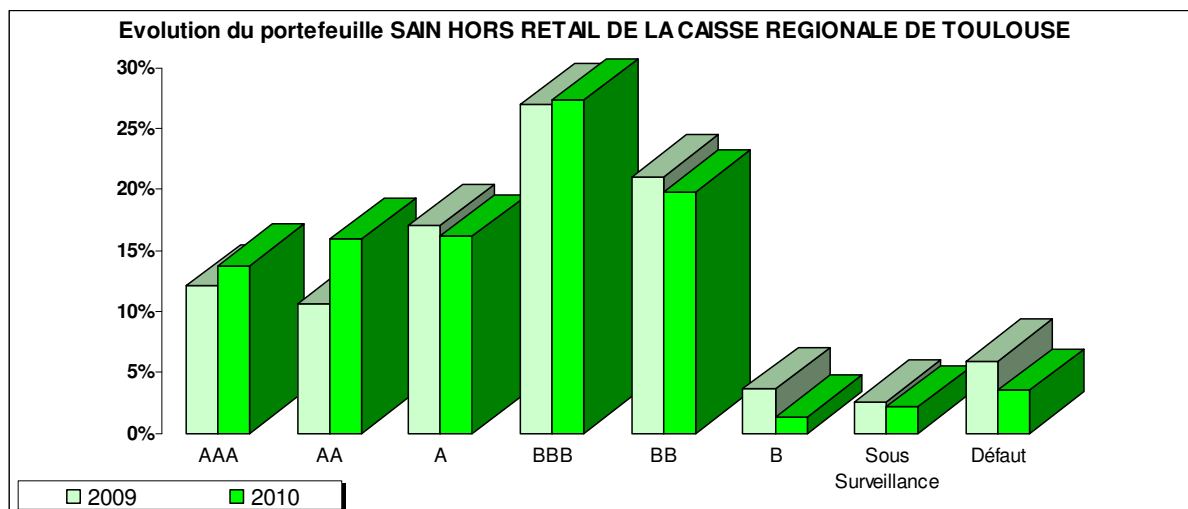
Le portefeuille ventilé correspond aux engagements commerciaux (Prêts et créances sur les établissements de crédit, hors opérations internes + Prêts et créances sur la clientèle) et est disponible dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

### **1.3.3 Qualité des encours**

#### *a. Analyse des encours « Corporate »*

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2010, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 26% (26% également en 2009) des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients « corporate » :



*b. Dépréciation et couverture du risque*

➔ **Politique de dépréciation et couverture des risques**

Les créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent un risque de perte intervenu après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou collective.

Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

➔ **Encours d'actifs financiers dépréciés**

Les données au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 sont disponibles dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

**1.3.4 Coût du risque**

La ventilation du coût du risque est disponible dans la note 4.8 des annexes aux états financiers consolidés, ainsi que page 17 du présent rapport. La différence entre 38,3 millions d'euros correspondant au coût du risque des comptes consolidés et 38,7 millions d'euros correspondant au coût du risque des comptes individuels provient de l'intégration de dépréciations durables en provenance des traitements de consolidation, notamment des fonds dédiés.

## 2. Risque de Marché

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

### **Objectifs et politique**

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de ses portefeuilles de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). Elle a réparti ses placements sur les marchés en deux portefeuilles : un portefeuille Court Terme, scindé en Court Terme classique et Court terme dynamique, et un portefeuille investi à Moyen Terme.

On distingue comptablement le portefeuille de transaction et le portefeuille de placement. La variation de juste valeur du portefeuille de transaction se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du portefeuille de placement se traduit par un impact sur les fonds propres.

La maîtrise des risques sur l'ensemble des portefeuilles est réalisée par la fixation d'une limite de risque et de seuils d'alertes.

#### **2.1.1 Gestion du risque**

##### *a. Dispositif local et central*

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.a. est structuré sur plusieurs niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché. Il participe aux comités de gestion financière et il est destinataire des reportings de l'activité financière (mensuels).

##### *b. Les comités de décision et de suivi des risques*

Les décisions et le suivi des risques sont effectués au travers de 2 comités :

- Comité de Gestion Financière : il est chargé de proposer les limites et les seuils d'alertes au Conseil d'Administration. Ces limites sont révisables annuellement. Un suivi mensuel est réalisé au travers du reporting de l'activité marchés financiers. Un suivi détaillé est présenté trimestriellement au Comité de Gestion Financière, et une synthèse au Conseil d'Administration.

- Comité de pilotage des risques : décide de la politique de risques touchant l'entreprise (crédit, financiers, opérationnels principalement).

## Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, le scénario de stress (catastrophe), les indicateurs complémentaires de gestion (la variation de PNB de chaque portefeuille, seuils d'alertes sur le marché action, seuils d'alerte sur l'évolution des taux à long terme).

### 2.2.1 Les indicateurs

#### a. La VaR (Value at risk)

##### Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 an.

Limites du calcul de la VaR

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

Une limite de risque global du portefeuille est fixée à partir du calcul de la VAR à 99% sur un horizon d'un an. La Var est calculée mensuellement, et présentée dans le reporting global du portefeuille. Le calcul est présenté trimestriellement en Comité de Gestion Financière.

#### b. Le stress scénario

La mesure du risque en stress test

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ce calcul de scénario de stress, simule des conditions extrêmes de marché, il est le résultat d'une approche par un scénario adverse consistant à établir des hypothèses pour simuler une situation défavorable au portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ce scénario Stress est calculé mensuellement et présenté dans le reporting global du portefeuille. Il est présenté en détail chaque trimestre lors des comités de gestion financière, afin d'évaluer le risque en cas de scénario catastrophe.

#### c. Les indicateurs complémentaires (limites et seuils d'alerte de gestion)

La Caisse Régionale a mis en place des limites et des seuils d'alertes concernant l'évolution de la valeur des portefeuilles et des marchés.

- Une limite de perte en PNB sur le portefeuille court terme dynamique.
- Des seuils d'alertes sur chacun des portefeuilles (court terme classique, court terme dynamique, moyen long terme)
- Seuil d'alerte sur variation de l'Eurostoxx50 : un seuil d'alerte a été fixé sur la baisse de l'Eurostoxx50. Cette baisse est mesurée d'une part, sur la base d'une baisse de l'Eurostoxx50 par rapport à la fin du mois précédent, et d'autre part, sur la base d'une baisse de l'indice par rapport au 31-12 de l'année précédente.
- Seuil d'alerte sur la variation des taux à moyen long terme : un seuil d'alerte a été fixé sur la hausse du CMS 5 ans. Cette hausse est mesurée d'une part, sur la base d'une hausse du CMS 5 ans par rapport à la fin du mois précédent, et d'autre part, sur la base hausse de l'indice par rapport au 31-12 de l'année précédente.

### 2.2.2 L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'utilise pas de dérivés de crédits dans sa gestion.

#### Exposition : activités de marché (Value at Risk)

La VaR est un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La Var du portefeuille de placements financiers de la Caisse Régionale est le suivant la base d' un seuil de confiance de 99% sur 12 mois :

	déc-09		mars-10		juin-10		sept-10		déc-10
Rentabilité pessimiste cumulée (en €) sur 1 an	3 015 139	-	723 153	-	4 762 349	-	6 529 554	-	14 827 686
VaR du portefeuille (€)	14 084 861		14 023 153		18 062 349		19 829 554		28 127 686

Le portefeuille au 31-12-2009 était principalement orienté sur des actifs monétaires et obligataires. La constitution d'un portefeuille à moyen terme diversifié en 2010 s'accompagne naturellement d'une augmentation de la Var.

Var au 31 décembre 2010 par facteurs de risque (M€) :

Var totale	28,1
Var monétaire	0,2
Var Obligation	16,1
Var Actions	6,2
Var Alternatif	5,6

Le portefeuille moyen terme est majoritairement investi en obligations, qui constituent un élément essentiel de la Var globale.



## **Risque Action**

L'exposition action de la Caisse Régionale est limitée au portefeuille de placement.

### ***2.4.1 Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage***

La Caisse Régionale n'a pas d'activité de trading et d'arbitrage.

### ***2.4.2 Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement***

Après avoir totalement réduit ses positions action en 2008 et début 2009, la Caisse Régionale a commencé à reconstituer son portefeuille moyen long terme en prenant quelques positions sur le marché action tout au long de l'année 2010. L'encours du portefeuille action était de 28,3 M€ au 31-12-2010, couvert à hauteur de 2,8 M€, soit une exposition de 5% de son portefeuille de placements financiers. (cf. note 6.4 de l'annexe aux états financiers consolidés).

### ***2.4.3 Actions d'autocontrôle***

La Caisse Régionale a mis en place un programme de rachat de CCI avec deux objectifs :

- assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- procéder au rachat des CCI pour annulation.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2010, a autorisé la Caisse Régionale à acquérir et à détenir un maximum de 10% de l'ensemble des CCI composant son capital (soit 149 701 CCI).

La Caisse Régionale a annulé les CCI qu'elle détenait dans le cadre du rachat de titres pour annulation. Cette annulation, réalisée au mois de novembre, a porté sur 15 388 titres (cf note 6.16 de l'annexe aux états financiers consolidés)

## **3. Gestion du bilan**

### **La gestion du bilan - Risques financiers structurels**

Les risques financiers sont suivis et gérés par le comité de Gestion Financière, dans le cadre des limites qui sont fixées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixe des limites concernant le Risque de Taux d'intérêt Global, qui sont assorties de seuils d'alertes. Il fixe également les limites et les seuils d'alerte concernant le risque de liquidité.

Ces limites répondent aux normes fixées par Casa pour le groupe Crédit Agricole.

Les risques du bilan font l'objet d'un suivi par Casa sur la base des reportings normés transmis par les Caisses Régionales.

## **Risque de taux d'intérêt global**

### **Objectifs et politique**

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

L'axe principal de la politique de gestion du risque de taux de la Caisse Régionale consiste à maîtriser la sensibilité du Produit Net Bancaire aux variations de taux.

La politique de gestion pour 2010 visait à maintenir les Gaps (\*) de taux proche de 0 sur les durées à moyen et long terme, et d'ajuster l'exposition de la CR sur la première année.

Ainsi, l'exposition à la hausse des taux sur la première année, qui était faible en début d'année, a été augmentée régulièrement par la suite sans jamais dépasser un horizon de risque à 6 mois.

La Caisse Régionale est exposée principalement à la variation des taux d'intérêts, son exposition à l'inflation est marginale (le système des avances miroirs structurées choisi par la CR, lui permet d'être désensibilisée à l'index Inflation).

(\*) Gaps : voir définition dans le paragraphe méthodologie.

### **Gestion du risque**

Le Comité de Gestion Financière se réunit au moins une fois par trimestre et décide des politiques de gestion de trésorerie et des politiques de gestion Actif-Passif de la Caisse Régionale. Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur des Finances et du Recouvrement, du Responsable du Département des Risques et du Contrôle Permanent et du Responsable de la Gestion Financière.

La Direction Financière est chargée de l'analyse du risque de taux, et de la mise en œuvre des décisions du Comité de Gestion Financière. Le Département des Risques et Contrôle Permanent, est chargé de contrôler cette mise en œuvre.

La gestion de l'exposition de la Caisse Régionale, est réalisée dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité de Gestion Financière : depuis cette année, l'analyse du risque de taux est réalisée mensuellement par le Service Gestion Financière, chargé de la gestion Actif-Passif de la Caisse Régionale (calcul trimestriel auparavant).

Cette analyse est présentée chaque trimestre au Comité de Gestion Financière, elle reprend les opérations mises en place suite aux précédentes décisions, la situation actuelle de la Caisse Régionale et enfin les préconisations en terme de gestion et de couverture.

Le Comité décide des orientations de gestion dans le cadre des objectifs qu'il a défini et dans le respect des limites fixées par le Conseil d'Administration.

### **Méthodologie**

La mesure du risque de taux d'intérêt global est basée sur la méthode de calcul des GAPS statiques globaux (taux fixe et inflation).

Le Gap (ou Impasse de taux) est calculé par différence entre les passifs à taux fixe (ou inflation) et les actifs de même nature, pour chacune des périodes étudiées (chaque mois jusqu'à 2 ans, chaque année au-delà).

Le risque de taux est calculé avec le logiciel Cristaux2, outil d'analyse des gaps de taux statique développé au sein du groupe Crédit Agricole. On appelle Gap statique, le Gap calculé sur le bilan arrêté à une date donnée, compte non tenu de l'activité nouvelle à venir.

L'analyse du risque de taux est réalisée sur la totalité du bilan et des instruments hors bilan de la Caisse Régionale, elle est réalisée en pas mensuels sur les 2 premières années, puis en pas annuel pour les années suivantes, toutefois, les présentations des Gaps sont réalisées en pas annuels pour toutes les durées.

L'analyse est basée sur la mesure des Gaps globaux, et un calcul de la sensibilité du PNB à une variation des taux de 1%.

La gestion du risque est encadrée par des limites proposées par le Comité de Gestion Financière et validée annuellement par le Conseil d'Administration en début d'année.

Les limites sont fixées sur la base d'un calcul de la sensibilité du PNB à une variation des taux de 1% et couvrent la totalité des périodes analysées. Ces limites sont elles même encadrées par des normes groupe et réglementaires : la perte théorique en cas de « choc » sur les taux (200bp) ne doit pas dépasser un certain pourcentage des Fonds Propres, du PNB et du RBE.

La Caisse Régionale utilise des instruments financiers hors bilan pour couvrir son risque de taux. Elle utilise principalement les swaps de taux d'intérêts, mais également les Caps.

## Exposition

Les Gaps de taux de la Caisse Régionale respectent les limites fixées par le Conseil d'Administration. Au 31-12-2010, ils sont contenus à moins de 100 M€ (positifs ou négatifs) sur les 15 premières années, puis maîtrisés sur les années suivantes (10 ans et plus). Ainsi, le risque d'exposition global de la Caisse Régionale à une variation de taux est faible.

Seul, le Gap de la première année est supérieur à 100 M€. Il a évolué entre 84 M€ et 284 M€ (31-12-10) tout au long de l'année 2010.

La Caisse Régionale n'est sensible à l'évolution des taux que sur un horizon court (les 6 premiers mois du gap à 1 an), sur un horizon à moyen long terme le risque est faible, voire nul.

31/12/10 (M€)	2011	2012-2016	2017-2021	+ 2022
Gap	- 284	+ 20	+ 59	-50
Hausse des taux de 100 bp en 2011	- 2,8 M€	-	-	-

Impact sur les fonds propres prudentiels de la Valeur Actuelle Nette de la perte encourue sur les dix prochaines années, pour une variation de 200 points de base de la courbe des taux euro :

- 0,65%.

## Les risques de liquidité et de financement

La gestion de la liquidité et des refinancements est effectuée par le service Gestion Financière, chargé de la gestion globale des équilibres financiers de la Caisse Régionale. La gestion des positions de liquidité est quotidienne. Un reporting mensuel est réalisé et les objectifs de gestion sont décidés trimestriellement par le Comité de Gestion Financière.

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

### Objectifs et politique

Les objectifs de gestion du risque de liquidité :

La gestion du risque de liquidité doit répondre tout d'abord au maintien d'un ratio réglementaire sur des niveaux supérieurs au minimum de 100% requis.

L'objectif vise également à assurer la sécurité de la Caisse Régionale en ce qui concerne le risque d'illiquidité, en répondant aux normes fixées pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole, tout en veillant à minimiser le coût induit par le risque de liquidité.

La gestion s'appuie à la fois sur une approche du risque à court terme et sur une approche à moyen-long terme.

### Gestion du risque

Au sein de la Caisse Régionale, le Comité de Gestion Financière définit les orientations de la gestion de la liquidité et des refinancements, dans le cadre des règles fixées par l'organe central pour le groupe Crédit Agricole.

La mise en œuvre de ces orientations est réalisée au sein de la Direction des Finances et du Recouvrement, par le service de la Gestion Financière.

Outre le pilotage du coefficient de liquidité réglementaire, la gestion porte sur le suivi et l'optimisation du refinancement dans le respect des limites court terme (règles définies par Casa dans le cadre de l'organisation des relations internes concernant le risque de liquidité), et de l'encadrement des refinancements à long terme.

Pour la Caisse Régionale, les refinancements peuvent être réalisés soit :

- auprès du marché (émissions de TCN financiers court terme ou moyen-long terme)
- auprès de Crédit agricole SA sous forme :
  - d'emprunts en Blanc (emprunts interbancaires aux conditions de marchés) de 1 semaine à 10 ans
  - d'Avances Globales (à condition de marché) de 2 à 30 ans
  - d'Avances spécifiques (émissions spécifiques du groupe : SFEF, Covered Bond...)

### Méthodologie

Le pilotage du ratio de liquidité : les ratios de liquidité sont suivis et gérés mensuellement.

Le pilotage de la limite Court Terme de liquidité :

Les règles internes de risque de liquidité mises en place par le groupe Crédit Agricole fixent une limite court terme de liquidité pour chaque CR. Cette limite permet de sécuriser la Caisse Régionale sur le risque à court terme, en assurant qu'elle possède les réserves nécessaires pour faire face à un blocage de la liquidité sur les marchés.

Des scénarii stress sont calculés afin de vérifier que la position de trésorerie dans les 12 mois à venir soit positive (compte tenu de la mobilisation des réserves) à différents horizons de temps selon le scénario appliqué.

La politique de gestion du risque vise à développer cette limite pour sécuriser la caisse régionale, et optimiser l'utilisation de cette limite.

Le pilotage de la liquidité moyen-long terme :

Au-delà de la limite CT, les refinancements de la caisse régionale sont réalisés à moyen et long terme, soit par emprunt sur le marché interbancaire, soit par emprunt en blanc auprès de Casa, soit par avances spécifiques, soit par avances globales auprès de Casa. Le pilotage de la liquidité à moyen long terme vise à assurer les refinancements nécessaires à moyen-long terme en répartissant les durées afin de réduire le risque à venir sur la liquidité de ces échéances. Une optimisation du coût du refinancement est également une préoccupation de la politique de gestion du risque de liquidité.

Les principaux indicateurs utilisés pour la gestion de la liquidité sont les suivants : le ratio réglementaire à un mois, la limite Court Terme, les scénarii stress, la concentration des échéances, le déficit (ou l'excédent) du compartiment Epargne/Avance et le ratio Collecte/Crédit.

## **Exposition**

Coefficient de liquidité au 31-12-2010 : 132% (coefficient au 31-12-2009 : 129%)

La limite court terme de la caisse régionale est de : 1080 M€ au 31-12-10, elle est consommée à hauteur de 629 M€ (58%).

## **4. Politique de couverture**

La gestion de la couverture du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous.

### **Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les excédents de ressources à taux fixe sont couverts par la réalisation de swaps de couverture de juste valeur qui viennent couvrir une partie de l'encours de dépôt à vue (qui

constituent une partie importante des ressources à taux fixe). Les dépôts à vue sont couverts par des swaps prêteurs de taux fixe (macro-couverture). Les encours « dépôt à vue » sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l'outil d'analyse du risque de taux.

Par ailleurs, un portefeuille de crédits à taux fixe est également couvert par des swaps emprunteurs de taux fixe (macro-couverture).

L'enregistrement des instruments de couverture à la juste valeur au bilan de la Caisse Régionale s'accompagne de la réévaluation des actifs et des passifs couverts.

Dans le cadre de la gestion du risque de taux, la Caisse Régionale calcule trimestriellement les gaps de taux de son bilan sur la base de la méthode des gaps statiques.

Les indications quantitatives de couvertures de juste valeur sont présentées dans les notes 3.2 et 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Le portefeuille de dérivés de macro-couverture (CAP, FLOOR et FRA) est traité en couverture en flux de trésorerie, sans générer de réévaluation des actifs et passifs couverts. Les différents types de couverture sont :

- la couverture de crédit à taux fixe par des FRA,
- la couverture de ressources à taux variable par des CAP,

Ces encours sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l'outil d'analyse du risque de taux.

En outre, certaines opérations spécifiques peuvent ponctuellement faire l'objet de micro-couverture en flux de trésorerie, telles que la couverture de crédits structurés par des swaps emprunteurs, la politique consistant alors en un adossement parfait de l'élément couvert (micro-couverture)

Les indications quantitatives de couvertures de flux de trésorerie sont présentées dans les notes 3.2 et 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)**

Au 31 décembre 2010, la Caisse régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

## **5. Risque Opérationnel**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

## Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le Comité de Pilotage des Risques), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels).
- **Identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- **Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- **Calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- **Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

## Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité Contrôle Interne et Risques réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale. Le Management du Risque Opérationnel peut intervenir auprès du Comité de Direction.

Le Directeur Général est par ailleurs informé, a minima trimestriellement, par un tableau de bord, après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé régulièrement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Le déploiement d'un dispositif au sein des filiales entrant dans le périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale a débuté en 2010 et sera terminé en 2011.



En 2010, l'actualisation annuelle de la cartographie des risques a permis de recenser plus de 300 processus. Le dispositif de contrôle permanent a ensuite été adapté pour assurer la maîtrise des risques identifiés.

Le dispositif de contrôle permanent est également adapté dans les cas d'incidents récurrents ou de montant significatif.

## Méthodologie

### Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an, prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existant entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).



## Exposition

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits /et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse coût du risque opérationnel En K€			
	Nb I	MB en %	Nb I	MB en %	Nb I	MB en %	Nb I	MB en %	Nb I	MB en %	Nb I	MB en %	Nb I	MB en %	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines	1	3	1583	43	3	7	31	7	104	3	1295	1	3427	36	6444	-2934	-986	-986

*Nb I : Nombre total d'incidents*

*MB : Montant Bru en milliers d'euros*

*MN : Montant Net des reprises de provisions en milliers d'euros*

## 6. Risques de non-conformité

Ces risques sont présentés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, et dans la partie sur les données sociales et environnementales du rapport de gestion.

## V. LE CCI

Après une année 2009 marquée par un retour des positions acheteuses, 2010 a permis de consolider la valeur du titre.

Le cours du Certificat Coopératif d'Investissement s'est ainsi stabilisé, pour afficher un cours de bourse à 55,60 € le 31 décembre 2010. Le dividende de 3,41 euros a été versé au mois de mai, et a permis d'afficher un rendement actuariel du titre à 5,60% sur l'année 2010.

Toutefois ce cours, ne reflète pas toujours pas la valeur économique de l'entreprise, puisque l'actif net (hors plus-values des titres de participation) s'établit à 161,58 € par titre.

Depuis 1999, la Caisse Régionale a mis en place un programme de rachat de CCI. L'assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2010 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat des titres dans la limite maximale de 10% des CCI émis.

### Descriptif du programme de rachat :

La Caisse Régionale peut utiliser cette autorisation en vue :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AMAFI,
- d'annuler les titres rachetés par voie de réduction de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à réduire le capital social par voie d'annulation des CCI. Cette autorisation a été utilisée en novembre 2010 pour l'annulation de 15 388 titres.

Le descriptif du nouveau programme de rachat a été publié le 09 mars 2010 (site de la Caisse Régionale de Toulouse31 : [www.ca-toulouse31.fr](http://www.ca-toulouse31.fr)) et sa mise en œuvre a débuté après l'Assemblée Générale du 30 mars 2010.

### *Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale :*

La Caisse Régionale est autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 10% de l'ensemble des Certificats Coopératifs d'Investissement composant son capital, soit 149 701 CCI.

### *Caractéristique des titres concernés en 2010 :*

Nature des titres rachetés : Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) cotés à Euronext Paris (compartiment C). Libellé : CCI du crédit agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain. Code ISIN : FR0000045544.

### *Prix maximal d'achat :*

L'acquisition de ces titres dans le cadre du programme est réalisée sur la base d'un prix maximal de 100 euros par CCI (fixé par l'Assemblée Générale du 30 mars 2010).

En 2010, les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat sont résumées dans le tableau suivant :

Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse régionale au 31/12/2009	46 420
- Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	42 573
- Dont objectif d'annulation	3 847
Nombre de CCI achetés au cours de l'exercice 2010	26 313
- Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	14 772
- Dont objectif d'annulation	11 541
Volume des CCI effectivement utilisés à la réalisation de l'objectif poursuivi (1)	37 553
Contrat de liquidité Achats + cessions	26 012
Annulation	11 541
Cours moyen d'achat des CCI acquis en 2010 en €	57,30
Valeur des CCI acquis en 2010 évalués aux cours d'achat en €	1 507 619,01
Montant des frais de négociation en €	1 323,12
Nombre de titres cédés au cours de l'exercice 2010	11 240
- Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	11 240
Cours moyen des CCI cédés en 2010	58,29
Nombre de titres annulés au cours de l'exercice 2010	15 388
Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse Régionale au 31/12/2010	46 265
Valeur nette comptable unitaire de l'action (2) en €	55,60
CCI acquis dans le cadre du contrat de liquidité	55,60
CCI acquis en vue de leur annulation	55,52
Valeur nette comptable globale des CCI en €	2 572 338,36
Valeur nominale du CCI en €	16
Pourcentage du capital social détenu par la Caisse Régionale au 31/12/2010	3,12%

(1) : Pour le contrat de liquidité, il s'agit des CCI achetés et cédés dans le cadre du contrat sur la période considérée.

(2) : Les CCI acquis dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisés en titres de transactions et valorisés à chaque arrêté comptable à la valeur de marché. Les CCI acquis à des fins d'annulation sont comptabilisés en titres immobilisés et valorisés à leur prix d'achat jusqu'à leur annulation.

Les salariés de la Caisse Régionale détiennent 2,56 % du nombre total de CCI, soit 37 864 titres au travers du Plan d'Epargne Groupe.

Les agences de notation Standard & Poors d'une part et Moody's d'autre part, ont attribué respectivement les notes AA- et Aa1 pour notre programme d'émission de Titres de

Créances Négociable, reconnaissant au travers de ces notes, la solidité financière de la Caisse Régionale.

## VI. DIVIDENDES

Au titre de l'année 2010, le Conseil d'Administration a décidé de proposer au vote de l'Assemblée Générale des sociétaires les distributions de dividendes suivantes :

- fixer la rémunération nette des parts sociales à 3,35 %,
- fixer la rémunération nette des Certificats Coopératifs d'Investissements à 3,56 € par titre,
- fixer la rémunération nette des Certificats Coopératifs Associés à 3,56€ par titre,

Au total, le résultat distribué s'élèvera à 10,4 millions d'euros contre 10,3 millions d'euros distribués en 2009.

Les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

CCI	Nombre de CCI	Distribution	Dividende net
2007	1 497 005	5 224 547,45 €	3,49 €
2008	1 497 005	4 880 236,30 €	3,26 €
2009	1 497 005	5 104 787,05 €	3,41 €

CCA	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net
2007	1 165 535	4 067 717,15 €	3,49 €
2008	1 165 535	3 799 644,10 €	3,26 €
2009	1 165 535	3 974 474,35 €	3,41 €

Parts sociales	Nombre de parts	Distribution	Intérêt Net
2007	1 999 601	1 439 712,72 €	4,50 %
2008	1 999 601	1 343 731,87 €	4,20 %
2009	1 999 601	1 215 757,41 €	3,80 %

## VII. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS

Pour l'exercice 2010, aucun dirigeant de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a réalisé d'opération excédant le seuil de 5 000 €.

# **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31**

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,  
Société de courtage d'assurance immatriculée au  
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6  
776 916 207 RCS TOULOUSE  
Exercice : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010

**COMPTES CONSOLIDES  
AU 31 DECEMBRE 2010**

**ETATS FINANCIERS**

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel Toulouse 31 en date du 28 janvier 2011 et soumis à l'approbation de  
l'Assemblée générale ordinaire en date du 29 mars 2011**

## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>48</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE .....	48
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE .....	48
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	49
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>53</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	53
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	54
BILAN ACTIF.....	55
BILAN PASSIF .....	56
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	57
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	58
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>60</b>
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES. ....	60
1.1. Normes applicables et comparabilité .....	60
1.2. Format de présentation des états financiers.....	63
1.3. Principes et méthodes comptables.....	64
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....	86
1.5. Impact du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19).....	89
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	89
2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice.....	89
2.2 Les fonds dédiés.....	90
2.3 Participations non consolidées.....	90
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE .....	90
3.1. Risque de crédit .....	91
3.2. Risque de marché.....	96
3.3. Risque de liquidité et de financement .....	99
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	101
3.5. Risques opérationnels.....	101
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires.....	102
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	103
4.1. Produits et Charges d'intérêts.....	103
4.2. Commissions nettes.....	104
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	104
4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente .....	105
4.5. Produits et charges nets des autres activités .....	105
4.6. Charges générales d'exploitation.....	105
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	106
4.8. Coût du risque.....	106
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	107
4.10. Impôts .....	107
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	108
5. INFORMATION SECTORIELLE .....	109
6. NOTES RELATIVES AU BILAN .....	109
6.1. Caisse, Banques centrales .....	109
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	109
6.3. Instruments dérivés de couverture.....	110
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente.....	110

6.5.	<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i> .....	111
6.6.	<i>Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers</i> .....	112
6.7.	<i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i> .....	112
6.8.	<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i> .....	113
6.9.	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i> .....	113
6.10.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i> .....	114
6.11.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i> .....	114
6.12.	<i>Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés</i> .....	115
6.13.	<i>Immubles de placement</i> .....	115
6.14.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i> .....	115
6.15.	<i>Provisions</i> .....	116
6.16.	<i>Capitaux propres</i> .....	117
6.17.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i> .....	121
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS .....	122
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	122
7.2.	<i>Effectif fin de période</i> .....	122
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	122
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	123
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i> .....	123
7.6.	<i>Rémunérations de dirigeants</i> .....	124
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	124
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	125
9.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i> .....	126
9.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	127
10.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	128
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2010.....	129



BANQUE ET ASSURANCES

## **Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

### **CADRE GENERAL**

#### **Présentation juridique de l'entité**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé au 6, place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse et elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 776 916 207, code NAF 6419 Z.

La cotation des certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'effectue sur Eurolist Paris.

#### **Organigramme simplifié du Crédit Agricole**

#### **Un groupe bancaire d'essence mutualiste**

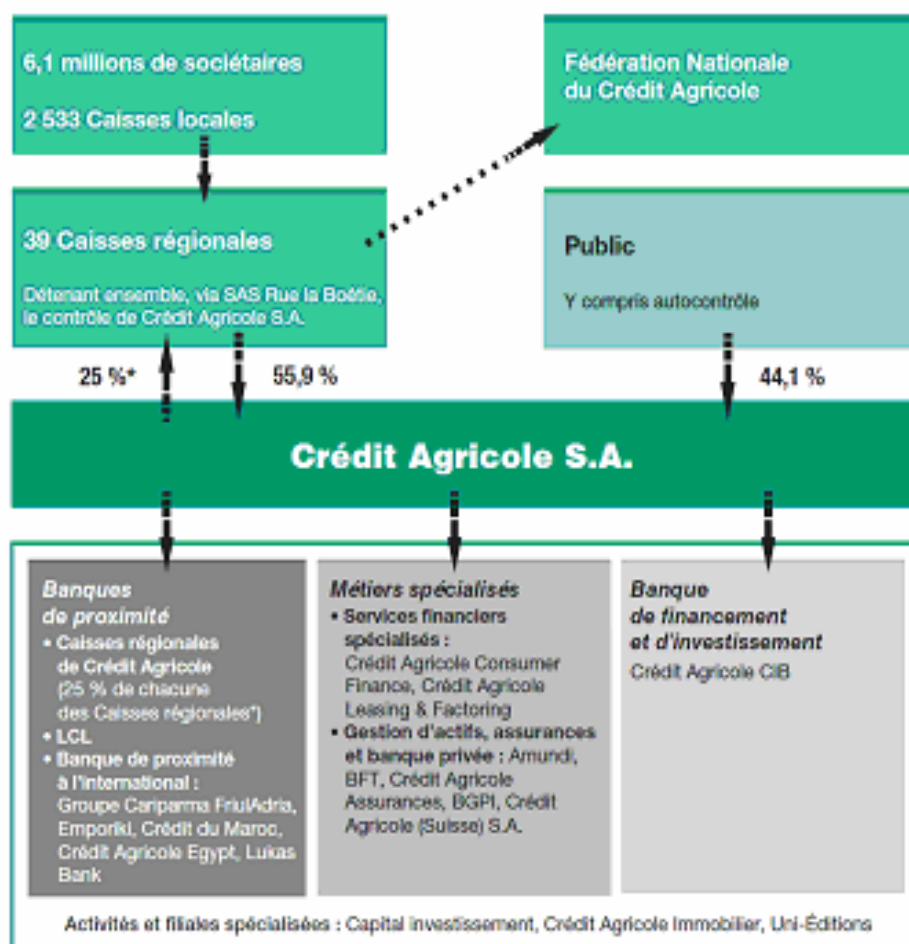
L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



# L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



Au 31 décembre 2010

(\*) à l'exception de la Caisse Régionale de la Corse

## Relations internes au Crédit agricole

### ➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ou dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit

Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

## ➤ **Informations relatives aux parties liées**

Les parties liées correspondent aux filiales constituant le périmètre de consolidation décrit dans le paragraphe 11, aux dirigeants dont la rémunération est précisée au paragraphe 7.6, et autres entités du Groupe Crédit Agricole S.A.

Les Caisses Locales ont perçu principalement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 :

- 1,2 millions d'euros au titre des revenus des parts sociales,
- 3,0 millions d'euros au titre des intérêts des comptes courants bloqués,
- 0,9 millions d'euros au titre des commissions d'octroi de crédit.



La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a perçu en 2010 un dividende de 8,5 M€ au titre de sa participation dans la SAS LA BOETIE.

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	296 538	312 482
Intérêts et charges assimilées	4.1	-165 883	-184 855
Commissions (produits)	4.2	135 986	125 978
Commissions (charges)	4.2	-16 677	-18 491
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 574	-639
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	10 695	8 614
Produits des autres activités	4.5	4 456	874
Charges des autres activités	4.5	-5 744	-4 303
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>261 945</b>	<b>239 660</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	-122 509	-117 468
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-5 658	-6 594
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>133 778</b>	<b>115 598</b>
Coût du risque	4.8	-38 267	-40 015
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>95 511</b>	<b>75 583</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	122	-78
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>95 633</b>	<b>75 505</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-28 444	-24 913
<b>RESULTAT NET</b>		<b>67 189</b>	<b>50 592</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>67 189</b>	<b>50 592</b>

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Résultat net part du groupe</b>	67 189	50 592
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(3 552)	86 900
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 247	(880)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(126)	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>	<b>(2 431)</b>	<b>86 020</b>
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b> <span style="float: right;"><i>4.11</i></span>	<b>(2 431)</b>	<b>86 020</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>	<b>64 758</b>	<b>136 612</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>64 758</b>	<b>136 612</b>

Les montants sont présentés net d'impôts.

## BILAN ACTIF

	<i>Notes</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	69 972	75 322
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 808	7 396
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	27 080	16 585
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	744 472	674 194
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	628 466	744 113
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	6 014 534	5 779 381
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		38 894	11 900
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.8	46 756	52 331
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	48 690	27 992
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	104 844	125 770
Immeubles de placement	6.13	3 283	3 237
Immobilisations corporelles	6.14	39 376	39 540
Immobilisations incorporelles	6.14	4 066	4 118
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7 780 241</b>	<b>7 561 879</b>

## BILAN PASSIF

	<i>Notes</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5 139	3 683
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	60 450	16 629
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	3 838 591	3 862 071
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	2 361 486	2 232 812
Dettes représentées par un titre	3.3-6.9	380 971	399 852
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		20 292	14 393
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	27 988	7 416
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	99 486	99 782
Provisions	6.15	31 532	25 531
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	30 407	40 691
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>6 856 342</b>	<b>6 702 860</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>923 899</b>	<b>859 019</b>
Capitaux propres - part du Groupe		923 751	858 879
Capital et réserves liées		286 370	274 561
Réserves consolidées		564 406	525 508
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		5 786	8 218
Résultat de l'exercice		67 189	50 592
Intérêts minoritaires		148	140
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>7 780 241</b>	<b>7 561 879</b>



## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
(en milliers d'euros)									
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2009</b>	<b>133 723</b>	<b>140 370</b>	<b>-2 400</b>	<b>480 404</b>	<b>-77 802</b>	<b>56 934</b>	<b>731 229</b>	<b>142</b>	<b>731 371</b>
Affectation résultat 2008 en réserves				45 075		-45 075			
Augmentation de capital	3 019						3 019		3 019
Variation des titres auto détenus			-151				-151		-151
Dividendes versés en 2009						-11 859	-11 859		-11 859
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>3 019</b>	<b>0</b>	<b>-151</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-11 859</b>	<b>-8 991</b>	<b>0</b>	<b>-8 991</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>86 020</b>	<b>0</b>	<b>86 020</b>	<b>0</b>	<b>86 020</b>
Résultat au 31/12/2009				0		50 592	50 592	-1	50 591
Autres variations				0		29	29	-1	28
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	<b>136 742</b>	<b>140 370</b>	<b>-2 551</b>	<b>525 479</b>	<b>8 218</b>	<b>50 592</b>	<b>858 879</b>	<b>140</b>	<b>859 019</b>
Affectation du résultat 2009 en réserves				50 592		-50 592	0		0
Ecartis actuariels IAS 19 sur capitaux propres				104			104		104
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	<b>136 742</b>	<b>140 370</b>	<b>-2 551</b>	<b>576 175</b>	<b>8 218</b>	<b>0</b>	<b>858 983</b>	<b>140</b>	<b>859 123</b>
Augmentation de capital	12 666						12 666		12 666
Variation des titres auto détenus	-246	-631	20				-857		-857
Dividendes versés en 2010				-11 988			-11 988		-11 988
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>12 420</b>	<b>-631</b>	<b>20</b>	<b>-11 988</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-179</b>	<b>0</b>	<b>-179</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 431</b>	<b>0</b>	<b>-2 431</b>	<b>0</b>	<b>-2 431</b>
Résultat au 31/12/2010				0		67 189	67 189		67 189
Autres variations				189			189	8	197
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>149 162</b>	<b>139 739</b>	<b>-2 531</b>	<b>564 376</b>	<b>5 787</b>	<b>67 189</b>	<b>923 751</b>	<b>148</b>	<b>923 899</b>

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	2010	2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>95 852</b>	<b>74 447</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5 776	6 706
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	38 448	43 717
Résultat net des activités d'investissement	-122	319
Résultat net des activités de financement	1 678	1 970
Autres mouvements (1)		-13 135
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>45 780</b>	<b>39 577</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	120 225	-340 567
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-150 245	120 489
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-63 197	92 357
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	14 349	-23 409
Impôts versés	-28 547	-12 234
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-107 415</b>	<b>-163 364</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>34 217</b>	<b>-49 340</b>
<b>Flux liés aux participations (2)</b>	<b>-781</b>	<b>11 332</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-5 425</b>	<b>-5 781</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-6 206</b>	<b>5 551</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)</b>	<b>698</b>	<b>-31 174</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-11 962</b>	<b>-1 968</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>-11 264</b>	<b>-33 142</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)</b>	<b>16 747</b>	<b>-76 931</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>22 611</b>	<b>99 542</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	75 284	68 770
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-52 673	30 772
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>39 358</b>	<b>22 611</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	69 933	75 284
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-30 575	-52 673
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>16 747</b>	<b>-76 931</b>

\* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

\*\* composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Le reclassement des flux liés aux instruments de couverture ont été classés dans "autres mouvements", correspondant aux flux liés aux instruments couverts.

(2) Le flux de 2010 est lié essentiellement à la création de CA Toulouse 31 Initiatives 1 M€

(3) L'augmentation du capital pour 12,6 M€ compensée par la distribution du résultat 11,9 M€.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

#### 1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du</b>
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n° 494/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n°550/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;	23 mars 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;	23 mars 2009 (UE n° 244/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;	25 mars 2009 (UE n° 254/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n° 460/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n°636/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010

Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période, à l'exception de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
  - à la juste valeur à la date d'acquisition ;
  - à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquire réévalués à la juste valeur.

Cette option est exercable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation" ;
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement des normes IFRS1, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

## **1.2. Format de présentation des états financiers**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

### 1.3. Principes et méthodes comptables

#### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

#### ➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.



Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ✓ **Titres à l'actif**

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
  - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas comptabilisé d'actifs à la juste valeur par option.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans. Afin de répondre à un besoin d'harmonisation l'ensemble des critères des entités du groupe le critère de durée a été modifié.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
  - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### ✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Aucun reclassement n'a été réalisé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en application de la norme IAS 39.

#### ✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Elle a constitué trois provisions sectorielles sur les secteurs suivants :

- le secteur de l'aéronautique ;
  - le secteur des marchands de biens ;
  - le secteur Café Hôtel Restaurant.
- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;



- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
  - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.



### ✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché. Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15.

### ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

### ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

#### ✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

### ✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### ✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.15

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.



Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Le principal impact de ce changement d'option comptable sur les états financiers au 31/12/2009 est non significatif et présenté en note 1.5.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).



Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a souscrit des assurances auprès de PREDICAM et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;  
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Suite à la signature le 21 avril 2010, d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A.

Aux termes des accords conclus, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

<b>Composant</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
<b>Foncier</b>	<b>Non amortissable</b>
<b>Gros œuvre</b>	<b>33 à 50 ans</b>
<b>Second œuvre</b>	<b>10 à 15 ans</b>
<b>Installations techniques</b>	<b>Dégressif 7 ans, linéaire 5 à 10 ans</b>
<b>Agencements</b>	<b>10 ans linéaires</b>
<b>Matériel informatique</b>	<b>Dégressif sur 3 et 5 ans</b>
<b>Matériel spécialisé</b>	<b>Dégressif sur 5 ans</b>
<b>Autres</b>	<b>10 ans linéaires</b>

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### ➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.  
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### ➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## **1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)**

### **➤ Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### **✓ Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.



La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a délégué ces pouvoirs de décision ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

#### ✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

#### ➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et



qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

### ➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## **1.5. Impact du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'entité comptabilise les écarts actuariels directement en capitaux propres et non plus en résultat. Si cette méthode avait été appliquée en 2009, l'impact net d'impôts sur le résultat aurait été de 104 milliers d'euros. Cet impact a été comptabilisé dans les réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (note Tableau de variation des capitaux propres).

## **2. Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

### **2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice**

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a évolué au cours de l'exercice 2010 puisque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a créé deux fonds dédiés : Toulouse 31 Court Terme et Toulouse 31 Obligations.

## 2.2 Les fonds dédiés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient au 31 décembre 2010 quatre fonds dédiés :

- Force Toulouse Diversifié, consolidé depuis 2004 ;
- Ozenne Institutionnel, consolidé depuis 2004 ;
- Toulouse 31 Court Terme, consolidé depuis 2010 ;
- Toulouse 31 Obligations, consolidé depuis 2010.

## 2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Titres de participation non consolidés (détail)				
SAS LA BOETIE	255 683	1,52%	249 367	1,52%
GRAND SUD OUEST CAPITAL	18 847	33,43%	18 299	33,43%
SACAM INTERNATIONAL	13 327	1,68%	14 902	1,68%
SACAM DEVELOPPEMENT	13 464	1,55%	12 425	1,55%
MIDI TOULOUSAIN IMMOBILIER	5 286	100,00%	5 286	100,00%
SACAM AVENIR	1 777	2,01%	1 777	2,01%
SACAM PARTICIPATIONS	1 485	1,98%	1 435	1,98%
CA TOULOUSE 31 INITIATIVES	1 000	100,00%		
CREDIT AGRICOLE TITRES	762	1,15%	762	1,15%
SCI CAM	779	1,29%	760	1,29%
SAFER	367	10,90%	378	10,90%
COOPERATIVE DES CHALETS	272	24,87%	277	24,87%
SCI JULES GUESDES	152	99,90%	152	99,90%
INTELLAGRI	100	20,28%	100	20,28%
Autres titres de participation	2 212		2 414	
<b>Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)</b>	<b>315 514</b>		<b>308 336</b>	

(1) Dont 645 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

Les sociétés MIDI TOULOUSAIN IMMOBILIER, GRAND SUD-OUEST CAPITAL, COOPERATIVE DES CHALETS, SCI JULES GUEDES, CA TOULOUSE 31 INITIATIVES et INTELLAGRI ne font pas partie du périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en raison de leur caractère non significatif, tant en termes d'activités, de total bilan ou de résultat.

## 3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est assurée par la Direction des Finances et du Recouvrement et par le Département Contrôle Permanent qui sont rattachés au Directeur Général et qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

### 3.1. Risque de crédit

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### **Exposition maximale au risque de crédit**

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	9 808	7 396
Instruments dérivés de couverture	27 080	16 585
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	404 492	342 759
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	7 472	62 316
Prêts et créances sur la clientèle	6 014 534	5 779 381
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	46 756	52 331
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>6 510 142</b>	<b>6 260 768</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	738 201	766 120
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (1)	190 980	225 877
Provisions - Engagements par signature	-9 804	-2 567
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>919 377</b>	<b>989 430</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>7 429 519</b>	<b>7 250 198</b>

(1) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 8 128 milliers d'euros

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

#### **Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit**

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :**

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	628 466				628 466
Institutions non établissements de crédit	484 114	2 008	1 398		482 716
Grandes entreprises	1 023 240	55 973	43 799	38 653	940 788
Clientèle de détail	4 684 334	125 756	95 219	24 359	4 564 756
<b>Total *</b>	<b>6 820 154</b>	<b>183 737</b>	<b>140 416</b>	<b>63 012</b>	<b>6 616 726</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>26 274</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>6 643 000</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 17,6 milliers d'euros

	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales (1)	2 173				2 173
Etablissements de crédit	732 789				732 789
Institutions non établissements de crédit	431 057	1 553	1 193		429 864
Grandes entreprises	1 031 640	69 407	49 154	37 935	944 551
Clientèle de détail	4 469 990	107 127	80 992	20 417	4 368 581
<b>Total *</b>	<b>6 667 649</b>	<b>178 087</b>	<b>131 339</b>	<b>58 352</b>	<b>6 477 958</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>45 536</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>6 523 494</b>

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 17,7 millions d'euros

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	59 924	47 333
Grandes entreprises	253 226	258 478
Clientèle de détail	425 051	460 309
<b>Total</b>	<b>738 201</b>	<b>766 120</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	450	
Institutions non établissements de crédit	2 245	25 184
Grandes entreprises	177 487	166 070
Clientèle de détail	9 695	12 103
<b>Total</b>	<b>189 877</b>	<b>203 357</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Administrations centrales		4
Institutions non établissements de crédit	4 828	4 394
Grandes entreprises	678 439	623 787
Clientèle de détail	1 661 833	1 589 285
<b>Total</b>	<b>2 345 100</b>	<b>2 217 470</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>16 386</b>	<b>15 342</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 361 486</b>	<b>2 232 812</b>

### *Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit*

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	6 749 373	183 353	140 297	63 012	6 546 064
Autres pays de l'UE	17 163	152	107		17 056
Autres pays d'Europe	2 064	4	4		2 060
Amérique du Nord	5 403	5	5		5 398
Amériques Centrale et du Sud	358				358
Afrique et Moyen Orient	44 531	223	3		44 528
Asie et Océanie (hors Japon)	1 262				1 262
Japon					0
Organismes supranationaux					0
<b>Total *</b>	<b>6 820 154</b>	<b>183 737</b>	<b>140 416</b>	<b>63 012</b>	<b>6 616 726</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>26 274</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>6 643 000</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 17,6 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	6 638 726	177 957	131 269	58 352	6 449 105
Autres pays de l'UE	15 461	130	70		15 391
Autres pays d'Europe	3 462				3 462
Amérique du Nord	5 353				5 353
Amériques Centrale et du Sud	649				649
Afrique et Moyen Orient	3 015				3 015
Asie et Océanie (hors Japon)	983				983
Japon					0
Organismes supranationaux					0
<b>Total *</b>	<b>6 667 649</b>	<b>178 087</b>	<b>131 339</b>	<b>58 352</b>	<b>6 477 958</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>45 536</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>6 523 494</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 17,7 milliers d'euros

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	716 654	760 143
Autres pays de l'UE	136	142
Autres pays d'Europe	9	5 573
Amérique du Nord	16	10
Amériques Centrale et du Sud	9	10
Afrique et Moyen Orient	21 369	236
Asie et Océanie (hors Japon)	6	4
Japon	2	2
<b>Total</b>	<b>738 201</b>	<b>766 120</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	189 315	202 786
Autres pays de l'UE	36	41
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		10
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	326	320
Asie et Océanie (hors Japon)	200	200
Japon		
<b>Total</b>	<b>189 877</b>	<b>203 357</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
France (y compris DOM-TOM)	2 326 578	2 200 152
Autres pays de l'UE	6 470	6 097
Autres pays d'Europe	613	1 069
Amérique du Nord	1 714	1 642
Amériques Centrale et du Sud	453	100
Afrique et Moyen Orient	8 354	7 904
Asie et Océanie (hors Japon)	895	495
Japon	23	11
Organismes supra-nationaux		
<b>Total</b>	<b>2 345 100</b>	<b>2 217 470</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>16 386</b>	<b>15 342</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 361 486</b>	<b>2 232 812</b>

## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2010						31/12/2010	31/12/2010
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							
	≤ 90 jours	90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						1 263	-645	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	2 743	-3 381	0
Administrations centrales					0	0		
Banques centrales					0	0		
Etablissements de crédit					0	2 743	-3 381	
Institutions non établissements de crédit					0	0		
Grandes entreprises					0	0		
Clientèle de détail					0	0		
Prêts et avances	71 616	3 546	2 423	0	77 585	43 321	-229 724	43 321
Administrations centrales					0	0		
Banques centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit	539				539	610	-1 621	610
Grandes entreprises	26 210	747			26 957	12 174	-89 087	12 174
Clientèle de détail	44 867	2 799	2 423		50 089	30 537	-139 016	30 537
<b>Total</b>	<b>71 616</b>	<b>3 546</b>	<b>2 423</b>	<b>0</b>	<b>77 585</b>	<b>47 327</b>	<b>-233 750</b>	<b>43 321</b>

	31/12/2009						31/12/2009	31/12/2009
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							
	≤ 90 jours	90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						1 773	-645	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 532	-1 653	0
Administrations centrales					0	0		
Banques centrales					0	0		
Etablissements de crédit					0	1 532	-1 653	
Institutions non établissements de crédit					0	0		
Grandes entreprises					0	0		
Clientèle de détail					0	0		
Prêts et avances	192 155	5 830	1 414	0	199 399	46 748	-214 143	46 748
Administrations centrales					0	0		
Banques centrales					0	0		
Etablissements de crédit					0	0		
Institutions non établissements de crédit	10 045	166	136		10 347	360	-1 331	360
Grandes entreprises	25 731	968	427		27 126	20 253	-86 311	20 253
Clientèle de détail	156 379	4 696	851		161 926	26 135	-126 501	26 135
<b>Total</b>	<b>192 155</b>	<b>5 830</b>	<b>1 414</b>	<b>0</b>	<b>199 399</b>	<b>50 053</b>	<b>-216 441</b>	<b>46 748</b>

### Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	30 781	169 375	200 156	23 197	137 647	160 844
Risques sur les autres contreparties			0	8	3	11
<b>Total</b>	<b>30 781</b>	<b>169 375</b>	<b>200 156</b>	<b>23 205</b>	<b>137 650</b>	<b>160 855</b>
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	30 781	169 375	200 156	23 205	137 650	160 855
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
<b>Total</b>	<b>30 781</b>	<b>169 375</b>	<b>200 156</b>	<b>23 205</b>	<b>137 650</b>	<b>160 855</b>
<b>Incidence des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>17 846</b>	<b>0</b>	<b>17 846</b>	<b>1 792</b>	<b>0</b>	<b>1 792</b>
<b>Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>12 935</b>	<b>169 375</b>	<b>182 310</b>	<b>21 413</b>	<b>137 650</b>	<b>159 063</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

### 3.2. Risque de marché

cf. rapport de gestion partie IV Facteurs de risques – 2. Risque de Marché

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

	31/12/2010						Total en valeur de marché	31/12/2009
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré				
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>								
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	28	6 748	20 304	27 080	16 585
. Caps-floors-collars						233	233	2 192
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28</b>	<b>6 748</b>	<b>20 304</b>	<b>27 080</b>	<b>16 585</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28</b>	<b>6 748</b>	<b>20 304</b>	<b>27 080</b>	<b>16 585</b>



Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010							Total en valeur de marché	31/12/2009
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré					
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	3 569	12 659	44 222	60 450	16 629	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts				3 569	12 578	44 083	60 230	16 629	
. Options de taux									
. Caps-floors-collars					81	139	220		
. Autres instruments conditionnels									
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 569</b>	<b>12 659</b>	<b>44 222</b>	<b>60 450</b>	<b>16 629</b>	
. Opérations de change à terme									
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 569</b>	<b>12 659</b>	<b>44 222</b>	<b>60 450</b>	<b>16 629</b>	

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010							Total en valeur de marché	31/12/2009
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré					
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	1	3 615	0	3 616	1 943	
. Swaps de taux d'intérêts				1	3 615		3 616	1 943	
<b>Instruments de devises et or :</b>	23	0	0	0	0	0	23	0	
. Opérations fermes de change	23						23		
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	2 383	49	3 077	5 509	4 573	
. Dérivés sur actions & indices boursiers				2 383	49	3 077	5 509	4 573	
<b>Sous total</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 384</b>	<b>3 664</b>	<b>3 077</b>	<b>9 148</b>	<b>6 516</b>	
. Opérations de change à terme									
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 384</b>	<b>3 664</b>	<b>3 077</b>	<b>9 148</b>	<b>6 516</b>	

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010							Total en valeur de marché	31/12/2009
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré					
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	1	3 649	659	4 309	2 351	
. Swaps de taux d'intérêts				1	3 649	659	4 309	2 261	
. Futures								90	
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	149	681	830	1 332	
. Dérivés sur actions & indices boursiers					149	681	830	1 332	
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3 798</b>	<b>1 340</b>	<b>5 139</b>	<b>3 683</b>	
. Opérations de change à terme									
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3 798</b>	<b>1 340</b>	<b>5 139</b>	<b>3 683</b>	

### Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>2 780 777</b>	<b>2 271 632</b>
. Futures		
. FRA		5 000
. Swaps de taux d'intérêts	2 675 923	2 157 152
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	104 854	109 480
. Autres instruments conditionnels		
<b>Sous total</b>	<b>2 780 777</b>	<b>2 271 632</b>
. Opérations de change à terme	20 245	20 494
<b>Total</b>	<b>2 801 022</b>	<b>2 292 126</b>

### **Risque de taux**

cf. rapport de gestion partie IV Facteurs de Risques – 3 Gestion du bilan – 3.2 Risques de taux d'intérêt global.

### **Risque de change**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de risque de change

### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	7 767 272	7 767 272	7 553 482	7 553 482
Autres devises de l'UE	74	74	61	61
USD	10 874	10 874	8 259	8 259
JPY	0	0	0	0
Autres devises	2 021	2 021	77	77
<b>Total bilan</b>	<b>7 780 241</b>	<b>7 780 241</b>	<b>7 561 879</b>	<b>7 561 879</b>

### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	30 005	0	0	40 000	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>30 005</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>

### 3.3. Risque de liquidité et de financement

cf. rapport de gestion partie IV Facteurs de Risques – 3 Gestion du bilan – 3.3 Les risques de liquidité et de financement

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	41 180	109 419	401 395	68 854	620 848
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	520 881	732 117	1 920 267	3 018 423	6 191 688
<b>Total</b>	562 061	841 536	2 321 662	3 087 277	6 812 536
<b>Créances rattachées</b>					60 188
<b>Dépréciations</b>					-229 724
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					6 643 000

	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	245 503	164 247	102 620	220 419	732 789
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	533 774	677 248	1 873 703	2 850 135	5 934 860
<b>Total</b>	779 277	841 495	1 976 323	3 070 554	6 667 649
<b>Créances rattachées</b>					69 988
<b>Dépréciations</b>					-214 143
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					6 523 494

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	767 646	999 470	1 057 344	1 002 648	3 827 108
Dettes envers la clientèle	1 827 450	44 270	440 709	32 671	2 345 100
<b>Total</b>	2 595 096	1 043 740	1 498 053	1 035 319	6 172 208
<b>Dettes rattachées</b>					27 869
<b>Valeur au bilan</b>					6 200 077

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	831 798	865 375	1 124 745	1 024 674	3 846 592
Dettes envers la clientèle	1 690 530	29 320	466 490	31 130	2 217 470
<b>Total</b>	<b>2 522 328</b>	<b>894 695</b>	<b>1 591 235</b>	<b>1 055 804</b>	<b>6 064 062</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>30 821</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>6 094 883</b>

### Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	148 107	226 670	5 283	0	380 060
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre	25				25
<b>Total</b>	<b>148 132</b>	<b>226 670</b>	<b>5 283</b>	<b>0</b>	<b>380 085</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>886</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>380 971</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée		5 000	0	25 005	30 005
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>25 005</b>	<b>30 005</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>402</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>30 407</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	0	0	399 584	0	399 584
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre	83				83
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>0</b>	<b>399 584</b>	<b>0</b>	<b>399 667</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>185</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>399 852</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée			15 000	25 000	40 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>25 000</b>	<b>40 000</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>691</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>40 691</b>

### 3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

cf. rapport de gestion Partie IV Facteurs de risque – 4 Politique de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

#### Instruments dérivés de couverture

	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	26 847	60 230	2 565 771	14 393	14 933	2 043 094
Taux d'intérêt	26 847	60 230	2 565 771	14 393	14 933	2 043 094
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>	233	220	104 854	2 192	1 696	114 480
Taux d'intérêt	233	220	104 854	2 192	1 696	114 480
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER</b>						
<b>TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE</b>	<b>27 080</b>	<b>60 450</b>	<b>2 670 625</b>	<b>16 585</b>	<b>16 629</b>	<b>2 157 574</b>

### 3.5. Risques opérationnels

cf. rapport de gestion Partie IV Facteurs de risque – 5 Risques opérationnels

**Le risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### **3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires**

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

**Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.**

**La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.**

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008. Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

**Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Fonds propres de base (tier 1)	618 691	557 801
Fonds propres complémentaires (tier 2)		0
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		0
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>618 691</b>	<b>557 801</b>

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%. En 2010 comme en 2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a répondu à ces exigences réglementaires.

## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 448	4 952
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 816	30 473
Sur opérations avec la clientèle	246 408	251 774
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4 507	3 901
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 339	2 780
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	19 020	18 602
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>296 538</b>	<b>312 482</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 881	-4 233
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-90 020	-124 402
Sur opérations avec la clientèle	-26 702	-26 956
Sur dettes représentées par un titre	-3 215	-3 882
Sur dettes subordonnées	-1 678	-1 970
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-39 870	-23 394
Autres intérêts et charges assimilées	-1 517	-18
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-165 883</b>	<b>-184 855</b>

(1) dont 9 508 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2010 contre 8 514 milliers d'euros au 31 décembre 2009

(2) dont 3 604 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2010 contre 3 238 milliers d'euros au 31 décembre 2009

## 4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	371	-2	369	802	-425	377
Sur opérations internes au Crédit Agricole	31 507	-7 146	24 361	27 248	-10 897	16 351
Sur opérations avec la clientèle	27 629	-575	27 054	24 221	-511	23 710
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	111		111	89		89
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	5 381	-729	4 652	4 448	-574	3 874
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	68 444	-8 198	60 246	67 545	-6 084	61 461
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 543	-27	2 516	1 625		1 625
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>135 986</b>	<b>-16 677</b>	<b>119 309</b>	<b>125 978</b>	<b>-18 491</b>	<b>107 487</b>

## 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus		0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 549	-486
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	379	220
Résultat de la comptabilité de couverture	646	-373
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>2 574</b>	<b>-639</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>6568</b>	<b>8955</b>	<b>-2387</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	6 541	881	5 660
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	27	8 074	-8 047
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>38 695</b>	<b>35 662</b>	<b>3 033</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	29 895	8 800	21 095
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	8 800	26 862	-18 062
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>45 263</b>	<b>44 617</b>	<b>646</b>



<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	13 438	9 375	4 063
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	13 438	6 040	7 398
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		3 335	-3 335
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	5 667	10 103	-4 436
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	5 667	10 103	-4 436
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>19 105</b>	<b>19 478</b>	<b>-373</b>

#### 4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus	8 739	11 809
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	1 956	-3 158
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)		-37
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>10 695</b>	<b>8 614</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-23	-9
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-118	-114
Autres produits (charges) nets	-1 147	-3 306
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>-1 288</b>	<b>-3 429</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Charges de personnel	-72 041	-70 432
Impôts et taxes	-5 033	-4 755
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-45 435	-42 281
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-122 509</b>	<b>-117 468</b>

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

	2010			2009
	Cabinet ERNST & YOUNG	Cabinet SYGNATURES	Total	Total
<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>				
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	107	62	169	169
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes			0	
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>62</b>	<b>169</b>	<b>169</b>

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-5 716</b>	<b>-6 301</b>
- immobilisations corporelles	-5 378	-5 933
- immobilisations incorporelles	-338	-368
<b>Dotations nettes aux dépréciations</b>	<b>58</b>	<b>-293</b>
- immobilisations corporelles	-55	-150
- immobilisations incorporelles	113	-143
<b>Total</b>	<b>-5 658</b>	<b>-6 594</b>

#### 4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-152 934</b>	<b>-156 012</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-2 137	-2 497
Prêts et créances	-129 733	-146 160
Autres actifs	-248	0
Engagements par signature	-18 769	-3 871
Risques et charges	-2 047	-3 484
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>114 503</b>	<b>116 057</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	409	844
Prêts et créances	101 920	108 917
Autres actifs		11
Engagements par signature	11 532	4 410
Risques et charges	642	1 875
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-38 431</b>	<b>-39 955</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-157	-192
Récupérations sur prêts et créances amortis	369	331
Décotes sur crédits restructurés	-24	0
Autres pertes	-24	-199
<b>Coût du risque</b>	<b>-38 267</b>	<b>-40 015</b>

#### 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>122</b>	<b>-78</b>
Plus-values de cession	352	40
Moins-values de cession	-230	-118
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>122</b>	<b>-78</b>

#### 4.10. Impôts

##### Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Charge d'impôt courant	-32 169	-27 659
Charge d'impôt différé	3 725	2 746
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-28 444</b>	<b>-24 913</b>

##### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	95 630	34,43%	32 925
Effet des différences permanentes			-1 987
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			0
Effet de l'imposition à taux réduit			-619
Effet des autres éléments			-1 875
Taux et charge effectif d'impôt		29,74%	28 444

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	75 502	34,43%	25 995
Effet des différences permanentes			-1 638
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			12
Effet de l'imposition à taux réduit			-495
Effet des autres éléments			1 039
Taux et charge effectif d'impôt		33,00%	24 913

#### 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		
Variation de juste valeur		-3 552	1 247		-2 305	
Transfert en compte de résultat					0	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-126	-126	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>-3 552</b>	<b>1 247</b>	<b>-126</b>	<b>-2 431</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)</b>					<b>0</b>	
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)</b>	<b>0</b>	<b>-3 552</b>	<b>1 247</b>	<b>-126</b>	<b>-2 431</b>	<b>0</b>
Variation de juste valeur		86 900	-880		86 020	
Transfert en compte de résultat					0	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>86 900</b>	<b>-880</b>	<b>0</b>	<b>86 020</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)</b>					<b>0</b>	
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)</b>	<b>0</b>	<b>86 900</b>	<b>-880</b>	<b>0</b>	<b>86 020</b>	<b>0</b>

(1) Les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2010	31.12.2009
Montant brut	-3 833	91 146
Impôt	281	-4 246
Total net	-3 552	86 900

## 5. Information Sectorielle

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 réalise l'intégralité de son activité dans le secteur « Banque de proximité en France ».

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	32 130		37 559	
Banques centrales	37 842		37 763	
<b>Valeur au bilan</b>	69 972	0	75 322	0

### 6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 808	7 396
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 808</b>	<b>7 396</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	660	880
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	660	880
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	9 148	6 516
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 808</b>	<b>7 396</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 139	3 683
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 139</b>	<b>3 683</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

### 6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

### 6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 (2)		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	12 362	1 491	0	11 360	1 286	
Obligations et autres titres à revenu fixe	392 130	11 928	5 631	331 399	10 322	2 437
Actions et autres titres à revenu variable	24 466	977	456	23 099	1 218	415
Titres de participation non consolidés	315 514	9 919	9 349	308 336	8 344	5 313
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>744 472</b>	<b>24 315</b>	<b>15 436</b>	<b>674 194</b>	<b>21 170</b>	<b>8 165</b>
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>						
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>744 472</b>	<b>24 315</b>	<b>15 436</b>	<b>674 194</b>	<b>21 170</b>	<b>8 165</b>
<b>Impôts</b>		-4 938	-2 096		-4 397	-982
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>		<b>19 377</b>	<b>13 340</b>		<b>16 773</b>	<b>7 183</b>

(1) dont - 4,056 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31/12/2010

(2) les créances rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	2 620	55 654
dont comptes ordinaires débiteurs sains	2 620	55 654
dont comptes et prêts au jour le jour sains		0
Prêts subordonnés	4 800	6 384
Titres non cotés sur un marché actif	27	194
Autres prêts et créances		
<b>Total</b>	<b>7 447</b>	<b>62 232</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>25</b>	<b>84</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>7 472</b>	<b>62 316</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	9 276	7 054
Comptes et avances à terme	583 615	642 993
Prêts subordonnés	20 500	20 510
Titres non cotés sur un marché actif	10	
<b>Total</b>	<b>613 401</b>	<b>670 557</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>7 593</b>	<b>11 240</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>620 994</b>	<b>681 797</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>628 466</b>	<b>744 113</b>

### Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	26 000	28 931
Autres concours à la clientèle	6 043 350	5 770 800
Prêts subordonnés	29 500	29 500
Titres non cotés sur un marché actif	1 714	1 721
Avances en comptes courants d'associés	66 802	70 026
Comptes ordinaires débiteurs	24 322	33 882
<b>Total</b>	<b>6 191 688</b>	<b>5 934 860</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>52 570</b>	<b>58 664</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>229 724</b>	<b>214 143</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>6 014 534</b>	<b>5 779 381</b>

Au cours de l'année 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté 291 438 K€ de créances en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 333 517 K€ en 2009. La Caisse Régionale de Crédit

Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

## 6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Créances sur la clientèle</b>	214 143		140 071	-124 490			229 724
dont dépréciations collectives	52 749		5 680	-4 656			53 773
dont filière aéronautique	1 462		1 156				2 618
dont filière marchands de biens	4 141		3	-50			4 094
dont filière café, hôtel restaurant			2 478	-466			2 012
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	2 298		2 137	-409			4 026
<b>Autres actifs financiers</b>	1 143		248				1 391
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>217 584</b>	<b>0</b>	<b>142 456</b>	<b>-124 899</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>235 141</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
<b>Créances sur la clientèle</b>	181 648		155 668	-123 173			214 143
dont dépréciations collectives	52 749		22 627	-22 627			52 749
dont filière aéronautique	4 322		1 335	-4 195			1 462
dont filière marchands de biens	0		4 141				4 141
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	661		2 534	-897			2 298
<b>Autres actifs financiers</b>	1 154			-11			1 143
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>183 463</b>	<b>0</b>	<b>158 202</b>	<b>-124 081</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>217 584</b>

## 6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	7 215	65 144
dont comptes ordinaires créditeurs	2 531	58 730
dont comptes et emprunts au jour le jour		
<b>Sous-total</b>	<b>7 215</b>	<b>65 144</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>22</b>	<b>68</b>
<b>Total</b>	<b>7 237</b>	<b>65 212</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	39 940	56 502
Comptes et avances à terme	3 779 953	3 724 946
<b>Sous-total</b>	<b>3 819 893</b>	<b>3 781 448</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>11 461</b>	<b>15 411</b>
<b>Total</b>	<b>3 831 354</b>	<b>3 796 859</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 838 591</b>	<b>3 862 071</b>



## Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	1 767 480	1 631 332
Comptes d'épargne à régime spécial	25 134	22 364
Autres dettes envers la clientèle	552 486	563 774
<b>Total</b>	<b>2 345 100</b>	<b>2 217 470</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>16 386</b>	<b>15 342</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 361 486</b>	<b>2 232 812</b>

## 6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	46 756	52 331
<b>Total</b>	<b>46 756</b>	<b>52 331</b>
Dépréciations	0	0
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>46 756</b>	<b>52 331</b>

(1) les créances rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

## 6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Titres de créances négociables :	380 060	399 584
Autres dettes représentées par un titre	25	83
<b>Total</b>	<b>380 085</b>	<b>399 667</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>886</b>	<b>185</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>380 971</b>	<b>399 852</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	30 005	40 000
<b>Total</b>	<b>30 005</b>	<b>40 000</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>402</b>	<b>691</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>30 407</b>	<b>40 691</b>

## 6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Impôts courants	16 272	
Impôts différés	32 418	27 992
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>48 690</b>	<b>27 992</b>
Impôts courants	27 988	7 416
Impôts différés		
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>27 988</b>	<b>7 416</b>

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>34 257</b>	<b>0</b>	<b>30 271</b>	<b>0</b>
Charges à payer non déductibles	952		606	
Provisions pour risques et charges non déductibles	26 393		25 299	
Autres différences temporaires	6 912		4 366	
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	<b>221</b>	<b>-6 242</b>	<b>771</b>	<b>4 706</b>
Actifs disponibles à la vente	127	-6 269		-5 017
Couvertures de Flux de Trésorerie	94	27	771	9 723
Gains et pertes / Ecarts actuariels				
<b>Impôts différés / Résultat</b>	<b>27 205</b>	<b>35 507</b>	<b>9 796</b>	<b>8 140</b>
<b>Effet des compensations</b>	<b>-29 265</b>	<b>-29 265</b>	<b>-12 846</b>	<b>-12 846</b>
<b>Total impôts différés</b>	<b>32 418</b>	<b>0</b>	<b>27 992</b>	<b>0</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Autres actifs</b>	<b>38 755</b>	<b>35 114</b>
Comptes de stocks et emplois divers	55	55
Débiteurs divers	38 625	34 988
Comptes de règlements	75	71
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>66 089</b>	<b>90 656</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	39 908	50 371
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	1
Produits à recevoir	23 610	22 945
Charges constatés d'avance	672	1 364
Autres comptes de régularisation	1 898	15 975
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>104 844</b>	<b>125 770</b>

### Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Autres passifs (1)</b>	40 583	34 823
Comptes de règlements	655	795
Créditeurs divers	28 184	28 284
Versement restant à effectuer sur titres	11 744	5 744
<b>Comptes de régularisation</b>	58 903	64 959
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	193	269
Produits constatés d'avance	30 776	27 451
Charges à payer	26 546	23 414
Autres comptes de régularisation	1 388	13 825
<b>Valeur au bilan</b>	99 486	99 782

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

## 6.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

Néant

## 6.13. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Valeur brute	5 006		78	-17		86	5 153
Amortissements et dépréciations	-1 769		-118	17			-1 870
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>3 237</b>	<b>0</b>	<b>-40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>86</b>	<b>3 283</b>

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Valeur brute	4 454		557	-5			5 006
Amortissements et dépréciations	-1 659		-112	2			-1 769
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 795</b>	<b>0</b>	<b>445</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 237</b>

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 3 283 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 3 237 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

## 6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	113 067		5 619	-2 578		-105	116 003
Amortissements et dépréciations	-73 527		-5 488	2 388			-76 627
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>39 540</b>	<b>0</b>	<b>131</b>	<b>-190</b>	<b>0</b>	<b>-105</b>	<b>39 376</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	12 540		324	-152			12 712
Amortissements et dépréciations	-8 422		-338	114			-8 646
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>4 118</b>	<b>0</b>	<b>-14</b>	<b>-38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 066</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	109 772		5 759	-2 462		-2	113 067
Amortissements et dépréciations	-69 719		-6 083	2 275			-73 527
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>40 053</b>	<b>0</b>	<b>-324</b>	<b>-187</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>39 540</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	12407		173	-42		2	12 540
Amortissements et dépréciations	-7911		-511				-8 422
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>4496</b>	<b>0</b>	<b>-338</b>	<b>-42</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>4118</b>

## 6.15. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	7 300		1 668		-2 783	6 185
Risques d'exécution des engagements par signature	2 567		18 769		-11 532	9 804
Risques opérationnels	8 128		2 199	-1 101	-1 877	7 349
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	733		874	-823		784
Litiges divers	5 417		1 967	-533	-642	6 209
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques	1 386		681	-663	-203	1 201
<b>Total</b>	<b>25 531</b>	<b>0</b>	<b>26 158</b>	<b>-3 120</b>	<b>-17 037</b>	<b>31 532</b>

(1) Dont 784 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	7 220		1 180	-1 100		7 300
Risques d'exécution des engagements par signature	3 106		3 871	-4 410		2 567
Risques opérationnels	5 448		2 680			8 128
Provision pour litiges fiscaux	1 000				-1 000	0
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	688		1 227	-320	-862	733
Litiges divers	5 128		2 694	-1 875	-530	5 417
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques	1 367		1 180	-250	-911	1 386
<b>Total</b>	<b>23 957</b>	<b>0</b>	<b>12 832</b>	<b>-7 955</b>	<b>-3 303</b>	<b>25 531</b>

(1) Dont 733 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

### Provision épargne-logement :

#### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	681 310	619 668
Ancienneté de plus de 10 ans	334 740	336 130
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 016 050</b>	<b>955 798</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>158 345</b>	<b>167 944</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 174 395</b>	<b>1 123 742</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2010 et 2009 et hors prime d'état

### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	12 062	15 346
<b>Comptes épargne-logement :</b>	36 070	41 863
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>48 132</b>	<b>57 209</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	657	1 460
Ancienneté de plus de 10 ans	4 751	2 420
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>5 408</b>	<b>3 880</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>777</b>	<b>3 420</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>6 185</b>	<b>7 300</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	3 880	1 528	0	5 408
<b>Comptes épargne-logement :</b>	3 420	140	2 783	777
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>7 300</b>	<b>1 668</b>	<b>2 783</b>	<b>6 185</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.16. Capitaux propres

### ➤Composition du capital au 31 décembre 2010

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2010	Nombre de titres Annulés	Nombre de titres au 31/12/2010
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	1 497 005		1 481 617
Dont part du Public	1 454 432	-15 388	1 435 352
Dont part Crédit Agricole S.A.	0		0
Dont part Auto-détenue	42 573		46 265
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	1 165 535		1 165 535
Dont part du Public	0		0
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 165 535		1 165 535
<b>Parts sociales</b>	1 999 601		1 999 601
Dont 45 Caisses Locales	1 999 510		1 999 510
Dont 18 administrateurs de la CR	90		90
Dont Crédit Agricole S.A.	1		1
<b>TOTAL</b>	<b>4 662 141</b>	<b>-15 388</b>	<b>4 646 753</b>

La valeur nominale des titres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est de 16,00 € et le montant total du capital est 74 348 K€.

15 388 titres CCI ont été annulés sur l'exercice 2010 conduisant à une diminution de 246 K€ de capital et 631 K€ de primes d'émission.

### ➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

### ➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a proposé un dividende net par Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) et par Certificat Coopératif d'Associé (CCA) de 3,56 euros et un taux d'intérêt de 3,35 % sur les parts sociales, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	CCI	CCA	Part Sociale
	Montant Net en K€	Montant Net en K€	Montant Net en K€
2007	5 225	4 068	1 440
2008	4 880	3 800	1 344
2009	5 105	3 974	1 216
Prévu 2010	5 275	4 149	1 072

### Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 11 988 K€ en 2010.

### ➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2010

L'affectation du résultat et la fixation du dividende sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 du 29 mars 2011.

Le texte de la résolution est le suivant : « *L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se soldant par un bénéfice de 55 150 826,97 euros : »*

<b>Résultat des comptes individuels (exercice 2010) :</b>	<b>55 150 826,97 €</b>
<b>Résultat distribué :</b>	<b>10 495 647,26 €</b>
<i>Intérêts Parts sociales Caisse Régionale (3,35 %)</i>	1 071 786,14 €
<i>Dividende CCI (3,56 €)</i>	5 274 556,52 €
<i>Dividende CCA (3,56 €)</i>	4 149 304,60 €
<b>Résultat conservé :</b>	<b>44 655 179,71 €</b>
<i>Réserves légales (75% du disponible)</i>	33 491 384,79 €
<i>Autres réserves</i>	11 163 794,92 €

Pour les Caisses Locales, l'affectation du résultat 2010 (en euros) est la suivante :

<b>Résultat des comptes individuels (exercice 2010) :</b>	<b>3 742 182,50 €</b>
<b>Résultat distribué :</b>	<b>3 085 000,14 €</b>
<i>Intérêts Parts sociales Caisse Régionale (3,00 %)</i>	3 085 000,14 €
<b>Résultat conservé :</b>	<b>657 182,36 €</b>
<i>Réserves légales (75% du disponible)</i>	492 886,82 €
<i>Autres réserves</i>	164 295,54 €



## 6.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					Total
	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	69 972					69 972
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		2 407	3 664	3 737		9 808
Instruments dérivés de couverture		28	6 748	20 304		27 080
Actifs financiers disponibles à la vente	1 160	36 191	91 521	140 506	475 094	744 472
Prêts et créances sur les établissements de crédit	45 777	109 423	403 551	69 715		628 466
Prêts et créances sur la clientèle	466 876	710 576	1 876 541	2 960 541		6 014 534
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	38 894					38 894
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 425	4 434	6 615	33 282		46 756
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>625 104</b>	<b>863 059</b>	<b>2 388 640</b>	<b>3 228 085</b>	<b>475 094</b>	<b>7 579 982</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		1	3 798	1 340		5 139
Instruments dérivés de couverture	1 265	2 304	12 659	44 222		60 450
Dettes envers les établissements de crédit	775 174	1 000 070	1 059 417	1 003 930		3 838 591
Dettes envers la clientèle	1 843 836	44 270	440 709	32 671		2 361 486
Dettes représentées par un titre	148 463	227 158	5 350			380 971
Dettes subordonnées		5 151		25 256		30 407
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20 292					20 292
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>2 789 030</b>	<b>1 278 954</b>	<b>1 521 933</b>	<b>1 107 419</b>	<b>0</b>	<b>6 697 336</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	75 322					75 322
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	741	90	112	6 453		7 396
Instruments dérivés de couverture		239	229	16 117		16 585
Actifs financiers disponibles à la vente		2 625	45 941	294 193	331 435	674 194
Prêts et créances sur les établissements de crédit	252 441	166 263	103 009	222 400		744 113
Prêts et créances sur la clientèle	493 004	649 841	1 835 454	2 801 082		5 779 381
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	11 900					11 900
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	450	7 628	11 500	32 753		52 331
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>833 858</b>	<b>826 686</b>	<b>1 996 245</b>	<b>3 372 998</b>	<b>331 435</b>	<b>7 361 222</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 422	0	996	1 265	0	3 683
Instruments dérivés de couverture	44	409	3 604	12 572	0	16 629
Dettes envers les établissements de crédit	843 327	865 551	1 126 824	1 026 369	0	3 862 071
Dettes envers la clientèle	1 705 872	29 320	466 490	31 130	0	2 232 812
Dettes représentées par un titre	-83	0	399 935	0	0	399 852
Dettes subordonnées	691	0	15 000	25 000	0	40 691
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	14 393	0	0	0	0	14 393
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>2 565 666</b>	<b>895 280</b>	<b>2 012 849</b>	<b>1 096 336</b>	<b>0</b>	<b>6 570 131</b>

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Salaires et traitements (*)	37 708	37 364
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	4 149	4 069
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 684	1 366
Autres charges sociales	14 934	14 665
Intéressement et participation	7 994	7 519
Impôts et taxes sur rémunération	5 572	5 449
<b>Total charges de personnel</b>	<b>72 041</b>	<b>70 432</b>

(\*) dont médaille du travail pour 874 K€

### 7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2010	31/12/2009
France	1 201	1 185
Etranger		
<b>Total</b>	<b>1 201</b>	<b>1 185</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Variation dette actuarielle	<b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>	13 549	12 713	16 787	19 451	17 111
	Coût des services rendus sur la période	1 365	874	935	809	878
	Coût financier	707	675	841	840	690
	Modifications, réductions et liquidations de régime		236	-6 483		
	Prestations versées (obligatoire)	-894	-528	-836	-680	-562
	(Gains) / pertes actuariels	-151	-420	1 470	-3 633	1 334
	<b>Dette actuarielle au 31/12/n</b>	<b>14 576</b>	<b>13 550</b>	<b>12 714</b>	<b>16 787</b>	<b>19 451</b>

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 365	874	935	809	878
	Coût financier	707	675	841	840	690
	Rendement attendu des actifs	-512	-503	-677	-779	-684
	Amortissement du coût des services passés	20	20		380	842
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs			569		
	<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1 580</b>	<b>1 066</b>	<b>1 668</b>	<b>1 250</b>	<b>1 726</b>

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1</b>	13 351	12 624	16 903	19 472	17 129
	Rendement attendu des actifs	512	503	677	778	684
	Gains / (pertes) actuariels	-184	-579	645	-4 012	493
	Cotisations payées par l'employeur	1 595	1 332	1 719	1 345	1 728
	Modification / Réduction / liquidation de plan			-6 484		
	Prestations payées par le fonds	-894	-528	-836	-680	-562
	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n</b>	<b>14 380</b>	<b>13 352</b>	<b>12 624</b>	<b>16 903</b>	<b>19 472</b>

(en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Position nette	<b>Dette actuarielle fin de période</b>	14 575	13 550	12 714	16 787	19 451
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	196	215			
	Impact de la limitation d'actifs	14 379	13 335	12 714	16 787	19 451
	Juste valeur des actifs-fin de période	14 380	13 352	12 624	16 903	19 472
	<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>-1</b>	<b>-17</b>	<b>90</b>	<b>-116</b>	<b>-21</b>

Information sur les actifs des régimes	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>Composition des actifs</b>					
-% d'obligations	100%	100%	100%	100%	100%
-% d'actions	84%	77%	81%	71%	72%
-% autres actifs	10%	16%	9%	19%	16%
	7%	7%	10%	10%	12%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation (1)	3,82%	4,45%	4,93%	4,90%	3,67%
Taux de rendement attendu des actifs du régime et des droits à remboursement	3,78%	3,88%	4,03%	4,00%	4,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,78%	4,00%	4,15%	4,15%	3,56%
Taux attendus d'augmentation des salaires	3,07%	3,50%	2,33%	2,88%	3,50%

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

## 7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au titre des autres avantages à long terme s'élèvent à 0,8 M€ au 31 décembre 2010 et sont relatives aux médailles du travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi constituent des avantages à long terme (cf note 7.4).

Des accords de participation et d'intéressement sont en vigueur au sein de la Caisse régionale Toulouse 31 au profit de ses salariés. Ces accords, signés le 29 juin 1995, pour l'accord de participation et le 21 mai 2010, pour l'accord d'intéressement ont pour objectif d'associer les salariés de l'entreprise à son développement et à l'amélioration de ses performances, par le bénéfice d'une rémunération variable assise sur le résultat de la Caisse régionale.

L'enveloppe globale d'intéressement et de participation, pour les exercices 2010 à 2012, est égale à la somme de 50 % de 6.5% du résultat brut d'exploitation et de 50% de 14% du résultat net.

## 7.6. Rémunérations de dirigeants

Durant l'exercice 2010, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 185 K€ et le montant global des rémunérations de toutes natures alloués aux membres de la Direction de la société s'est élevé à 1 293K€.

Au titre des avantages moyen terme, les membres du Conseil d'Administration et les membres de la Direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fonds s'élevait au 31 décembre 2010 à 8,2 M€.

## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et recus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>738 201</b>	<b>766 120</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	738 201	766 120
Ouverture de crédits confirmés	513 532	517 794
- Ouverture de crédits documentaires	5 364	2 840
- Autres ouvertures de crédits confirmés	508 168	514 954
Autres engagements en faveur de la clientèle	224 669	248 326
<b>Engagements de garantie</b>	<b>196 720</b>	<b>225 877</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	6 843	22 520
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	6 843	22 520
. Engagements d'ordre de la clientèle	189 877	203 357
Cautions immobilières	79 881	62 934
Garanties financières	33 645	33 519
Autres garanties d'ordre de la clientèle	76 351	106 904
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>250 133</b>	<b>0</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	250 133	
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 887 048</b>	<b>1 670 782</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	279 245	260 455
. Engagements reçus de la clientèle	1 607 803	1 410 327
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	196 495	196 451
Autres garanties reçues	1 411 308	1 213 876
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>7 685</b>	<b>9 202</b>

## **Garanties détenues**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 1,2 M€ au 31/12/2010 identique à celui du 31/12/2009, les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

## **9. Juste valeur des instruments financiers**

**La juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

## 9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>ACTIFS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	628 466	628 466	744 113	743 846
Prêts et créances sur la clientèle	6 014 534	5 775 482	5 779 381	5 982 663
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	46 756	47 245	52 331	52 331
Immeubles de placement	3 283	3 283	3 237	3 237
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	3 838 591	3 866 578	3 862 071	3 888 221
Dettes envers la clientèle	2 361 486	2 361 486	2 232 812	2 232 812
Dettes représentées par un titre	380 971	380 971	399 852	399 852
Dettes subordonnées	30 407	30 407	40 691	40 691

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>9 808</b>	<b>0</b>	<b>9 808</b>	<b>0</b>
Titres détenus à des fins de transaction	660	0	660	0
Actions et autres titres à revenu variable	660		660	
Instruments dérivés	9 148		9 148	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>744 472</b>	<b>294 557</b>	<b>449 915</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	12 362	12 362		
Obligations et autres titres à revenu fixe	392 130	282 195	109 935	
Actions et autres titres à revenu variable	339 980		339 980	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>27 080</b>		<b>27 080</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>781 360</b>	<b>294 557</b>	<b>486 803</b>	<b>0</b>

	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>7 396</b>	<b>0</b>	<b>7 396</b>	<b>0</b>
Titres détenus à des fins de transaction	880		880	
Actions et autres titres à revenu variable	880		880	
Instruments dérivés	6 516		6 516	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>674 760</b>	<b>59 256</b>	<b>615 504</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	11 360	11 360		
Obligations et autres titres à revenu fixe	331 399	47 896	283 503	
Actions et autres titres à revenu variable	332 001		332 001	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>16 585</b>		<b>16 585</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>698 741</b>	<b>59 256</b>	<b>639 485</b>	<b>0</b>

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	5 139	0	5 139	0
Instruments dérivés	5 139		5 139	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	0		0	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	60 450		60 450	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>65 589</b>	<b>0</b>	<b>65 589</b>	<b>0</b>

	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	3 593	0	3 593	0
Instruments dérivés	3 593		3 593	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	0		0	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	16 629		16 629	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>20 222</b>	<b>0</b>	<b>20 222</b>	<b>0</b>

- **Changements de modèles de valorisation**

Aucun transfert en dehors du ou vers le niveau 3 et aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a été effectué au cours de l'exercice 2010.

- **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a valorisé aucun instrument financier selon le modèle de niveau 3 au 31 décembre 2009.

## 10. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'a donné lieu à un ajustement.



## 11. Périmètre de consolidation au 31 Décembre 2010

Entreprises	Pays	Méthode conso	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Caisse Régionale Toulouse 31	France	Mère	100%	100%	100%	100%
Caisses Locales	France	Mère	100%	100%	100%	100%
Force Toulouse Diversifié	France	Globale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Ozenne institutionnel	France	Globale	99,74%	99,68%	99,74%	99,68%
Toulouse 31 Court Terme	France	Globale	99,98%		99,98%	
Toulouse 31 Obligations	France	Globale	99,97%		99,97%	

**SYGNATURES S.A.**

8, chemin de la Terrasse  
B.P. 45122  
31512 Toulouse Cedex 5  
S.A. au capital de € 304.897,71

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Toulouse

**ERNST & YOUNG Audit**

Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Exercice clos le 31 décembre 2010

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.5 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse et Paris-La Défense, le 16 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Pierre Laffont

Laure Mulin

Pierre Hurstel

# CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,  
Société de courtage d'assurance immatriculée au  
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6  
776 916 207 RCS TOULOUSE  
Exercice Social : 1er janvier au 31 décembre 2010

## ***DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES***

## **Déclaration des personnes responsables**

Je soussigné, Monsieur Yvon MALARD , Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Toulouse, le 21 avril 2011

Le Directeur Général

# **CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31**

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,  
Société de courtage d'assurance immatriculée au  
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6  
776 916 207 RCS TOULOUSE  
Exercice Social : 1er janvier au 31 décembre 2010

***COMPTES SOCIAUX***  
***AU 31 DECEMBRE 2010***  
***ETATS FINANCIERS***

## SOMMAIRE

<b>I – BILAN ET HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010.....</b>	<b>138</b>
<b>II – COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2010.....</b>	<b>141</b>
<b>III – ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.....</b>	<b>142</b>
<b>NOTE 1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L’EXERCICE.....</b>	<b>142</b>
1.1 – Cadre juridique et financier.....	142
1.2 – Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole.....	142
1.3 – Evénements significatifs relatifs à l’exercice 2010.....	145
1.4 – Evénements postérieurs à l’exercice 2010.....	145
<b>NOTE 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>146</b>
2.1 – Créances et engagements par signature.....	147
2.2 – Portefeuille-Titres.....	150
2.3 – Immobilisations.....	153
2.4 – Dettes envers les établissements de crédits et la clientèle.....	154
2.5 – Dettes représentées par un titre.....	155
2.6 – Provisions.....	155
2.7 – Provisions pour risques sur GIE d’investissement.....	156
2.8 – Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.).....	156
2.9 – Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels.....	157
2.10 – Opérations en devises.....	158
2.11 – Engagements hors-bilan.....	158
2.12 – Participation des salariés aux fruits de l’expansion et intéressement.....	158
2.13 – Avantages au personnel, postérieurs à l’emploi.....	159
2.14 – Souscription d’actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d’épargne entreprise.....	159
2.15 – Charges et produits exceptionnels.....	159
2.16 – Impôt sur les bénéficiaires (charge fiscale).....	160
<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN.....</b>	<b>161</b>
<b>NOTE 3 – RÉPARTITION DES CRÉANCES PAR DURÉE RÉSIDUELLE.....</b>	<b>161</b>
3.1 – Opérations avec la clientèle par agents économiques.....	162
<b>NOTE 4 – TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D’INVESTISSEMENT ET TITRES DE L’ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE.....</b>	<b>162</b>
4.1 – Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable.....	163
4.2 – Effets publics, obligations et titres à revenus fixe : analyse par durée résiduelle.....	163
4.3 – Titres de transaction, de placement, d’investissement et titres de l’activité de portefeuille (hors effets publics) ventilés par grandes catégories de contrepartie.....	164
<b>NOTE 5 – TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....</b>	<b>165</b>
5.1 – Valeur estimative des titres de participations et de filiales.....	166
<b>NOTE 6 – VARIATION DE L’ACTIF IMMOBILISÉ.....</b>	<b>167</b>
<b>NOTE 7 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....</b>	<b>167</b>
<b>NOTE 8 – DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L’ACTIF.....</b>	<b>168</b>
<b>NOTE 9 – DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE.....</b>	<b>169</b>
<b>NOTE 10 – COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE.....</b>	<b>170</b>
10.1 – Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques.....	170
<b>NOTE 11 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE.....</b>	<b>171</b>
<b>NOTE 12 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....</b>	<b>172</b>
<b>NOTE 13 – PROVISIONS.....</b>	<b>173</b>
13.1 – Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement.....	173
<b>NOTE 14 – DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE.....</b>	<b>175</b>
<b>NOTE 15 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX.....</b>	<b>175</b>



NOTE 16 – ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L’EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES .....	175
NOTE 17 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	177
NOTE 18 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES .....	178
NOTE 19 – OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS.....	178
NOTE 20 – OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES.....	178
<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE HORS-BILAN.....</b>	<b>179</b>
NOTE 21 – OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON DÉNOUÉES .....	179
NOTE 22 – OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME .....	179
22.1 – Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle .....	179
22.2 – Instruments financiers à terme : juste valeur1 .....	180
22.3 – Informations sur les swaps. Ventilation des contrats d’échange de taux d’intérêts .....	180
NOTE 23 – INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS.....	180
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT .....</b>	<b>183</b>
NOTE 24 – PRODUITS NETS D’INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS .....	183
NOTE 25 – REVENUS DES TITRES.....	183
NOTE 26 – PRODUIT NET DES COMMISSIONS .....	184
26.1 – Prestation de services financiers .....	184
NOTE 27 – GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION.....	184
NOTE 28 – GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS .....	185
NOTE 29 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION BANCAIRE.....	185
NOTE 30 – CHARGES GÉNÉRALES D’EXPLOITATION .....	186
30.1 – Effectifs moyens .....	186
30.2 – Rémunération des dirigeants .....	187
NOTE 31 – COÛT DU RISQUE .....	187
NOTE 32 – RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS .....	188
NOTE 33 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS .....	188
<b>AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>189</b>
NOTE 34 – INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES .....	189
NOTE 35 – AFFECTATION DU RÉSULTAT .....	189
NOTE 36 – PUBLICATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	190
NOTE 37 – PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE.....	190
NOTE 38 – RÉSULTAT FINANCIERS DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	191

## I. - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)

ACTIF	Note	31.12.2010	31.12.2009
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES</b>			
- Caisses, Banques Centrales		69 911	75 294
- Effets publics et valeurs assimilées	4	10 074	10 076
- Créances sur les établissements de crédit	3	7 380	61 973
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>	3	615 482	681 896
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	3, 8	6 007 814	5 758 511
<b>OPÉRATIONS SUR TITRES</b>	4, 8		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		107 461	115 563
- Actions et autres titres à revenu variable		329 016	264 275
<b>VALEURS IMMOBILISÉES</b>			
- Participations et autres titres détenus à long terme	5, 6, 8	374 747	375 112
- Parts dans les entreprises liées	5, 6	7 664	7 969
- Immobilisations incorporelles	6	4 067	4 118
- Immobilisations corporelles	6	42 659	42 777
<b>ACTIONS PROPRES</b>	17	2 572	2 600
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>			
- Autres actifs	7, 8	56 878	36 335
- Comptes de régularisation	7	72 549	90 690
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7 708 274</b>	<b>7 527 189</b>

(en milliers d'euros)

PASSIF	Note	31.12.2010	31.12.2009
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES</b>			
- Dettes envers les établissements de crédit	9	7 238	65 057
<b>OPERATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>	9	3 836 596	3 801 097
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>	10	2 366 548	2 237 312
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	11	380 946	399 935
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>			
- Autres passifs	12	63 404	37 730
- Comptes de régularisation	12	74 501	64 744
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES</b>			
- Provisions	13	94 544	83 890
- Dettes subordonnées	14, 18	117 576	114 494
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G)</b>	15, 18	5 570	5 570
<b>CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.</b>	17, 18		
- Capital souscrit		74 348	74 594
- Primes d'émission		139 739	140 370
- Réserves		492 024	449 298
- Provisions réglementées et subventions d'investissement		89	77
- Résultat de l'exercice		55 151	53 021
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>7 708 274</b>	<b>7 527 189</b>

(en milliers d'euros)

HORS BILAN	31.12.2010	31.12.2009
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	738 201	766 120
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	196 720	225 877
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	250 133	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 887 049	1 670 783
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

AUTRES INFORMATIONS

- Opérations de change au comptant et à terme : note 21
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 22

## II. - COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)

	Note	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	24	281 664	300 873
Intérêts et charges assimilés	24	-154 158	-178 163
Revenus des titres à revenu variable	25	15 406	17 754
Commissions (Produits)	26	131 623	120 953
Commissions (Charges)	26	-18 581	-18 625
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	27	437	363
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	28	1 011	2 136
Autres produits d'exploitation bancaire	29	1 547	722
Autres charges d'exploitation bancaire	29	-3 914	-4 026
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>255 035</b>	<b>241 987</b>
Charges générales d'exploitation	30	-122 091	-116 381
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 777	-6 706
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>127 167</b>	<b>118 900</b>
Coût du risque	31	-38 677	-38 362
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>88 490</b>	<b>80 538</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	32	-1 401	-507
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>87 089</b>	<b>80 031</b>
Résultat exceptionnel	33	0	-611
Impôt sur les bénéfices		-31 938	-26 399
Dotations/Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées			0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>55 151</b>	<b>53 021</b>

### III. - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

#### NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

##### 1.1 - Cadre juridique et financier

(Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 45 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes de Fonds dédiés consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie, avec 38 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,86 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,75 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010, soit 0,39 % de son capital, contre 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25,08 % du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

##### 1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, certains comptes à terme, bons et assimilés, etc. ...) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50%, depuis le 31 décembre 2001 des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine «monétaire» des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

### Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en «Dettes représentées par un titre» ou «Provisions et dettes subordonnées».

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaire de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.



### **1.3 - Événements significatifs relatifs à l'exercice 2010**

Suite à la signature le 21 avril 2010, d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A.

Aux termes des accords conclus, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

### **1.4 - Événements postérieurs à l'exercice 2010**

Aucun événement postérieur à la clôture n'a donné lieu à un ajustement.

## NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du
Règlement du CRC relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours	03 décembre 2009 N° 2009-03	1er janvier 2010
Règlement de l'ANC, pour les établissements de crédit, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan	07 octobre 2010 N° 2010-04	1er janvier 2010

L'application du nouveau règlement CRC n'a pas eu d'impact significatif sur la situation nette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur la période. Concernant le résultat, les frais de dossiers clientèle ont été reclassés du compartiment « Produits nets des commissions » vers le compartiment « Produits nets d'intérêts et produits assimilés » pour un montant de 2,7 M€.

Les frais de prescription payés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ont été également reclassés du compartiment « Charges de fonctionnement » vers le compartiment « Produits nets d'intérêts et Produits assimilés » pour un montant de -1,1 M€.

L'information relative à l'application du nouveau règlement ANC est indiquée en Note 19.

## 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

### **- Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 17,6 M€ au 31 décembre 2010 contre 17,7 M€ au 31 décembre 2009.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 83 K€.

#### - Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur les preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

#### - Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

#### - Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

#### - Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### - Traitement comptable des décotes et dépréciations :

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

#### - Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Le stock de ces provisions au 31.12.2010 s'élève à 54,3 M€ sur base collective, 2,6 M€ sur le secteur Aéronautique, 4,1 M€ sur le secteur Marchands de Biens et 2,0 M€ sur le secteur Café et Hôtel-Restaurant.

#### - Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par la Commission Bancaire, ou dont la bonne fin dépend de la

situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de montant significatif.

## **2.2 Portefeuille-Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique «Coût du risque».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale détermine la valeur probable du titre de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant la Caisse Régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.



### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas opéré, en 2010, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

### **Rachat d'actions propres**

Les actions propres rachetées par la Caisse Régionale, y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

## **2.3 Immobilisations**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

<b>Composant</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
<b>Foncier</b>	<b>Non amortissable</b>
<b>Gros œuvre</b>	<b>33 à 50 ans</b>
<b>Second œuvre</b>	<b>10 à 15 ans</b>
<b>Installations techniques</b>	<b>Dégressif 7 ans, linéaire 5 à 10 ans</b>
<b>Agencements</b>	<b>10 ans linéaire</b>
<b>Matériel informatique</b>	<b>Dégressif sur 3 et 5 ans</b>
<b>Matériel spécialisé</b>	<b>Dégressif sur 5 ans</b>
<b>Autres</b>	<b>10 ans linéaire</b>

A l'exception des logiciels (amortissement linéaire sur 1 à 3 ans), les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

#### 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses Régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## 2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés de fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a totalement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux

souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

## 2.7 Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Au 31.12.2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne présente plus de provisions pour risques sur GIE d'investissements.

## 2.8 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué une provision destinée à couvrir une partie du risque opérationnel correspondant aux pertes potentielles. Le montant de cette provision s'élève à 5,6 M€ à la fin de l'exercice 2010.

## 2.9 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

## 2.10 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a mis en place une comptabilité multi-devises.

## 2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

## 2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

Des accords de participation et d'intéressement sont en vigueur au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au profit de ses salariés. Ces accords, signés le 29 juin 1995, pour l'accord de participation et le 21 mai 2010, pour l'accord d'intéressement ont pour objectif d'associer les salariés de l'entreprise à son développement et à l'amélioration de ses performances, par le bénéfice d'une rémunération variable assise sur le résultat de la Caisse Régionale.

L'enveloppe globale d'intéressement et de participation, pour les exercices 2010 à 2012, est égale à la somme de 50 % de 6.5% du résultat brut d'exploitation et de 50% de 14% du résultat net.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

### 2.13 Avantages au personnel, postérieurs à l'emploi.

#### Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

#### Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

### 2.14 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

### 2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

## 2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.



## INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

### NOTE 3 RÉPARTITION DES CRÉANCES PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)

<b>CRÉANCES</b>	<b>Durée résiduelle</b>						<b>Créances rattachées</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
	<b>&lt; 3 mois</b>	<b>&gt; 3 mois &lt; 1 an</b>	<b>&gt; 1 an &lt; 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Total en principal</b>				
<b>ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>									
Comptes et prêts à vue	2 555				2 555	0	2 555	55 505	0
Comptes et prêts à terme					0			0	0
Prêts subordonnés et participatifs (1)				4 801	4 801	24	4 825	6 468	0
<b>Total</b>	<b>2 555</b>			<b>4 801</b>	<b>7 356</b>	<b>24</b>	<b>7 380</b>	<b>61 973</b>	<b>0</b>
Dépréciations							0	0	0
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>7 380</b>	<b>61 973</b>	
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE (2)</b>									
Comptes ordinaires	9 734				9 734	0	9 734	7 165	0
Comptes et avances à terme	24 347	109 419	395 656	48 233	577 655	7 593	585 248	654 231	0
Prêts subordonnés				20 500	20 500	0	20 500	20 500	0
<b>Total</b>	<b>34 081</b>	<b>109 419</b>	<b>395 656</b>	<b>68 733</b>	<b>607 889</b>	<b>7 593</b>	<b>615 482</b>	<b>681 896</b>	<b>0</b>
Dépréciations							0	0	0
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>615 482</b>	<b>681 896</b>	
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (3) (4)</b>									
Créances commerciales	25 605	395			26 000	882	26 882	29 446	0
Autres concours à la clientèle	393 248	738 067	1 922 522	3 017 786	6 071 623	51 501	6 123 124	5 850 755	0
Comptes ordinaires débiteurs	24 321				24 321	79	24 400	33 980	0
<b>Total</b>	<b>443 174</b>	<b>738 462</b>	<b>1 922 522</b>	<b>3 017 786</b>	<b>6 121 944</b>	<b>52 462</b>	<b>6 174 406</b>	<b>5 914 181</b>	<b>0</b>
Dépréciations							-166 592	-155 670	0
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>6 007 814</b>	<b>5 758 511</b>	

(1) Cette rubrique comprend des prêts subordonnés accordés à SIAGI pour 116 K€ et Crédit Logement pour 4 684 K€.

(2) Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes ainsi que le prêt subordonné accordé à Crédit Agricole S.A. pour 20 500 K€

(3) Dont prêt subordonné accordé à SNC Courcelles pour 29 500 K€.

(4) Parmi les créances sur la clientèle, 640 812 K€ sont éligibles au refinancement de la Banque Centrale au 31.12.2010.

Les encours restructurés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 17,6 millions d'euros.

## 3.1 Opérations avec la clientèle par agents économiques

(en milliers d'euros)

Agents économiques	31.12.2010					31.12.2009				
	Encours brut	Dont Encours douteux	Dont Encours douteux compromis	Dépréciation des encours douteux	Dont Dépréciation des encours douteux compromis	Encours brut	Encours douteux	Encours douteux compromis	Dépréciation des encours douteux	Dont Dépréciation des encours douteux compromis
- Particuliers	3 056 134	30 630	12 832	20 638	11 006	2 838 453	27 726	11 102	19 901	11 102
- Agriculteurs	311 982	17 279	10 418	12 551	10 072	313 290	16 471	8 007	10 657	7 809
- Autres professionnels	1 204 373	89 341	50 971	75 149	49 503	1 213 926	80 943	41 167	67 461	39 931
- Sociétés Financières	82 483	2 244	993	1 634	993	78 917	1 709	978	1 348	978
- Entreprises	1 036 622	69 980	37 213	56 207	35 490	1 046 131	75 089	32 927	55 822	32 615
- Collectivités publiques	448 388					393 215				
- Autres agents économiques	34 424	438	245	413	245	30 249	480	453	480	453
<b>TOTAL</b>	<b>6 174 406</b>	<b>209 912</b>	<b>112 672</b>	<b>166 592</b>	<b>107 309</b>	<b>5 914 181</b>	<b>202 418</b>	<b>94 634</b>	<b>155 669</b>	<b>92 888</b>

**NOTE 4 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE**

(en milliers d'euros)	Transaction	Placement (2) (3)	Activité Portefeuille	Investissement (1)	31.12.2010	31.12.2009
Effets publics et valeurs assimilées :		10 000			10 000	10 000
. dont surcote restant à amortir						
. dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		74			74	76
Dépréciations						
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>0</b>	<b>10 074</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 074</b>	<b>10 076</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
. Emis par organismes publics					0	988
. Autres émetteurs		62 866		46 069	108 935	114 538
⇒ dont surcote restant à amortir		23		156	179	275
⇒ dont décote restant à amortir		1 323		476	1 799	2 441
Créances rattachées		968		687	1 655	1 786
Dépréciations		-3 041		-88	-3 129	-1 749
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>60 793</b>	<b>0</b>	<b>46 668</b>	<b>107 461</b>	<b>115 563</b>
Actions et autres titres à revenu variable	660	329 439			330 099	264 690
Dépréciations		-1 083			-1 083	-415
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>660</b>	<b>328 356</b>	<b>0</b>	<b>46 668</b>	<b>329 016</b>	<b>264 275</b>
<b>VALEURS NETTES TOTALES AU BILAN</b>	<b>660</b>	<b>399 223</b>	<b>0</b>	<b>46 668</b>	<b>446 551</b>	<b>389 914</b>
<b>VALEURS ESTIMATIVES</b>	<b>660</b>	<b>432 601</b>	<b>0</b>	<b>46 556</b>	<b>479 817</b>	<b>419 782</b>

La valeur nette des actions propres s'élève à 2 563 K€ au 31.12.2010 contre 2 384 K€ au 31.12.2009. Elles sont négociables sur Euronext Paris Compartiment C.

(1) Pas de titre d'investissement vendu avant l'échéance en 2010.

(2) La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 34 419 K€ au 31.12.2010, contre 31 442 K€ au 31.12.2009. Cette valeur estimative correspond au dernier cours de la bourse.

(3) Pas de transfert de titres de transaction en titres de placement pendant l'exercice 2010.

## 4.1 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31.12.2010				31.12.2009			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	78 896	10 000	0	88 896	93 387	10 000	14	103 401
Titres non cotés	30 040		330 099	360 139	22 139		(1) 264 676	286 815
Créances rattachées	1 655	74		1 729	1 786	76		1 862
Dépréciations	- 3 130		- 1 083	- 4 213	- 1 749		- 415	- 2 164
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>107 461</b>	<b>10 074</b>	<b>329 016</b>	<b>446 551</b>	<b>115 563</b>	<b>10 076</b>	<b>264 275</b>	<b>389 914</b>

(1) La totalité correspond à des OPCVM français de capitalisation.

La répartition de l'ensemble des OPCVM, par nature, est la suivante au 31 décembre 2010 :

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	125 526	130 499
OPCVM actions	1 076	1 110
OPCVM autres (1)	193 431	215 207
<b>TOTAL</b>	<b>320 034</b>	<b>346 816</b>

(1) hors partie non libérée FCPR : 10 065 K€

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 222 793 K€. Leur valeur estimative au 31.12.2010 s'élève à 244 848 K€.

## 4.2 Effets publics, obligations et titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	< 3 mois	>3 mois < 1 an	>1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en Principal	Créances rattachées	31.12.2010	31.12.2009
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 412	8 499	25 353	72 672	108 936	1 655	110 591	117 312
Effets publics et valeurs assimilés			5 000	5 000	10 000	74	10 074	10 076
Dépréciations							- 3 130	- 1 749
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>117 535</b>	<b>125 639</b>

4.3. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) ventilés par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Administrations et Banques Centrales	0	1 015
Etablissements de crédit	86 654	92 682
Sociétés financières	323 275	264 455
Entreprises et autre clientèle	26 549	21 686
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>436 478</b>	<b>379 838</b>

**NOTE 5 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES**

(en milliers d'euros)

<b>Participation et autres titres détenus à long terme</b>	<b>Capital au 31.12.10</b>	<b>Capitaux propres autres que le Capital (dernier exercice clos connu)</b>	<b>Quote-part du capital détenue (en pourcentage)</b>	<b>Valeurs comptables des titres détenus BRUTE</b>	<b>Valeurs comptables des titres détenus NETTE</b>	<b>Prêts et avances consentis par la CR à la société et non encore remboursés</b>	<b>PNB ou Chiffre d'affaire hors taxe du dernier exercice écoulé</b>	<b>Résultats du dernier exercice clos</b>	<b>Dividendes encaissés au cours de l'exercice</b>
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE XCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE</b>									
- Autres titres de participations									
SAS RUE LA BOETIE	2 394 380	13 872 073	1,52	263 217	263 217	58 869	891 463	535 286	8 459
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	730 621	32 543	1,55	11 347	11 347	5 306	61 836	18 669	160
SAS SACAM INTERNATIONAL	856 238	- 49 543	1,68	15 144	13 327	0	28 002	- 49 641	0
SAS SACAM PARTICIPATIONS	62 558	2 606	1,98	1 435	1 435	0	395	- 182	0
SAS SACAM AVENIR	88 436	- 2	2,01	1 777	1 777	0	14	- 0,2	0
SAS SACAM FIRECA	22 510	869	1,77	789	413	0	6	872	0
GRAND SUD OUEST CAPITAL	26 480	18 699	33,43	12 681	12 681	0	2 025	3 046	0
CA TOULOUSE 31 INITIATIVES	1 000	-	99,99	1 000	1 000	0	-	-	0
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE</b>									
- Titres de participations (1)				5 207	5 049	326			49
<b>TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME (2)</b>					<b>374 747</b>				

(en milliers d'euros)

<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>Capital au 31.12.10</b>	<b>Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats</b>	<b>Quote-part du capital détenue (en pourcentage)</b>	<b>Valeurs comptables des titres détenus BRUTE</b>	<b>Valeurs comptables des titres détenus NETTE</b>	<b>Prêts et avances consentis par la CR à la société et non encore remboursés</b>	<b>PNB ou Chiffre d'affaire hors taxe du dernier exercice écoulé</b>	<b>Résultats du dernier exercice clos</b>	<b>Dividendes encaissés au cours de l'exercice</b>
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE</b>									
Parts dans les entreprises liées (1) (3)				5 484	5 484	2 180			
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES (2)</b>					<b>7 664</b>				

(1) Pas d'établissement de crédit ; (2) Hors sociétés civiles immobilières d'exploitation ; (3) Entités détenues à 100 % : Compagnie Pyrénéenne, Midi-Toulousain Immobilier, SCI Jules GUESDE.

## 5.1 Valeur estimative des titres de participations et de filiales

(en milliers d'euros)

	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
. Titres non cotés	5 484	5 500	5 484	5 522
. Avances consolidables	2 180	2 180	2 485	2 485
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>7 664</b>	<b>7 680</b>	<b>7 969</b>	<b>8 007</b>
Titres de participation				
. Titres non cotés	310 382	310 403	300 960	425 507
. Avances consolidables	64 622	64 501	67 540	67 419
. Créances rattachées	91	91	5 423	5 423
. Dépréciations	- 2 472		- 935	
<b>Titres de participation</b>	<b>372 623</b>	<b>374 995</b>	<b>372 988</b>	<b>492 926</b>
Autres titres détenus à long terme				
. Titres non cotés	2 124	2 124	2 124	2 124
. Avances consolidables	0	0	0	0
. Créances rattachées	0	0	0	0
<b>Autres titres détenus à long terme</b>	<b>2 124</b>	<b>2 124</b>	<b>2 124</b>	<b>2 124</b>
<b>TOTAL</b>	<b>382 411</b>	<b>384 799</b>	<b>383 081</b>	<b>503 057</b>

La totalité des titres détenus sont « Non coté ». La valeur brute totale est de 317 990 K€

**NOTE 6 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ**

(en milliers d'euros)	31.12.2010				
	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements (2)	Valeur à la fin de l'exercice
Partis dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	5 484				5 484
Avances consolidables	2 485	375	680		2 180
Titres de participation					
Valeurs brutes	300 960	9 987	565		310 382
Avances consolidables	452		5		447
Avances ou prêts destinés à capitalisation	67 088	5 865	8 778		64 175
Créances rattachées	5 423	316	5 648		91
Dépréciations	- 935	- 1 818	- 281		- 2 472
Autres titres détenus à long terme					
Avances consolidables	2 124				2 124
Créances rattachées	0				0
<b>VALEURS NETTES AU BILAN DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>383 081</b>	<b>14 725</b>	<b>15 395</b>	<b>0</b>	<b>382 411</b>
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	118 072	5 697	2 595	- 19	121 155
Amortissements et dépréciations	- 75 295	- 5 607	- 2 406		- 78 496
<b>VALEURS NETTES AU BILAN DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>42 777</b>	<b>90</b>	<b>189</b>	<b>- 19</b>	<b>42 659</b>
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes (1)	12 540	323	152	1	12 712
Amortissements et dépréciations	- 8 422	- 338	- 115		- 8 645
<b>VALEURS NETTES AU BILAN DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 118</b>	<b>- 15</b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>4 067</b>

(1) Dont Droits au bail : 3 944 K€, Logiciels : 8 768 K€.

(2) Transfert de compte.

**NOTE 7 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
<b>AUTRES ACTIFS (1)</b>	<b>56 878</b>	<b>36 335</b>
- Instruments conditionnels achetés	1 835	2 192
- Comptes de stocks et emplois divers	56	56
- Comptes de règlement	75	71
- Débiteurs divers	54 912	34 016
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>72 549</b>	<b>90 690</b>
- Comptes d'encaissement et de transfert	39 908	50 372
- Comptes d'ajustement et compte d'écart	1	1
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
- Charges constatées d'avance	672	1 364
- Produits à recevoir sur engagements sur IFT	8 123	5 627
- Autres produits à recevoir	23 637	22 983
- Charges à répartir	157	178
- Autres comptes de régularisation	51	10 165

(1) Les montants incluent les créances rattachées

## NOTE 8 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres variations	31.12.2010
<b>Dépréciations déduites de l'actif</b>						
Sur créances clientèle	155 670	130 755	118 232	- 1 600	- 1	166 592
Sur opérations sur titres	2 164	3 053	1 005			4 212
Valeurs immobilisées	1 228	1 928	449		1	2 708
Autres dépréciations	1 142	248	0			1 390
<b>TOTAL DES DEPRECIATIONS D'ACTIF</b>	<b>160 204</b>	<b>135 984</b>	<b>119 686</b>	<b>- 1 600</b>	<b>0</b>	<b>174 902</b>



## NOTE 9 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)

<i>DETTES</i>	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31.12.2010	31.12.2009
<b>ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>								
Comptes et emprunts à vue	2 531				2 531	3	2 534	58 733
Comptes et emprunts à terme		4 685			4 685	19	4 704	6 321
<i>VALEURS AU BILAN</i>	<b>2 531</b>	<b>4 685</b>			<b>7 216</b>	<b>22</b>	<b>7 238</b>	<b>65 057</b>
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE (1)</b>								
Comptes ordinaires	45 179				45 179	18	45 197	60 750
Comptes et avances à terme	725 077	994 786	1 057 344	1 002 746	3 779 953	11 446	3 791 399	3 740 347
<i>VALEURS AU BILAN</i>	<b>770 256</b>	<b>994 786</b>	<b>1 057 344</b>	<b>1 002 746</b>	<b>3 825 132</b>	<b>11 464</b>	<b>3 836 596</b>	<b>3 801 097</b>

(1) Ce poste est essentiellement constitué d'avances accordées par CRÉDIT AGRICOLE S.A., nécessaires au financement de l'encours des prêts octroyés par la Caisse Régionale (cf. Cadre Juridique et Financier).

**NOTE 10 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)

<b>DETTES</b>	<b>&lt; 3 mois</b>	<b>&gt; 3 mois&lt; 1 an</b>	<b>&gt; 1 an &lt; 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Total en principal</b>	<b>Dettes rattachées</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>								
Comptes ordinaires créditeurs	1 767 480				1 767 480	20	1 767 500	1 631 339
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	25 134				25 134		25 134	22 364
Autres dettes envers la clientèle à vue	6 694				6 694		6 694	3 948
Autres dettes envers la clientèle à terme	28 136	45 370	444 677	32 671	550 854	16 366	567 220	579 661
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>1 827 444</b>	<b>45 370</b>	<b>444 677</b>	<b>32 671</b>	<b>2 350 162</b>	<b>16 386</b>	<b>2 366 548</b>	<b>2 237 312</b>

**10.1 Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques**

(en milliers d'euros)	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
- Particuliers	1 289 706	1 234 102
- Agriculteurs	126 165	112 716
- Autres professionnels	193 332	187 981
- Sociétés financières	21 433	25 603
- Entreprises	657 102	597 306
- Collectivités publiques	4 911	4 475
- Autres agents économiques	73 899	75 129
<b>TOTAL</b>	<b>2 366 548</b>	<b>2 237 312</b>

**NOTE 11 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**

(en milliers d'euros)

DETTES	< 3 mois	>3 mois < 1 an	>1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en Principal	Dettes Rattachées	31.12.2010	31.12.2009
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>								
Bons de caisse					0		0	0
Titres de créances négociables (1)	148 107	226 670	5 283		380 060	886	380 946	399 935
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>148 107</b>	<b>226 670</b>	<b>5 283</b>		<b>380 060</b>	<b>886</b>	<b>380 946</b>	<b>399 935</b>

(1) Les émissions de TCN de la Caisse Régionale sont réputées être faites en France.

## NOTE 12 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
<b>AUTRES PASSIFS (1)</b>	<b>63 404</b>	<b>37 730</b>
- Instruments conditionnels vendus	0	0
- Comptes de règlement et de négociation	655	795
- Crédoeurs divers	51 005	31 191
- Versements restant à effectuer sur titres	11 744	5 744
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>74 501</b>	<b>64 744</b>
- Comptes d'encaissement et de transfert	193	269
- Comptes d'ajustements et comptes d'écarts	0	0
- Produits constatés d'avance	30 775	27 454
- Charges à payer sur engagements sur IFT	16 976	13 578
- Autres charges à payer	26 378	23 270
- Autres comptes de régularisation	179	173

(1) les montants sont indiqués en net.

## NOTE 13 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Dotations	Reprises et utilisations	31.12.2010
- Provision risque crédit base collective (1)	52 749	5 681	4 140	54 290
- Engagements de retraite et assimilés	733	874	823	784
- Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (2)	7 300	1 668	2 783	6 185
- Provision sur engagements hors bilan	2 567	18 768	11 532	9 803
- Autres provisions	6 803	2 647	2 041	7 409
- Provisions pour risques opérationnels (3)	8 128	2 199	2 978	7 349
- Charges fiscales sur GIE d'investissement	7	2	9	0
- Provision sectorielle Marchands de biens	4 141	4	50	4 095
- Provision sectorielle aéronautique	1 462	1 155	0	2 617
- Provision sectorielle Hôtels Restaurants	0	2 478	466	2 012
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>83 890</b>	<b>35 476</b>	<b>24 822</b>	<b>94 544</b>

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Voir note 13.1 ci-après.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

### 13.1 Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-001 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	681 310	619 668
Ancienneté de plus de 10 ans	334 740	336 130
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 016 050</b>	<b>955 798</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>158 345</b>	<b>167 944</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 174 395</b>	<b>1 123 742</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.  
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	12 062	15 346
<b>Comptes épargne-logement :</b>	36 070	41 863
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>48 132</b>	<b>57 209</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	657	1 460
Ancienneté de plus de 10 ans	4 751	2 420
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>5 408</b>	<b>3 880</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>777</b>	<b>3 420</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>6 185</b>	<b>7 300</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Dotations	Reprises	31.12.2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>3 880</b>	1 528	0	<b>5 408</b>
<b>Comptes épargne-logement :</b>	<b>3 420</b>	140	2 783	<b>777</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>7 300</b>	<b>1 668</b>	<b>2 783</b>	<b>6 185</b>

## NOTE 14 DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	< 3 mois	>3 mois < 1 an	>1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31.12.2010	31.12.2009
<b>DETtes SUBORDONNÉES</b>								
Dettes subordonnées à terme (taux fixe)		5 000		25 005	30 005	402	30 407	40 691
Comptes courants bloqués des Caisses locales (taux variable)				84 132	84 132	3 037	87 169	73 803
<b>VALEURS AU BILAN</b>		<b>5 000</b>		<b>109 137</b>	<b>114 137</b>	<b>3 439</b>	<b>117 576</b>	<b>114 494</b>

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 679 K€.

## NOTE 15 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Risques opérationnels	5 570	5 570
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>5 570</b>	<b>5 570</b>

## NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI, RÉGIMES A PRESTATIONS DÉFINIES

### Variations de la dette actuarielle

	En milliers d'euros	
	31.12.2010	31.12.2009
<b><i>Dettes actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier</i></b>	<b>13 549</b>	<b>12 714</b>
<b>Coût des services rendus sur la période</b>	1 365	874
Effet de l'actualisation	707	675
Cotisation de l'employé	0	0
Modification/Réduction/liquidité de plan	0	236
<b>Prestations versées</b>	- 894	-529
(Gains) / pertes actuariels	- 152	-421
<b>Dettes actuarielle au 31 décembre</b>	<b>14 575</b>	<b>13 549</b>

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

	En milliers d'euros	
	31.12.2010	31.12.2009
Coût des services rendus sur l'exercice	1 365	874
Effet de l'actualisation	707	675
Rendement attendu des actifs sur la période	- 512	- 503
Amortissement du coût des services passés	20	20
Amortissement des gains/pertes actuariels	33	159
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1 613</b>	<b>1 225</b>

Variations de juste valeur des actifs des régimes

	En milliers d'euros	
	31.12.2010	31.12.2009
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>13 351</b>	<b>12 624</b>
<b>Rendement attendu des actifs</b>	512	503
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	- 184	- 579
Cotisations de l'employeur	1 595	1 332
Modifications/Réductions/liquidation de plan	0	0
Prestations versées	- 894	- 529
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31 décembre</b>	<b>14 380</b>	<b>13 351</b>

Variations de la provision

	En milliers d'euros	
	31.12.2010	31.12.2009
<b>(Provisions) / actifs au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>18</b>	<b>- 89</b>
Cotisations de l'employeur	1 595	1 332
Acquisition, cession		
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 1 613	- 1 225
<b>(Provisions) / actif au 31 décembre</b>	<b>0</b>	<b>18</b>

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes est de 3,78 %.



### Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation utilisés (taux OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) sont de :

- 3,82 % pour les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et aux retraites des dirigeants,
- 3,19 % pour les engagements relatifs au régime de retraite complémentaire du Président (Fomugéi).

## NOTE 17 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	CAPITAUX PROPRES				
	Capital (1) (2) (4)	Primes, réserves et report à nouveau (3) (5)	Provisions réglementées	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>74 594</b>	<b>548 968</b>	<b>28</b>	<b>50 724</b>	<b>674 314</b>
- Affectation du résultat social 2008		40 700		- 40 700	0
- Dividendes ou intérêts aux parts sociales et CCI et CCA versés au titre de 2008				- 10 024	- 10 024
- Report à nouveau					
- Résultat de l'exercice 2009				53 021	53 021
- Autres variations			49		49
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>74 594</b>	<b>589 668</b>	<b>77</b>	<b>53 021</b>	<b>717 360</b>
- Affectation du résultat social 2009		42 726		- 42 726	0
- Dividendes ou intérêts aux parts sociales et CCI et CCA versés au titre de 2009				- 10 295	- 10 295
- Report à nouveau					
- Résultat de l'exercice 2010				55 151	55 151
- Programme de rachat pour annulation de CCI	- 246	- 631			- 877
- Autres variations			12		12
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>74 348</b>	<b>631 763</b>	<b>89</b>	<b>55 151</b>	<b>761 351</b>

(1) La valeur nominale des titres composant le capital est de 16 Euros, soit en nombre de 4 646 753 titres contre 4 662 141 titres au 31.12.2009. Cette diminution de 15 388 titres correspond au programme de rachat pour annulation de CCI pour un montant nominal de 246 K€.

(2) Les droits de vote sont de 244 voix au 31 décembre 2010.

(3) Dont 46 406 K€ de primes d'émission de CCI, 91 728 K€ de prime d'émission de CCA et 1 605 K€ de primes et écarts de fusion.

(4) Au 31 décembre 2010, la valeur nominale des CCI propres détenus dans le cadre du contrat de liquidité s'élève à 738 K€.

La valeur comptable figure au bilan pour 2 563 K€. Le montant des CCI propres achetés pendant l'exercice 2010 est de 1 155 K€, celui des ventes est de 796 K€.

(5) Ventilation des réserves au 31.12.10 : Réserve légale : 349 803 K€, Autres réserves : 142 220 K€ (Dont 132 K€ de réserves réglementées).

## NOTE 18 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

	(en milliers d'euros)	
	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Capitaux propres	761 351	717 360
Fonds pour risques bancaires généraux	5 570	5 570
Dettes subordonnées	117 576	114 494
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>884 497</b>	<b>837 424</b>

## NOTE 19 OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros)	<b>31.12.2010</b>
<b>Créances</b>	
- Compte courants débiteurs Caisses Locales	458
- Avance SAS Rue la Boétie	58 869
<b>Dettes</b>	
- Comptes courants créditeurs Caisses Locales	5 239
- Comptes courants bloqués Caisses Locales	84 132

La seule transaction éligible au règlement ANC 2010-04 correspond à l'économie d'impôts comptabilisée, à hauteur de 712 K€, consécutive à la mise en place du groupe fiscal.

## NOTE 20 OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES

Le montant global de la contre-valeur en euros s'élève à : 12 969 K€ tant à l'actif qu'au passif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de position de change significative et utilise principalement comme devise le Dollar US.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE HORS BILAN

### NOTE 21 OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON DÉNOUÉES

(en milliers d'euros)

OPÉRATIONS DE CHANGE	31.12.2010		31.12.2009	
	à recevoir	A livrer	à recevoir	à livrer
<b>Opérations de change à terme</b>				
Devises	5 037	5 037	4 722	4 722
Euros	5 090	5 081	5 529	5 521
<b>TOTAL</b>	<b>(1) 10 127</b>	<b>(2) 10 118</b>	<b>10 251</b>	<b>10 243</b>

La ventilation par durée restant à courir au 31.12.2010 de l'ensemble des opérations à terme en devises non dénouées (1) + (2) est inférieure à 1 an.

### NOTE 22 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)

<i>TYPE D'OPÉRATION</i>	Opérations de Couverture	Opérations autres que de couverture	31.12.2010	31.12.2009
<b><u>OPÉRATIONS FERMES</u></b>				
<b><u>Opérations de gré à gré</u></b>				
- Swaps de taux d'intérêt	2 675 923		2 675 923	2 157 151
- FRA	0		0	5 000
<b><u>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</u></b>				
<b><u>Opérations de gré à gré</u></b>				
- Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels :				
Achetés	104 854		104 854	109 480
Vendus	0		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 780 777</b>	<b>0</b>	<b>2 780 777</b>	<b>2 271 631</b>

#### 22.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

Répartition par durée restant à courir (1)				
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
- Swaps de taux d'intérêt	398 652	956 667	1 320 604	2 675 923
- Caps, Floors, Collars	0	46 000	58 854	104 854
<b>TOTAL</b>	<b>398 652</b>	<b>1 002 667</b>	<b>1 379 458</b>	<b>2 780 777</b>

(1) Toutes les opérations sont effectuées de gré à gré.

## 22.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)

	31.12.2010		31.12.2009	
	Total juste valeur (1)	Encours notionnel	Total juste valeur (1)	Encours notionnel
- F.R.A.	0	0	60	5 000
- Swaps de taux d'intérêt	- 34 076	2 675 923	- 7 255	2 157 151
- Swaps de devises	0	0	0	0
- Caps, Floors, Collars	78	104 854	483	109 480
- Contrat de dérivés de crédits	0	0	0	0
<b>Total général</b>	<b>- 33 998</b>	<b>2 780 777</b>	<b>15 021</b>	<b>2 271 631</b>

(1) Y compris coupon courus

## 22.3 Informations sur les swaps.

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt.

(en milliers d'euros)

Contrats d'échange de taux d'intérêts	Micro-Couverture	Macro-Couverture	Total
Contrats d'échange de taux	366 895	2 309 028	2 675 923
Contrats assimilés (1)		104 854	104 854
<b>Total général</b>	<b>366 895</b>	<b>2 413 882</b>	<b>2 780 777</b>

(1) Il s'agit de contrats assimilés au sens de l'article 1<sup>er</sup> du règlement 90.15 du CRBF

## NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVÉS

Le risque de contrepartie est lié à la défaillance d'une contrepartie qui se trouverait dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse Régionale.

Le risque de contrepartie sur produits dérivés est apprécié sur la base :

- 1- De la valeur de marché positive des produits dérivés (Mark To Market). Il s'agit du coût de remplacement,
- 2- Augmentée d'un risque potentiel (Add-On) calculé sur la durée de vie résiduelle du produit dérivé (par exemple : 1 % du nominal par année à courir pour un swap taux fixe/taux variable).

Le suivi du risque de contrepartie sur produits dérivés est intégré dans le suivi du risque de contrepartie interbancaire. Les contreparties non autorisées par Crédit Agricole S.A sont également exclues par la Caisse Régionale.

D'une part, une limite globale interne de risque est déterminée proportionnellement aux fonds propres de la Caisse Régionale. Elle représente le risque maximal que s'autorise la Caisse Régionale sur l'ensemble de ses contreparties et de ses opérations. Elle est égale à 100 % des fonds propres de la Caisse Régionale.

D'autre part, une limite individuelle de risque interbancaire est affectée à chaque contrepartie en fonction de sa notation (Standard & Poor's ou Moody's). Cette limite est consommée en affectant les engagements prêts (pondérés en fonction de la durée de vie résiduelle), les OPCVM (pondérés à 25%) et les produits dérivés :

<b>RATING</b>	<b>LIMITE INDIVIDUELLE INTERBANCAIRE</b>
<i>AAA ou Aaa</i>	10% x FP(*) = 55,2 M€
<i>AA+ ou Aa1</i>	9% x FP(*) = 49,7 M€
<i>AA ou Aa2</i>	7% x FP(*) = 38,6 M€
<i>AA- ou Aa3</i>	6% x FP(*) = 33,1 M€
<i>A+ ou A1</i>	5% x FP(*) = 27,6 M€
<i>A ou A2</i>	4% x FP(*) = 22,1 M€
<i>A- ou A3</i>	3% x FP(*) = 16,6 M€
<i>&lt; BBB<sup>+</sup> ou Baa1</i>	<i>Pas de pré-autorisation</i>

(\*) : Sur Fonds Propres Bâle 2 au 31/12/09 : 552 M€

Les informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés (hors-bilan) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au 31.12.2010 sont les suivantes :

<i>RATING</i>	<i>RISQUE COMPENSE (EN M€)</i>	<i>RISQUE NON COMPENSE (EN M€)</i>
<i>AAA ou Aaa</i>		
<i>AA+ ou Aa1</i>		
<i>AA ou Aa2</i>	4,58	4,58
<i>AA- ou Aa3</i>		
<i>A+ ou A1</i>	9,12	10,41
<i>A ou A2</i>		
<i>A- ou A3</i>		
<i>&lt; BBB<sup>+</sup> ou Baa1</i>		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>13,70</b>	<b>14,99</b>
<b>Groupe + Hors-Catégorie (Etat)</b>	<b>169,60</b>	<b>187,42</b>
<b>TOTAL</b>	<b>183,30</b>	<b>202,41</b>

## INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### NOTE 24 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)

PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS	31.12.2010	31.12.2009
<b><i>Produits d'intérêts :</i></b>	<b>281 664</b>	<b>300 873</b>
sur opérations avec les établissements de crédit	6 400	7 111
sur opérations internes au Crédit Agricole	25 246	35 410
sur opérations avec la clientèle	242 141	251 349
sur obligations et autres titres à revenu fixe	6 286	6 975
sur dettes représentées par des titres	4	28
produit net sur opération de macro-couverture	0	0
autres intérêts et produits assimilés	1 587	0
<b><i>Charges d'intérêts :</i></b>	<b>154 158</b>	<b>178 163</b>
sur opérations avec les établissements de crédit	6 797	5 900
sur opérations internes au Crédit Agricole	98 343	134 748
sur opérations avec la clientèle	28 915	31 461
sur obligations et autres titres à revenu fixe	888	197
Sur dettes représentées par des titres	3 217	3 906
charge nette sur opérations de macro-couverture	15 995	1 947
autres intérêts et charges assimilées	3	4
<b>PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS</b>	<b>127 506</b>	<b>122 710</b>

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

### NOTE 25 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	TITRES A REVENUS FIXES		TITRES A REVENUS VARIABLES	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme			15 162	17 606
Actions propres			181	148
Titres de placement	3 456	3 901	63	0
Titres d'investissement	2 339	2 780		
Opérations diverses sur titres	495	322		
<b>REVENUS DES TITRES</b>	<b>6 290</b>	<b>7 003</b>	<b>15 406</b>	<b>17 754</b>

## NOTE 26 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)

TYPE DE COMMISSIONS	31.12.2010			31.12.2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- sur opérations avec les Etablissements de crédit	250	2	248	226	4	222
- sur opérations internes au Crédit Agricole	31 507	8 071	23 436	27 248	11 810	15 438
- sur opérations avec la clientèle	27 243	189	27 054	23 862	138	23 724
- sur opérations de change	111		111	89		89
- sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan		25	- 25		25	- 25
- sur prestations de services financiers (note 26.1)	70 986	8 959	62 027	69 169	6 083	63 086
- provisions pour risques sur commissions	1 527	1 335	192	359	565	- 206
<b>TOTAL</b>	<b>131 624</b>	<b>18 581</b>	<b>113 043</b>	<b>120 953</b>	<b>18 625</b>	<b>102 328</b>

### 26.1 Prestation de services financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
- Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	6 119	5 261
- Produits nets sur moyens de paiement	25 075	26 748
- Commissions d'assurance-vie et IARD	17 160	14 538
- Net des autres produits et charges de services financiers	13 673	16 539
<b>PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS</b>	<b>62 027</b>	<b>63 086</b>

## NOTE 27 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Solde des opérations sur titres de transaction	- 8	954
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	379	223
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	66	- 814
<b>GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION</b>	<b>437</b>	<b>363</b>



## NOTE 28 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dotations aux dépréciations	- 916	- 909
Reprises de dépréciations	991	829
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>75</b>	<b>- 80</b>
Plus-values de cession réalisées	1 284	2 680
Moins-values de cession réalisées	- 4	- 464
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>1 280</b>	<b>2 216</b>
Frais d'acquisition	- 344	0
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>1 011</b>	<b>2 136</b>
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	<b>1 011</b>	<b>2 136</b>

## NOTE 29 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		
- Reprises de provisions pour risques et charges	382	146
- Autres produits d'exploitation bancaire	1 165	576
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 547</b>	<b>722</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		
- Quote-part des opérations faites en commun	763	609
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 398	2 504
- Autres charges d'exploitation bancaire	1 753	913
<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>3 914</b>	<b>4 026</b>

## NOTE 30 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>		
- Salaires et traitements	37 709	37 340
- Charges sociales : <i>dont Charges de retraite</i>	20 800 5 866	20 100 5 435
- Intéressement	4 984	6 394
- Participation	3 009	1 125
- Impôts et taxes sur rémunérations	5 572	5 449
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>72 074</b>	<b>70 408</b>
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS</b>		
- Impôts et taxes	5 003	4 711
- Services Extérieurs	45 357	41 271
- Autres frais administratifs	- 343	- 9
<b>TOTAL DES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>50 017</b>	<b>45 973</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>122 091</b>	<b>116 381</b>

### 30.1 Effectifs moyens

(Effectif moyen du personnel en activité, au prorata de l'activité)

<b>CATÉGORIES DE PERSONNEL</b>	<b>NOMBRE 31.12.2010</b>	<b>NOMBRE 31.12.2009</b>
Cadres	298	297
Non Cadres	903	888
<b>TOTAL</b>	<b>1 201</b>	<b>1 185</b>

## 30.2 Rémunération des dirigeants

Durant l'exercice 2010, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 185 K€ et le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres de la direction de la société s'est élevé à 1 293 K€.

Au titre des avantages moyen terme, les membres du Conseil d'Administration et les membres de la direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fond s'élevait au 31 décembre 2010 à 8,2 M€.

## NOTE 31 COÛT DU RISQUE

( en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>- 152 934</b>	<b>- 153 515</b>
Dépréciations de créances douteuses	- 122 553	- 118 056
Autres provisions et dépréciations	- 30 381	- 35 459
<b>REPRISE DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>127 349</b>	<b>122 251</b>
Reprise de dépréciations de créances douteuses (1)	109 737	88 054
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	17 612	34 197
<b>VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>- 25 585</b>	<b>- 31 264</b>
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables non dépréciées (3)	- 181	- 391
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables dépréciées (4)	- 13 256	- 7 038
Décote sur prêts restructurés	- 24	0
Récupérations sur créances amorties	369	331
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>- 38 677</b>	<b>- 38 362</b>

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 11 378 K€.

Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 1 880 K€.

(2) Utilisées pour 782 K€, reprises pour 16 830 K€.

(3) Dont 28 K€ sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 11 378 K€ sur les créances douteuses compromises.

## NOTE 32 RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		
<b>Dotations aux dépréciations :</b>		
- Sur titres d'investissement	0	0
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 1 818	- 278
<b>Reprises de dépréciations</b>		
- Sur titres d'investissement	14	11
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	281	82
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>		
- Sur titres d'investissement	<b>14</b>	<b>11</b>
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	<b>- 1 537</b>	<b>- 196</b>
<b>Plus-values de cession réalisées</b>		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0
<b>Moins-values de cession réalisées</b>		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	- 241
- Sur Créances liées à des Titres de Participation	0	0
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	<b>0</b>	<b>- 241</b>
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE</b>	<b>- 1 523</b>	<b>- 426</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		
- Plus-values de cession	352	40
- Moins-values de cession	- 230	- 121
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE</b>	<b>122</b>	<b>- 81</b>
<b>RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>- 1 401</b>	<b>- 507</b>

## NOTE 33 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Pas de charge et produit exceptionnel comptabilisé en 2010.

<b>AUTRES INFORMATIONS</b>
----------------------------

**NOTE 34            INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES  
ACTIVITÉS BANCAIRES**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 exerce la quasi totalité de son activité dans la banque de proximité en France et plus particulièrement sur la région toulousaine.

**NOTE 35            AFFECTATION DU RÉSULTAT**

	(en Euros)
<b>BÉNÉFICE 2010 A AFFECTER</b>	<b>55 150 826,97</b>
Dividendes nets aux CCI (3,56 € net par titre)	5 274 556,52
Dividendes nets aux CCA (3,56 € net par titre)	4 149 304,60
Intérêts aux parts sociales (Taux de 3,35 % net)	1 071 786,14
<b>RÉSULTAT CONSERVÉ</b>	<b>44 655 179,71</b>
Affectation aux réserves :	
- Réserve Légale	33 491 384,79
- Autres réserves	11 163 794,92

**NOTE 36 PUBLICATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

En milliers d'euros H.T.	<b>ERNST &amp; YOUNG</b>	%	<b>SYGNATURES</b>	%
<b>Audit :</b>				
- Commissariat aux comptes portant sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010.	94,9	60	63,3	40
<b>total</b>	94,9		63,3	

**NOTE 37 PUBLICITÉ DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE**

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2010 et le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale au titre de la loi sur la sécurité financière sont consultables au siège social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à l'adresse suivante : 6, Place Jeanne d'Arc 31005 Toulouse Cedex 6.

**NOTE 38 RÉSULTATS FINANCIERS DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INFORMATIONS	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b> (en milliers d'euros)					
Capital social	74 594	74 594	74 594	74 594	74 348
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b> (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire (1)	220 631	225 123	221 872	241 987	255 035
Résultat d'exploitation avant impôts, amortissements et provisions (1) (2)	112 633	113 470	107 364	125 606	132 944
Charge fiscale	31 462	28 982	16 590	26 399	31 938
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	49 752	54 197	50 724	53 021	55 151
Intérêts aux parts sociales	1 280	1 440	1 344	1 216	1 072
Dividendes des CCI et CCA	7 988	9 292	8 680	9 079	9 424
<b>3. Résultat des opérations réduit à 100 € de capital</b> (en euros)					
Résultat d'exploitation après impôts mais avant amortissements et provisions	108,82	113,26	121,69	133,00	135,86
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	66,70	72,66	68,00	71,08	74,18
Intérêts en % versés à chaque part sociale (hors avoir fiscal)	4,00	4,50	4,20	3,80	3,35
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement (hors avoir fiscal)	3,00	3,49	3,26	3,41	3,56
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Associés	3,00	3,49	3,26	3,41	3,56
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	1 149	1 159	1 174	1 185	1 201
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	40 740	41 196	41 500	42 844	43 264
Montant des sommes versées au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice (en milliers d'euros)	19 295	19 690	19 855	20 100	20 800

- (1) Après retraitement des provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses.  
(2) Résultat brut d'exploitation avant amortissements.  
(3) Y compris les contrats à durées déterminées.

**SYGNATURES S.A.**  
8, chemin de la Terrasse  
B.P. 45122  
31512 Toulouse Cedex 5  
S.A. au capital de € 304.897,71

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Toulouse

**ERNST & YOUNG Audit**  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Exercice clos le 31 décembre 2010

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe concernant les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **Estimations comptables**

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche basée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Toulouse et Paris-La Défense, le 16 février 2011

Les Commissaires aux Comptes



SYGNATURES S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Pierre Laffont

Laure Mulin

Pierre Hurstel

# CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

*RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A*

*L'ASSEMBLEE GENERALE*

*AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE*

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE**

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Toulouse 31.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et de la Filière Risques, du Contrôle de la Conformité.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'Administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 25/02/2011 et sera rendu public.

**I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

A titre d'exemple, des critères spécifiques pour caractériser l'indépendance des administrateurs dans les Caisses régionales ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération pour les administrateurs de sociétés coopératives, tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

**1. PRESENTATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

- Le Conseil d'Administration est composé de 18 administrateurs.

- Le Bureau du Conseil, émanation du Conseil d'Administration, est composé de 9 administrateurs élus chaque année.
- Les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociées.
- Participent au Comité de Direction, outre le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, 6 Directeurs.

### Rôle et fonctionnement général du Conseil

- Le Conseil s'est réuni 12 fois en 2010 (pas de réunion en août et 2 réunions en mars, dont la réunion post Assemblée Générale statutaire). Il est régulièrement informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la société et des règles de déontologie applicables aux administrateurs.
- Le Bureau du Conseil se réunit une fois par semaine.
- Les administrateurs se sont vus remettre la charte de déontologie de la Caisse Régionale, le recueil des dispositions déontologiques relatives aux CCI émis par les Caisses régionales de Crédit agricole ainsi que le recueil des dispositions déontologiques relatives aux titres Crédit Agricole S.A. Ce dernier mentionne les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques. Pour préciser ces derniers points, une communication nominative leur a également été adressée en complément.
- Sur le sujet des comptes, des risques, du contrôle permanent et du contrôle périodique, le Conseil entend régulièrement, notamment, le Président du Comité d'Audit, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, les Directeurs et les Commissaires aux Comptes.
- Préalablement au Conseil qui arrête les comptes, les Commissaires aux Comptes rencontrent le Président et le Directeur Général.
- Le Conseil propose à l'Assemblée Générale les honoraires des Commissaires aux Comptes et, après avis du Comité d'audit, les candidats titulaires ou suppléants.

### Evaluation de la composition et des compétences du Conseil, suivi de l'assiduité

- La liste des Administrateurs est consultable dans le rapport annuel publié par la Caisse régionale et sur son site ca-toulouse31.fr.
- Les administrateurs sont renouvelables par tiers tous les 3 ans.
- Les statuts prévoient une limite d'âge de 70 ans. L'administrateur qui a atteint cette limite d'âge n'est pas renouvelable à la date d'échéance de son mandat.
- Les administrateurs bénéficient de formations régulières sur les aspects bancaires, financiers et économiques en lien avec la nature des activités de la Caisse régionale.

- Leur émargement sur une feuille de présence permet de s'assurer de leur assiduité aux réunions (en 2010, le taux moyen d'assiduité était proche de 93 %).

#### Conventions « réglementées » et « déclarables »

##### Conventions « réglementées »

- La procédure d'autorisation préalable est bien respectée. Les conventions concernent principalement la Caisse Régionale et ses filiales et sont reconduites chaque année. Ponctuellement, une autre convention peut être autorisée.
- Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.

##### Conventions dites « déclarables »

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties, soit en raison de leur objet, soit en raison de leur implication financière.

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par le Président du Conseil d'Administration, au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

#### Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31, lors de sa séance du 19 décembre 2008, a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opérables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les Caisses régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles

relatives au contrat de travail expliqué ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit Agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'Administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'Administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 4 050 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction. Cette commission est composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale, de deux Directeurs Généraux de Caisses régionales et du Directeur Général de la F.N.C.A. La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable comprise, conformément aux accords collectifs, entre 0% et 60% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'Assemblée Générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale, dont les risques. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires.

La rémunération brute versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Toulouse 31 en 2010 est de 243 319 € au titre de la rémunération fixe et de 89 217 € au titre de la rémunération variable. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de

direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général en tant que cadre de direction.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse régionale, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
<b>Président : M.r Gérard CAZALS</b>	<b>Exercice 2009</b>	<b>Exercice 2010</b>
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	<i>4 000 € par mois</i>	<i>4 050 € par mois</i>
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Rémunération exceptionnelle	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Avantage en nature	<i>Véhicule de fonction</i>	<i>Véhicule de fonction</i>
Jetons de présence	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
<b>Directeur Général : Mr Yvon MALARD</b>	<b>Exercice 2009</b>	<b>Exercice 2010</b>
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	<i>229 214 €</i>	<i>243 319 €</i>
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice (1)	<i>47 606 €</i>	<i>89 217 €</i>
Rémunération exceptionnelle	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Avantage en nature	<i>Logement et véhicule de fonction</i>	<i>Logement et véhicule de fonction</i>
Jetons de présence	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

(1) La rémunération variable de 47 606 € versée au Directeur Général de la Caisse régionale en 2009 après l'Assemblée générale, au titre de 2008, correspond à la période du 1<sup>er</sup> mai 2008 (date de sa prise de fonction) au 31 décembre 2008. La rémunération variable de 89 217 € a été versée en 2010, au titre de 2009, après l'Assemblée Générale de la Caisse régionale.



Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite Supplémentaire (1)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Président</b> - Nom : Gérard CAZALS - Date début Mandat : 23 novembre 1999 - Date de renouvellement du mandat d'administrateur : 30 mars 2010		<b>Non</b>	<b>Oui</b>			<b>Non</b>		<b>Non</b>
<b>Directeur Général</b> Nom : Yvon MALARD Date de prise de fonction dans la Caisse Régionale : 1 <sup>er</sup> mai 2008	<b>Oui</b>		<b>Oui</b>			<b>Non</b>		<b>Non</b>

(1) précisions apportées dans le texte

## **2. PRESENTATION DES COMITES D'AUDIT ET DES PRETS**

Les comités suivants sont en place à la Caisse régionale :

2-1 Comité d'Audit : lors de sa séance du 24 juillet 2009 le Conseil d'Administration a décidé, en remplacement du Comité d'Audit existant, la constitution d'un Comité d'Audit conforme aux nouveaux textes réglementaires et en particulier l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 relative au contrôle légal des comptes.

Considérant que l'ensemble des Administrateurs satisfait au critère d'indépendance posé par l'ordonnance, le Conseil a désigné en son sein les 4 membres du Comité d'Audit, dont un satisfaisant au critère de compétence également posé par l'ordonnance.

Le Comité s'est réuni le 23 mars 2010 avec pour ordre du jour :

- 1) Le Contrôle Périodique
- 2) Le Contrôle Permanent

Rapport annuel  
de contrôle interne

- 4) Compte rendu des travaux de commissariat aux comptes sur les comptes individuels et

consolidés.

### 3) Renouvellement des Commissaires aux Comptes.

Le Comité s'est à nouveau réuni le 22 septembre 2010 avec pour ordre du jour :

#### 1) Le contrôle périodique :

- activité du premier semestre 2010
- synthèse missions siège et/ou thématiques
- suivi des demandes d'actions correctives des missions IGL
- mission de suivi des demandes d'actions correctives (vague 1 2010)

#### 2) Le contrôle permanent :

- le contrôle des risques de crédit,
- le contrôle des risques financiers,
- le contrôle des risques opérationnels,
- le contrôle des risques de conformité.

A l'issue des présentations effectuées le Comité d'Audit n'a émis aucune réserve sur le dispositif des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur à la Caisse régionale.

#### 2-2 Comité des prêts aux particuliers, agriculteurs et collectivités, Comité des prêts aux professionnels, PME/PMI, institutionnels et promotion immobilière :

Les Comités des prêts se réunissent chaque semaine. Ils sont composés de 6 Administrateurs de la Caisse régionale et de 2 Présidents de Caisse locale, tous tournant à chaque séance. Ils ont pour mission de donner leur avis ou de décider sur les prêts demandés par les clients. Les engagements les plus importants sont présentés pour décision au Directeur Général ou au Bureau du Conseil en fonction du système de délégation en vigueur.

Les responsables des domaines d'activité de la Caisse régionale concernés par ces Comités y participent également.

### **3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL**

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

A l'issue de l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration décide du renouvellement des pouvoirs généraux accordés au Président tels qu'ils ont été énoncés par le Conseil d'Administration du 23 novembre 1999, ainsi que les mandats spéciaux qui lui ont été confiés par les différents Conseils d'Administration depuis lors.

Le Conseil a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. A l'issue de chaque Assemblée Générale annuelle, il décide du renouvellement de ces pouvoirs.

A l'issue de chaque Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration décide du renouvellement au Bureau du Conseil du soin de prendre à sa place, à l'occasion des réunions

hebdomadaires, les décisions qui ressortent de ses propres pouvoirs et délégations, notamment en matière de distribution des crédits.

\* \* \*

## **II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1. ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ce dispositif couvre de manière satisfaisante l'ensemble des risques identifiés. Lors d'une enquête annuelle, dans un souci d'exhaustivité, chaque responsable opérationnel en charge de contrôles permanents est sollicité par le Département Risques et Contrôles Permanents afin de décrire, pour l'exercice écoulé, les évolutions de son périmètre d'activité, les risques survenus et les incidents constatés. Cette revue annuelle a pour objectif de faire évoluer le dispositif de contrôle concomitamment aux évolutions des organisations, des activités et des risques.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, ...).

Les effectifs du contrôle interne s'élèvent à 24 personnes au 31 décembre 2010, dont 4 personnes en mission de 2 ans (2010 et 2011) pour traiter la mise en conformité du stock de dossiers clients.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse Régionale Toulouse 31 s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

## **1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE**

Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

### Références légales et réglementaires nationales

Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

### Références du Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales.
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents.
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

### Références internes à la Caisse régionale Toulouse 31

- Corps de procédures actualisées en permanence.

## **2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

### Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale Toulouse 31 et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;

- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

En cours d'année, des messages rappellent aux responsables hiérarchiques et aux responsables de chaque contrôle, la nécessité de leur implication et de leur responsabilité en matière de suivi, d'actualisation et de réalisation du contrôle permanent.

Dans chaque Direction/Département de la Caisse régionale, un Correspondant de contrôle permanent est nommé. Ce sont ainsi 12 personnes qui assurent le relais sur place du Responsable des Risques et Contrôles Permanents.

### Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Toulouse 31, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et peuvent rapporter notamment à son Conseil d'Administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la filière « risques » a été désigné, c'est le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent.

Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Un « guide d'autoévaluation » dont le cadre a été élaboré à partir du recueil de bonnes pratiques de gestion des risques a permis d'identifier la conformité de l'établissement aux nouvelles exigences du règlement 97-02.

L'analyse des principes Groupe transmis par CA SA via le guide d'autoévaluation a permis d'identifier :

- que l'intervention de la filière risques dans le processus d'élaboration de la stratégie de l'établissement est à renforcer dans les volets « détermination de la tolérance aux risques ».
- que la cartographie des risques est à compléter pour répondre au volet « identification et mesure de l'ensemble des risques ».

Le Comité de Contrôle Interne et des Risques, présidé par le Directeur Général, est composé de tous les Cadres de direction et des trois Responsables de contrôle. Il s'est réuni à 2 reprises au 2ème semestre 2010.

Ce Comité est issu de la fusion, à partir du 2ème semestre 2010, du Comité de Contrôle Interne et du Comité de Pilotage des Risques, chacun réuni 2 fois au 1er semestre 2010.

Ce Comité veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne ainsi que la qualité de la surveillance et de la gestion des risques, fait le point sur les résultats des contrôles permanents et périodiques et le suivi des risques, examine et valide le rapport annuel sur le contrôle interne, examine les principales conclusions des missions d'audit interne et externe puis décide et suit l'avancement des plans d'actions correctives issus de ces missions, du contrôle permanent et du pilotage des risques.

## Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et les trois responsables des fonctions de contrôle, de l'activité et des résultats du contrôle interne préalablement présentés au Comité d'Audit.

Le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- Principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes.
- En cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information ont été mises en place début 2010 pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il est informé du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Le Comité d'audit se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

Ses réunions du 23 mars et du 22 septembre ont été consacrées au contrôle périodique, au contrôle permanent, aux travaux et au renouvellement des Commissaires aux Comptes (cf 2.1 page 6).

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2010 sera présenté au Conseil d'Administration du 25 mars 2011 et sera transmis aux Commissaires aux comptes.

Un rapport intermédiaire a été présenté au Conseil d'Administration le 21 septembre 2010.

## Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctives proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne et Risques qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

## Contrôle interne consolidé : Caisses locales et Filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Toulouse 31 s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Toulouse 31 n'intègre pas de Filiale mais comprend les 45 Caisses locales affiliées à la Caisse régionale (cf. liste nominative en annexe du présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale de Toulouse 31 et les Caisses locales affiliées.

Le service Animation des Caisses locales contrôle chaque année 10 Caisses locales.

Le fonctionnement des Caisses locales est contrôlé sur les points suivants :

- ❑ le respect du formalisme de la tenue du registre des Comités des prêts,
- ❑ les registres du Conseil d'Administration,
- ❑ les registres des Assemblées Générales.

En outre, la Caisse régionale reçoit régulièrement les rapports de contrôle interne de ses principales participations au sein du Groupe Crédit Agricole.

### **3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE LA CAISSE REGIONALE**

#### **a) Mesure et surveillance des risques**

La Caisse régionale de Toulouse 31 met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Le dispositif de mesure et de surveillance des risques fait l'objet d'un développement dans le rapport de gestion présenté lors de l'Assemblée Générale du 29 mars 2011.

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale de Toulouse 31 est exposée font l'objet d'un suivi particulier et de procédures d'alerte si nécessaire. En outre, les principales expositions en matière de risque crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque la Caisse régionale de Toulouse 31 a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.



Ainsi, pour les principaux facteurs de risques, le dispositif de limites comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse régionale de Toulouse 31 ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- des limites opérationnelles (contreparties, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale de Toulouse 31 mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites des risques de marché et de crédit.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale de Toulouse 31 assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par des revues périodiques des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par la Caisse régionale de Toulouse 31.

Les anomalies identifiées et le non respect des limites fixées sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés.

Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet :

- de vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées ;
- de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché, en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2009 modifiant le règlement 97-02.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Toulouse 31 identifie, conformément au règlement 97-02, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre.

La gestion de la liquidité et des refinancements est effectuée par le Service Gestion Financière, chargé de la gestion globale des équilibres financiers de la Caisse régionale. La gestion des positions de liquidité est quotidienne. Un reporting mensuel est réalisé et les objectifs de gestion sont décidés trimestriellement par le Comité de Gestion Financière



## **b) Dispositif de contrôle permanent**

Le dispositif de contrôle permanent s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des Directions, Départements Services et Unités, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. Ils portent notamment sur le respect des limites de risques, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Les remontées d'informations, issues d'une enquête annuelle réalisée au sein de chaque Direction/Département, permettent de faire vivre le dispositif de contrôle permanent et de l'actualiser. Chaque contrôle fait l'objet d'une rédaction standardisée et informatisée (dictionnaire des contrôles permanents de la Caisse régionale).

Conformément au règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles Permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence, ...), les points à contrôler ont été définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques ». Ils sont exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle informatisées et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat.

Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes et à la Commission Bancaire. Les anomalies détectées font l'objet de plans d'actions correctives.

Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale, a été mis en œuvre (notamment actualisation de la cartographie des risques opérationnels, finalisation du plan de contrôle permanent et rapprochement avec cette cartographie).

## **c) Dispositif de contrôle des risques de non conformité**

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis

en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2010, la Caisse régionale a poursuivi ses actions visant à renforcer le respect des normes professionnelles (AERAS, mobilité bancaire,...) ainsi que l'application de la Directive MIF, notamment le respect de la réglementation en matière de vérification de la qualification des clients titulaires de compte titres et en matière de conseil en investissement.

Par ailleurs, la Caisse Régionale a mis en œuvre l'application de la IIIème directive relative à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, d'une part en continuant le plan de mise en conformité des dossiers clients et en renforçant les contrôles de conformité sur ces dossiers et, d'autre part, en menant des actions de formation auprès des personnels commerciaux et en actualisant les supports concernés.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

#### **d) Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent**

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et des contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations. Le Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) de la Caisse régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Le rapport annuel du RSSI du GIE EXA complète le rapport annuel du Responsable de Contrôle Interne adressé à l'Inspection Générale Audit du Groupe Crédit Agricole et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.
- La mise en œuvre du projet NICE (informatique des Caisses régionales) doit être source de rationalisation des infrastructures actuelles et apporter ainsi une meilleure maîtrise du risque informatique associé.
- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs et plans de secours informatiques et les actions menées en lien avec les travaux issus de la « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ». Le dispositif de continuité d'activité mis en œuvre de façon opérationnelle en 2009 à l'occasion de la pandémie grippale A/H1N1, a été levé début 2010 ; toutefois le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par association de ses correspondants désignés) est testé chaque trimestre.
- afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier » ; en 2010 les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transverses associant à la fois des représentants Caisses régionales, les entités informatiques ainsi que les filiales métier nationales concernées.
- l'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et des procédures de contrôle ont été mises en œuvre.

## e) Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

### *Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière*

La Direction Finances Recouvrement de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de 2<sup>ème</sup> degré-1<sup>er</sup> niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée rattachée hiérarchiquement à la Directrice de la Direction Finances Recouvrement.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière (contrôle 2<sup>ème</sup> degré-2<sup>nd</sup> niveau) est assuré par une personne, rattachée au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une cartographie des risques, élaborée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010, et des notes de cadrage du contrôle comptable et financier définissent notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction Finances Recouvrement, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, préalablement à leur Assemblée Générale, ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

### *Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière*

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par chaque unité opérationnelle de la Caisse régionale et par la cartographie des outils concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La piste d'audit repose également sur une cartographie des échanges de flux entre les applicatifs comptables.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

### *Données comptables*

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2010, la Caisse régionale a poursuivi des actions d'organisation et/ou d'évolutions des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole. Elle a par exemple remplacé l'outil de gestion des titres et dérivés.

#### *Données de gestion*

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'informatique de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

#### *Description du dispositif de contrôle permanent comptable*

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine de l'information comptable et financière.

En 2010, le contrôle permanent de 2ème degré-1er niveau a réalisé des contrôles thématiques sur la conformité de la comptabilisation des garanties reçues et des opérations du Service Paie et Administration.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- les contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions de la Caisse régionale.
- les contrôles de 2ème degré-1er niveau exercés par la Direction Finances Recouvrement. Un compte rendu de ces contrôles est adressé mensuellement à chaque Responsable opérationnel concerné, et aux Responsables du Contrôle périodique et permanent.

Cette évaluation doit permettre, au Responsable des Contrôles Permanents et des Risques de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Il rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux d'évaluation et de structuration du contrôle permanent comptable dans l'entité.

#### *Relations avec les Commissaires aux Comptes*

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux Comptes mettent en œuvre, en toute indépendance, les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration ainsi qu'au Comité d'Audit de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

#### **f) Contrôle périodique (Département Contrôle Périodique)**

Le service Inspection Générale/Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3ème degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection du Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transversales).

Les missions réalisées par le Département Audit Inspection de la Caisse régionale ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue

de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctives programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. Le Responsable du service Audit Inspection effectue les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

\*\*\*

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Toulouse 31, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctives adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et des contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration,

**LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES**  
**A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE**  
**DE TOULOUSE 31**

Nom de la Caisse locale :	Siège social :
ASPET	L'ensemble des Caisses Locales est domicilié au :  6, 7 Place Jeanne d'Arc 31 005 TOULOUSE
AUCAMVILLE	
AURIGNAC	
AUTERIVE	
BALMA - FONSEGRIVES	
BESSIERES	
BLAGNAC	
BOULOGNE	
CADOURS	
CARAMAN	
CARBONNE	
CASTANET	
CAZERES	
CINTEGABELLE	
COLOMIERS	
CUGNAUX	
FOUSSERET	
FRONTON	
GRENADE	
ISLE-EN-DODON	
L'UNION	
LANTA	
LEGUEVIN	
LUCHON	
MONTASTRUC	
MONTESQUIEU	
MONTGISCARD	
MONTREJEAU	
MURET	
NAILLOUX	
PLAISANCE DU TOUCH	
REVEL	
RIEUMES	
SAINT-GAUDENS	
SAINT-LYS	
SALIES DU SALAT	
TOULOUSE JEANNE D'ARC	
TOULOUSE NORD	
TOULOUSE OZENNE	
TOULOUSE RIVE GAUCHE	
TOULOUSE SUD-EST	
TOURNEFEUILLE	
VERFEIL	
VILLEFRANCHE	
VILLEMUR	



BANQUE ET ASSURANCES

**SYGNATURES S.A.**

8, chemin de la Terrasse  
B.P. 45122  
31512 Toulouse Cedex 5  
S.A. au capital de € 304.897,71

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Toulouse

**ERNST & YOUNG Audit**

Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Exercice clos le 31 décembre 2010

### **Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises établi en application l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Caisse régionale relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et donnant les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**





BANQUE ET ASSURANCES

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

Toulouse, le 16 Février 2011

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Pierre LAFFONT

Laure MULIN

Pierre Hurstel